

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE FR8201660 - B8
"Pelouses, landes, tourbières et forêts du plateau de Montselgues"

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE : PRESENTATION GENERALE.....	4
I. INFORMATIONS GENERALES.....	4
1. Localisation et limites du site.....	4
2. Contexte d'intervention.....	5
3. Statut actuel.....	6
II. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE.....	8
1. Méthodologie.....	8
2. Les habitats.....	9
3. La faune et la flore.....	9
4. Evolutions historique et naturelle des milieux.....	11
5. Patrimoine géologique.....	12
III. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE.....	14
1. Agriculture.....	15
1.1. Synthèse des connaissances des techniciens territoriaux.....	15
1.2. Synthèse des exploitations projetant de souscrire un CTE.....	16
1.3. Entretien avec les agriculteurs du site.....	18
2. Sylviculture.....	21
3. Tourisme et fréquentation.....	21
4. Patrimoines culturel et paysager.....	22
5. Sources captées.....	22
6. Projets locaux en cours ou envisagés.....	23
SECONDE PARTIE : ENJEUX ET OBJECTIFS.....	25
I. ENJEUX BIOLOGIQUES.....	25
1. Enjeux des Directives communautaires (Habitats et Oiseaux).....	25
1.1. Habitats.....	25
1.2. Faune.....	29
1.3. Flore.....	31
2. Autres enjeux écologiques.....	32
2.1. Habitats.....	32
2.2. Flore et faune.....	32
3. Synthèse des enjeux écologiques.....	33
II. PROPOSITIONS D'OBJECTIFS.....	39
1. Objectifs relatifs à la conservation des milieux et des espèces.....	39
1.1. Maintenir des prairies de fauche à végétation naturelle.....	39
1.2. Restaurer et maintenir les différents stades d'évolution des landes.....	39
1.3. Restaurer et maintenir un réseau de tourbières connectées entre elles.....	39
1.4. Maintenir la végétation des pentes rocheuses.....	40
1.5. Maintenir la hêtraie.....	40

1.6. Maintenir la forêt de Chêne vert.....	40
1.7. Maintenir les différents types de bois de châtaigniers.....	40
2. Objectifs relatifs à la connaissance des milieux et des espèces.....	40
2.1. Améliorer les connaissances sur les oiseaux.....	40
2.2. Améliorer les connaissances sur les zones humides.....	40
2.3. Améliorer les connaissances sur la châtaigneraie.....	40
2.4. Améliorer les connaissances sur les chauves souris.....	40
3. Autres objectifs.....	41
3.1. Sensibilisation et information.....	41
3.2. Ajuster le périmètre Natura 2000.....	41

TROISIEME PARTIE : ACTIONS DE GESTION ET PROGRAMMATIONS.....42

I. LES PRAIRIES DE FAUCHE.....	42
1. Actions de gestion.....	42
2. Amélioration des connaissances des prairies de fauche.....	43
3. Mesure d'accompagnement sur les prairies de fauche.....	44
II. LES LANDES.....	45
1. Contractualisation de cahiers des charges.....	45
2. Construction d'un référentiel des pratiques de restauration et d'entretien des landes.....	46
3. Pérennisation de l'activité agricole sur le site.....	48
III. LES TOURBIERES et BOIS HUMIDES.....	49
1. Actions de gestion.....	50
1.1. Tourbière de transition (Teste Rouge).....	50
1.2. Réseau de tourbières reliées entre elles par des corridors d'échanges.....	51
2. Amélioration des connaissances sur les tourbières.....	53
IV. LES MILIEUX ROCHEUX.....	54
V. BOIS DE CHATAIGNIERS.....	55
1. Actions de gestion.....	55
2. Amélioration des connaissances sur les châtaigneraies.....	57
3. Mesures d'accompagnement sur les châtaigneraies.....	58
VI. LES CHAUVES-SOURIS.....	59
VII. INFORMATION ET SENSIBILISATION.....	60
VIII. AJUSTER LE PERIMETRE.....	61
1. Extensions.....	61
2. Exclusions.....	62
IX. PREVISIONS BUDGETAIRES.....	63
Schémas de synthèse.....	62
Tableau récapitulatif des budgets prévisionnels par catégorie d'actions.....	63
Tableau synthétique des budgets prévisionnels par catégorie d'actions.....	66

ANNEXES

- Annexe 1 : Composition du Comité de pilotage local
- Annexe 2 : Liste des habitats répertoriés
- Annexe 3 : Répartition des différents types de milieux
- Annexe 4 : Faune inventoriée sur le site B8
- Annexe 5 : Flore inventoriée sur le site B8
- Annexe 6 : Planning de pâturage lié aux pratiques locales (extrait du diagnostic de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche)
- Annexe 7 : Faune inscrite aux Directives communautaires Oiseaux et Habitats (liste et localisation)
- Annexe 8 : Faune et flore remarquables (liste et localisation)
- Annexe 9 : Cadastre du réseau de tourbières
- Annexe 10 : Fiche porter à connaissance du site B8 et cartes (1997)
- Annexe 11 : Compte-rendu du Comité de pilotage n°1
- Annexe 12 : Compte-rendu du Comité de pilotage n°2
- Annexe 13 : Compte-rendu de la réunion avec les exploitants agricoles de Monselgues le 30.08.00
- Annexe 14 : Compte-rendu du groupe de travail du 11.04.01 à Monselgues
- Annexe 15 : Compte-rendu du groupe de travail du 11.04.01 à Ste Marguerite Lafigère
- Annexe 16 : Compte-rendu des groupes de travail du 26.11.01 (à Ste Marguerite Lafigère et à Montselgues)
- Annexe 17 : Cahiers des charges CTE sur les landes
- Annexe 18 : Cahier des charges CTE sur les zones humides
- Annexe 19 : Cahier des charges CTE sur l'entretien des vergers (châtaigneraies)
- Annexe 20 : Cahier des charges CTE sur l'entretien des murets et terrasses
- Annexe 21 : Cahier des charges CTE sur les béalières
- Annexe 22 : Compte-rendu du Comité de pilotage n°3
- Annexe 23 : Compte-rendu du Comité de pilotage n°4

PREMIERE PARTIE : PRESENTATION GENERALE

I. INFORMATIONS GENERALES

1. Localisation et limites du site

Le site B8 "pelouses, landes et forêts du plateau de Montselgues" se situe dans les Cévennes ardéchoises, au sud-ouest du département de l'Ardèche en limite avec le département de la Lozère.

Le Comité de pilotage local ¹ lors de sa séance du 20 mars 2000 a approuvé la démarche de travailler sur un site d'étude élargi ² pour, après diagnostics et concertation, aboutir à un périmètre de gestion, véritable site Natura 2000 proposé. Deux groupes de travail géographiques ont été mis en place ³ : "plateau – communes de Montselgues et de Malarce sur Thines" et "pentes – commune de Malarce sur Thines et de Ste Marguerite Lafigère"

Le site d'étude s'étend sur plus de 3500 ha entre les rivières Borne à l'Ouest et Thines à l'Est. Il est essentiellement composé de deux entités bien marquées :

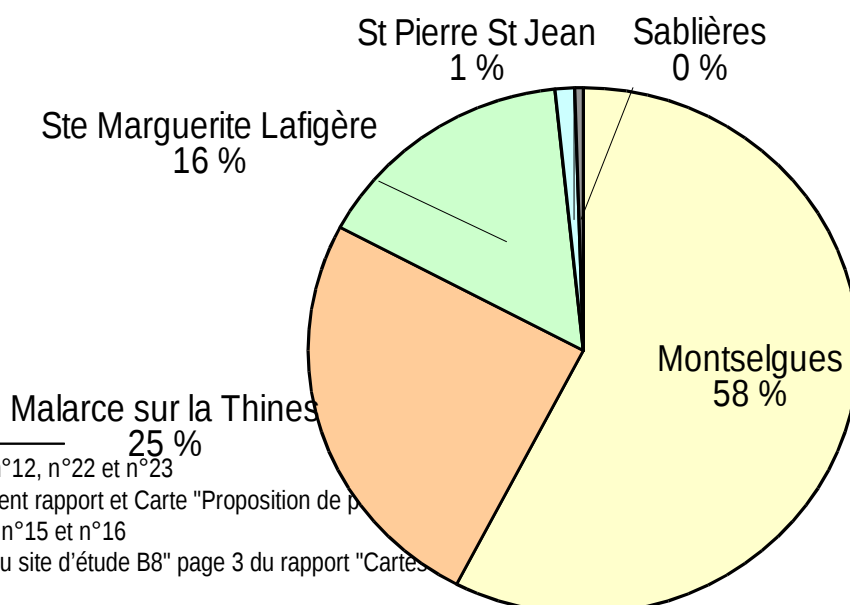
* le plateau de Montselgues, véritable pénéplaine constituée de granites et de grès entre 950 et 1150 m d'altitude,

* les pentes abruptes à l'ouest au dessus de la Borne et du ruisseau du Chamier, au Sud au dessus du ruisseau de Paravis, à l'Est au dessus de la rivière Thines.

Cinq communes sont concernées par ce périmètre d'étude ⁴ :

- Montselgues pour 2 014 ha
- Malarce sur la Thines pour 880,5 ha
- Ste Marguerite Lafigère pour 544 ha
- St Pierre St Jean pour 40,5 ha
- Sablières pour 17 ha

Communes concernées par le périmètre d'étude



¹ Cf. Annexes n°1, n°11, n°12, n°22 et n°23

² Cf. Annexe n°10 du présent rapport et Carte "Proposition de p

³ Cf. Annexes n°13, n°14, n°15 et n°16

⁴ Cf. Carte "Présentation du site d'étude B8" page 3 du rapport "Cartes

2. Contexte d'intervention

La Directive Habitats (numéro 92/43/CEE, adoptée le 21/05/1992) contribue à assurer la biodiversité sur le territoire européen, par le maintien ou le rétablissement des habitats naturels et de la faune et de la flore d'intérêt communautaire en tenant compte des aspects socio-économiques.

Extrait du site Internet du Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire

Le réseau Natura 2000 et ses objectifs

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen destiné à préserver la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire. Le réseau Natura 2000 est composé des sites relevant des directives européennes "oiseaux" et "habitats", datant respectivement de 1979 et 1992. Il s'agit de promouvoir une gestion adaptée des habitats naturels et des habitats de la faune et de la flore sauvages tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités régionales et locales de chaque Etat membre. Le réseau Natura 2000 n'a pas pour objet de faire des "sanctuaires de nature" où toute activité humaine est à proscrire. Ainsi, par exemple, il n'y a pas d'interdiction a priori et générale de la chasse dans les zones "Natura 2000".

De nos jours, le maintien de la diversité biologique, spécialement dans l'espace rural et forestier, dépend souvent de la présence, voire de la réinstallation d'activités humaines qui lui sont bénéfiques.

Le réseau Natura 2000, pour permettre la mise en place d'une gestion durable de nos espaces naturels reposera prioritairement sur une politique contractuelle élaborée avec tous les partenaires locaux (élus, propriétaires, gestionnaires...). L'adhésion des partenaires locaux et particulièrement des propriétaires et gestionnaires à une gestion durable constitue en effet le meilleur gage de réussite à long terme du réseau. L'accent a donc été mis sur les concertations locales préalablement à l'élaboration des propositions de sites susceptibles de figurer dans le réseau. Ces principes ont été repris et développés dans un mémorandum interprétatif de la directive établi entre le gouvernement français et la Commission.

Les étapes de mise en œuvre de la directive

Chaque Etat membre a réalisé un inventaire des sites abritant les habitats naturels et les habitats de la faune et de la flore sauvages puis a envoyé ses propositions de sites à la Commission.

La liste des sites d'importance communautaire au sein de chacune des six régions biogéographiques (continentale, alpine, méditerranéenne, atlantique, macaronésienne, boréale) est établie par la Commission en accord avec les Etats membres.

Les Etats membres désigneront officiellement leurs sites. Cette dernière phase devrait s'achever en 2004.

Chaque site qui sera désigné pour faire partie du réseau sera doté d'un document d'objectifs. Ce document-cadre, établi en concertation avec les acteurs locaux intéressés, doit fixer les orientations de gestion et les moyens financiers d'accompagnement. Il sera le document de référence au plan régional comme au plan européen pour une gestion équilibrée des territoires mais aussi pour l'obtention des cofinancements nationaux, européens et locaux. Chaque désignation d'un site Natura 2000 par la France sera accompagnée du document d'objectifs.

Pour aider à l'élaboration de ces documents, le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement fait procéder à la rédaction de cahiers d'habitats sous l'égide du Muséum national d'histoire naturelle. Ces cahiers d'habitats, réalisés en étroite liaison entre des scientifiques et des gestionnaires donneront pour chaque type d'habitat naturel ou habitat d'espèces les exigences écologiques et les préconisations de gestion des habitats. Ces documents ne seront nullement normatifs mais constitueront une aide appréciable pour tous les acteurs locaux qui disposeront d'une information appropriée.

Les mesures d'accompagnement

Pour accompagner cette politique de mise en place du réseau Natura 2000, des mesures d'accompagnement financières et fiscales sont prévues ou en cours de négociation. Les propriétaires et gestionnaires qui ont en charge l'entretien et la gestion du patrimoine naturel de notre pays doivent bénéficier d'une rémunération appropriée aux prestations et aux services rendus à la collectivité. Des moyens seront en outre mobilisés en provenance des fonds européens conformément aux cofinancements communautaires prévus par la directive " habitats ".

Fin de l'extrait du site Internet du Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire (nov. 2000)

Le document d'objectifs a pour objet dans un premier temps d'analyser les enjeux biologiques (habitats, faune et flore d'intérêt communautaire) et de décrire les activités humaines et socio-économiques présentes sur le site. A partir de ce diagnostic, sont proposés des objectifs de conservation, déclinés en actions de gestion.

Le document d'objectifs est établi pour une durée de 6 ans.

Ce document, spécifique à chaque site, est le fruit de la concertation de l'ensemble des acteurs concernés, réunis au sein d'un comité de pilotage sous la responsabilité de l'Etat.

En Ardèche :

Le comité de pilotage départemental Natura 2000 dans sa séance du 27 mai 1999 a entériné la démarche suivante :

- a) chaque site a son comité de pilotage local,
- b) des groupes de travail sont créés par site selon les besoins, soit par thème (foncier, milieux terrestres, activité de pleine nature...) soit géographique,
- c) le document d'objectifs est réalisé systématiquement par une commune ou un syndicat de commune, qui peut être assisté(e) d'un ou plusieurs opérateurs.

Le maître d'ouvrage de la réalisation du document d'objectifs du site B8 est le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Le maître d'œuvre, la commune de Montselgues. Cette dernière a choisi le CREN comme opérateur pour l'assister dans cette démarche.

3. Statut actuel

Il convient de noter que le site B8 fait partie :

* de la zone périphérique du Parc National des Cévennes. Cette zone périphérique ayant été établie pour permettre un ensemble de "réalisations et d'améliorations d'ordre social, économique et culturel rendant plus efficace la protection de la nature dans la zone centrale du parc national" (COQUILLART H., LEVY-BRUHL V., 1991) ;

* du territoire du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. En 1999, le Comité d'étude pour la création du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche s'est doté d'un réseau d'espaces naturels remarquables dont 3 sont pour tout ou partie dans le site B8.

De nombreux inventaires ont permis de révéler l'intérêt de cet ensemble de pelouses, landes, tourbières et forêts ¹ :

* l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêts Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) :

- n° 0724-4401, "corniche du Vivarais Cévenol"
- n° 0724-4402, "vallée de la Thines"

¹ Cf. Carte "Inventaires du patrimoine naturel" page 4 du rapport "Cartes"

- n° 0724-4404, "basses gorges de la Borne"
- n° 0724-4406, "plateau de Montselgues".

* l'inventaire des milieux humides cristallins remarquables du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhône-Méditerranée-Corse (SDAGE).

* l'inventaire des zones humides du plateau ardéchois et des Hautes Cévennes réalisé en 1994 par la FRAPNA Ardèche ;

* l'inventaire des tourbières de Rhône-Alpes réalisé par le CREN en 1999 ;

* en 1997, le CREN élabore le Plan de gestion de la tourbière des Narcettes (Montselgues) ; de 1997 à 2000, il met en œuvre des actions de restauration, de gestion et de valorisation de cette tourbière d'une 15aine d'hectares en liaison avec les acteurs locaux, dans le cadre du programme LIFE Tourbière national ;

* en 2001, le Département de l'Ardèche se dote d'un réseau d'Espaces Naturels Sensibles. Le site d'étude B8 fait partie de l'un de ces ENS, intitulé "Tourbières du plateau de Montselgues et vallées de la Thines et de la Drobie".

II. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

1. Méthodologie

A - Les habitats

Une cartographie des habitats au 1/15000^{ème} a été réalisée par photo-interprétation, puis vérification par des visites de terrain. Pour certains habitats, des relevés phytosociologiques ont été effectués.

B - Les espèces

Trois études ont été réalisées dans le cadre de collaborations :

- des prospections Chauves-souris avec Centre Ornithologique Rhône-Alpes (CORA Région),
- un inventaire des coléoptères de l'Annexe II de la Directive communautaire Habitats avec l'Office Pour l'Information Eco-entomologique (OPIE 07),
- des prospections sur le Damier de la Succise (papillon) avec Yves Rozier, spécialiste des papillons des milieux humides.

C - La bibliographie

D'autres données ont été récoltées dans la bibliographie :

* COIC B., MAUNOURY L., 1997 - Plan de gestion de la tourbière des Narcettes (Montselgues). CREN. Commission Européenne, Conseil Régional Rhône-Alpes, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Bron, 35 p. + cartes et annexes.

* DESCOINGS et al., 1988 - Compte rendu de la session de la société botanique de France en Ardèche, 120^{ème} session extraordinaire : Vivarais II : itinéraires. Société Botanique de l'Ardèche.

* GREFF N., MONCEIX V. et FRAPPA F., 1999 - Inventaire des espaces naturels remarquables du projet de Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche - CREN Rhône-Alpes, Bron - 378 p + annexes - Comité d'étude pour la création du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, Communauté européenne, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

* LADET A., 1994 - Inventaire des zones humides du plateau ardéchois et des Hautes Cévennes. Conseil Régional Rhône-Alpes, Charbonnières les Bains ; Commission Européenne, Bruxelles ; FRAPNA 07, St Etienne de Fontbellon, 149 p. + cartes.

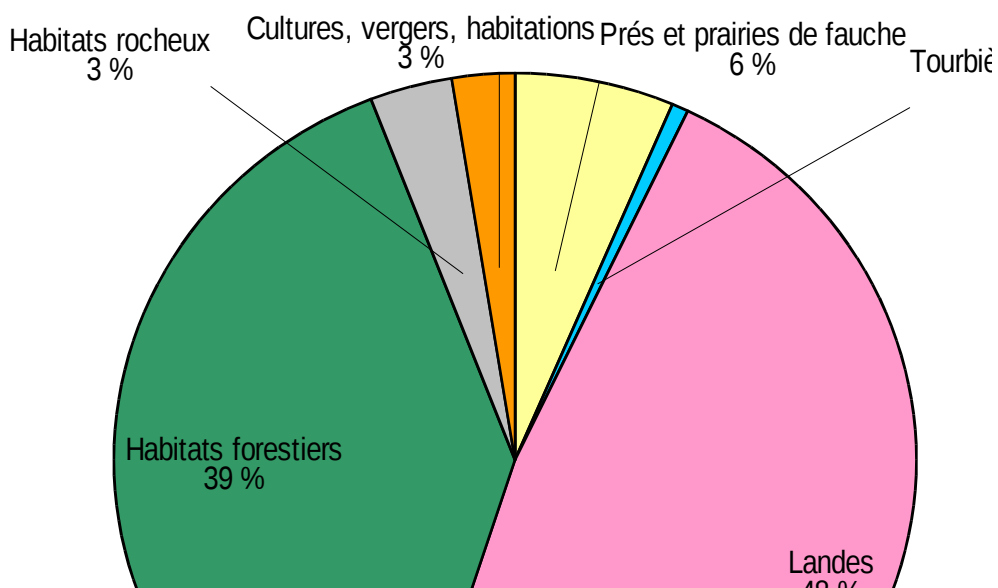
Le Parc National des Cévennes a aimablement transmis l'ensemble des données naturalistes dont il disposait.

2. Les habitats

Sur l'ensemble du site d'étude, cinq grands types d'habitats ont été recensés ¹ :

- * les prés et prairies de fauche (228 ha) ²
- * les tourbières et prairies humides (24 ha) ³
- * les landes (1702 ha) ²
- * les habitats forestiers (1392 ha) ⁴
- * les autres habitats dont
 - les habitats rocheux (118 ha) ³
 - les cultures, vergers et habitations (90 ha)

Les 5 types d'habitats du site B8



Ces grands types d'habitats s'organisent dans l'espace ⁵ en fonction de leurs exigences écologiques et des interventions humaines passées.

3. La faune et la flore

Sur le site d'étude ont été inventoriés ⁶ :

- 25 espèces de Coléoptères,
- 25 espèces de Libellules,
- 5 espèces de papillons de jour,
- 3 espèces d'amphibiens
- 6 espèces de reptiles,
- 27 espèces d'oiseaux,
- 12 espèces de mammifères,
- 9 espèces de mousses
- 190 espèces végétales.

¹ Cf. Annexes n°2 et n°3 du présent rapport et la carte "Occupation du sol" page 5 du rapport "Cartes"

² Cf. carte "Milieux prairiaux et landes" page 6 du rapport "Cartes"

³ Cf. carte "Milieux humides et rocheux" pages 7 du rapport "Cartes"

⁴ Cf. carte "Milieux forestiers" page 8 du rapport "Cartes"

⁵ Cf. schéma page suivante

⁶ Cf. Annexes n°4 et n°5

4. Evolutions historique et naturelle des milieux

A - Evolution historique

Il y a un siècle environ, les Cévennes vivaroises étaient occupées par une population considérable qui avait mis en valeur la moindre parcelle de terrain. Schématiquement, le système d'exploitation s'organisait selon la succession altitudinale suivante :

- * dans le fond des vallées et sur les basses terres, des cultures, des prairies, de la vigne ;
- * sur les hauts des pentes et sur le plateau, des pâturages et des prairies de fauche ;
- * entre ces deux zones, la châtaigneraie omniprésente. (DESCOINGS, 1988).

Sur le plateau, la prairie naturelle fournissait le foin pour l'hiver. Un ingénieux système de béalières permettait une irrigation là où il y avait de l'eau.

Les vastes espaces en herbes constituaient l'un des éléments fondamentaux du système agraire traditionnel. Les boisements étaient rares, les troupeaux d'ovins pâturaient alors un dense tapis d'herbe rase, la Callune et les genêts demeurant relégués sur les rochers.

Au milieu des prairies et des pâtures, existaient des groupements humides résultant d'écoulements permanents. Selon les conditions topographiques, l'importance des eaux, toute une gamme de végétation s'observait, de la prairie à joncs jusqu'au bas-marais tourbeux. Ces zones humides étaient autrefois largement utilisées : alimentation des béalières, abreuvoir pour les troupeaux...

Avec la mécanisation, les secteurs mouillés peu portants sont une gêne dans les prairies de fauche, et produisent un pâturage de piètre qualité. Aussi, ces zones ont elles été drainées, ou des "mares" ont été creusées dans la tourbe afin de réduire les surfaces mouillées au minimum.

Depuis la déprise agricole, les terrains ont été valorisés essentiellement par des plantations de résineux (Pin laricio, Pin noir, Pin de Riga et cèdres). Leur dynamique est forte, et les landes contiguës, non entretenues par du pâturage, sont colonisées par des pins

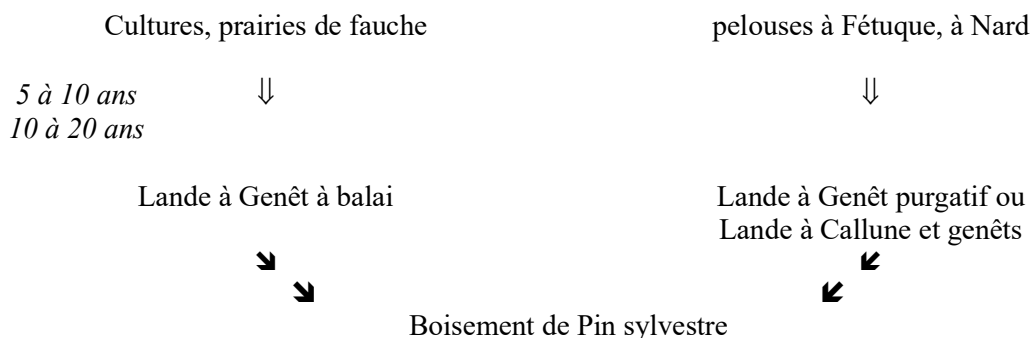
Sur les pentes, la châtaigneraie grimpait tant que les conditions climatiques permettaient le mûrissement des fruits. La limite bioclimatique haute s'établit ainsi entre 700 m dans la Cévennes du Nord pour aller jusqu'à 850 m dans la Cévennes du Sud. Le verger cévenol traditionnel montre des arbres âgés, majestueux, puissants et tortueux, espacés mais aux cimes presque jointives. Avec un entretien normal, le sous-bois est totalement dégagé et propre, les rejets de pieds enlevés, les buissons et ronces éradiqués. Au sol, un tapis d'herbe ras et plus ou moins couvrant sert de pâture aux moutons et aux chèvres (B. DESCOINGS, 1988).

Après avoir été éprouvés au début du siècle par la maladie de l'encre (*Phytophthora cambivora*), les vergers subissent depuis une quinzaine d'années les attaques répétées du chancre (*Endothia parasitica*), autre maladie cryptogamique qui fait se dessécher les branches et les cimes. Cette endémie qui s'est abattue sur des peuplements âgés, affaiblis et souvent abandonnés, a fait et continue de faire des ravages considérables (B. DESCOINGS, 1988).

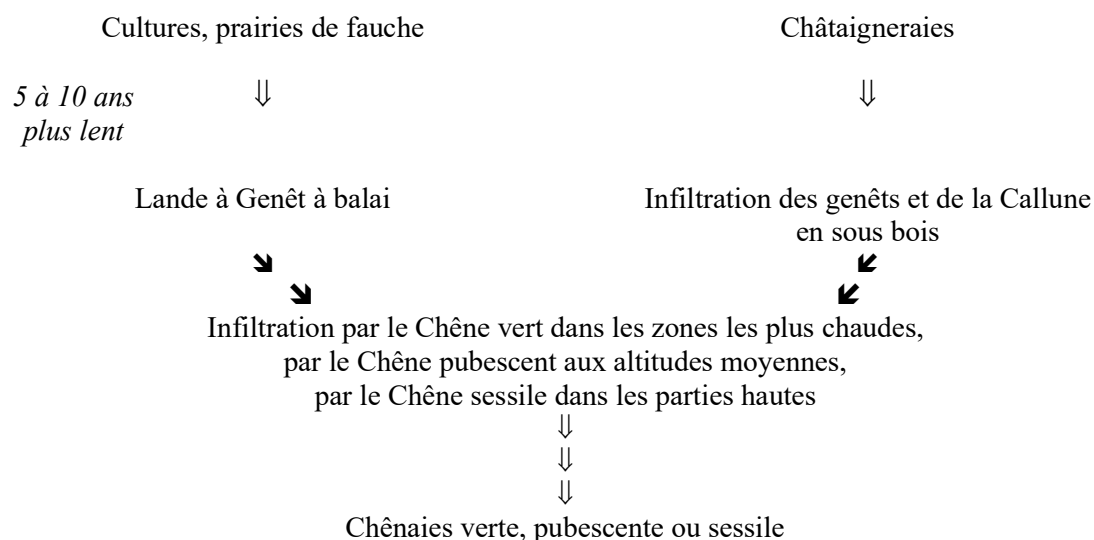
Autrefois relégué par l'homme sur les terrains non cultivables, le Chêne vert est maintenant reparti à la conquête de son ancien domaine. Ainsi, de larges surfaces de la vallée de la Thines et de la Borne ont été reprises par la chênaie verte.

B - Evolution naturelle

Sur le plateau :



Sur les pentes :



Actuellement, les tendances évolutives de la végétation sur le site d'études peuvent se résumer ainsi :

Intitulé de l'habitat	Evolution (en surfaces)	Causes probables
Prés et pâtures	diminution	Abandon agricole
Prairie de fauche	diminution	Abandon agricole
Prairies humides et tourbière	maintien	Loi sur l'eau
Landes	extension	Abandon agricole, boisement
Habitats rocheux	maintien	Colonisation végétale très lente
Vergers de châtaignier	diminution	Abandon agricole et maladies
Taillis de châtaignier	extension	
Autres boisements (résineux)	extension	

5. Patrimoine géologique

Les chaos de blocs de Montselgues ont été décrits dans l'inventaire des sites géologiques d'intérêt majeur en région Rhône-Alpes (ANTEA, 1995). Il s'agit de chaos de blocs de granite porphiroïde de grande taille sur Serre de la Dame en bordure du site d'étude, et entre le Serre de l'Estelle et le Genest ¹.

¹ Cf. Carte "Inventaires du patrimoine naturel" page 4 du rapport "Cartes"

III. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

1. Agriculture

Surfaces occupées par l'agriculture (1350 ha au total)

Afin de mieux cerner les enjeux agricoles, un diagnostic des pratiques agricoles a été réalisé par la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche¹.

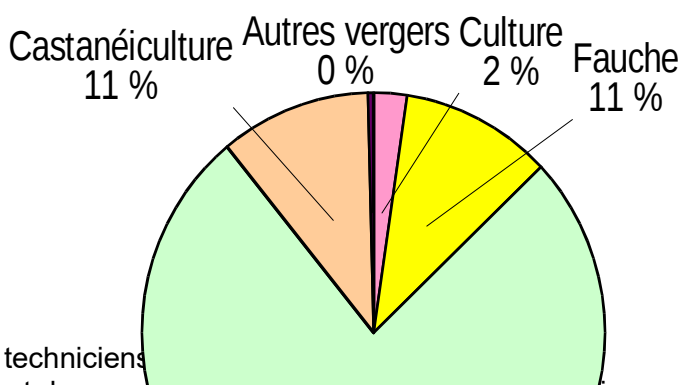
Extrait du rapport

Diagnostic des pratiques agricoles sur le site Natura 2000 B8

par la Chambre d'Agriculture 07

Méthodologie

- Synthèse des connaissances des techniciens
- Synthèse des exploitations projetant de souscrire un contrat territorial d'exploitation
- Entretien avec les agriculteurs du site



La Chambre d'Agriculture et son équipe "valorisation des espaces" a mis en œuvre le diagnostic sur les pratiques agricoles utilisées sur le site, afin de définir avec les agriculteurs locaux les conditions de faisabilité d'une gestion durable des différents milieux naturels présents sur le plateau de Montselgues.

Nous avons donc privilégié la méthode participative afin que chaque agriculteur puisse présenter ses pratiques, sans préjuger du bien fondé de ses itinéraires techniques. Ce travail d'enquête aura comme finalité de préciser ce qui paraîtrait acceptable pour les agriculteurs locaux, sachant qu'ils sont tous concernés par l'utilisation pastorale des milieux, que les savoir-faire ne diffèrent qu'à la marge et que le constat réalisé à l'heure actuelle sur la pérennité des habitats tient autant de la poursuite de l'activité agricole traditionnelle, que d'itinéraires techniques sophistiqués.

1.1. Synthèse des connaissances des techniciens territoriaux

Les **systèmes d'exploitation** : les agriculteurs concernés par ce site sont des éleveurs non spécialisés qui associent plusieurs types d'élevage ou élevage et production de châtaignes :

- ovin (4)
- mixte ovin/bovin allaitant (1)
- bovin allaitant (1)
- ovin/ châtaignes(4)
- mixte ovin/équidé de selle/châtaigne (1)

1 seul éleveur concerné par ce site est en caprin fromager mais son utilisation en terme de ressources pastorales est relativement limitée (élevage hors sol).

On peut estimer la présence sur le site d'environ 300 UGB (unités de gros bétail) dont 200 UGB ovin/caprin et 100 UGB bovin/équidé. Cette "force de tonte" est essentielle au maintien des milieux naturels du site B8.

¹ Cf. Annexe n°6

On constate que les éleveurs ayant une partie de leur exploitation sur les pentes du site vont s'orienter vers un élevage ovin ne dépassant que rarement les 200 brebis, la complémentarité entre activité d'élevage, cueillette des fruits et structure foncière de dimension limitée assurent la cohérence d'ensemble.

Les races utilisées sont des races rustiques pour les ovins (Blanche du Massif Central, Préalpes et croisées) avec engraissement des agneaux en bergerie. La majorité des éleveurs commercialisent en groupement de producteurs avec des produits finis (agneaux certifiés ou label).

Les périodes de mises bas sont étalées dans le temps avec deux pics principaux : printemps et automne. La politique commerciale de la filière incite les éleveurs à désaisonner un lot sur un agnelage de Juillet à Septembre, cette stratégie peut amener les exploitants à geler des surfaces de prairies (constituant traditionnellement les stocks) pour assurer la lactation des animaux, cette utilisation engendrant des problèmes de rotation sur les surfaces de landes. La production d'agneaux issus de l'agriculture biologique est présente chez un agriculteur, cela nécessitera des choix stratégiques quant à la conduite des animaux (recours accru au plein air), voire au choix même de la race utilisée .

En ce qui concerne les bovins allaitants, les animaux sont issus de croisement charolais ou purs, la production de viande se caractérise par les filières de production de "maigres" destinés au marché italien, quelques animaux sont abattus engraisés, la production de veau gras est limitée. Les vêlages se situent en fin d'hiver jusqu'au mois de Mai, la mise à l'herbe correspond au pic de lactation, la vente des broutards dès l'automne. Ces types de production ont tous subi le contre coup de la crise bovine.

Par contre les éleveurs ovins reconnaissent bénéficier depuis 12 mois de cours favorables. Les systèmes d'alimentation et les périodes de production (agnelage et vêlage) sont calés pour limiter le recours aux intrants extérieurs, l'autonomie fourragère est recherchée soit en utilisant les ressources des prairies réservées à la fauche soit en utilisant au maximum le territoire.

La **structure foncière** des exploitations se caractérise par leur situation géographique :

- sur le plateau de Montselgues les surfaces totales utilisées dépassent les cent hectares, la proportion de surfaces mécanisables est relativement stable autour de 20%, le reste est composé de landes plus ou moins fermées selon la pente et l'enrochement.
- Les structures foncières des pentes (Malarce, Thines, Sainte Marguerite Lafigères) sont plus faibles environ 50 ha avec une proportion de surface mécanisable comparable.

Enfin, nous évoquerons la présence d'une Association Foncière Pastorale, créée en 1992 à l'initiative de 3 éleveurs du plateau de Montselgues sur 253 ha, qui a permis de structurer en parcs les milieux de landes à Genêt purgatif, de broyer en layons environ 40 ha. Cette AFP, après avoir réalisé les travaux de reconquête (92 à 95), est aujourd'hui en "sommeil" et peut, par ces objectifs de constitution, permettre éventuellement, dans la mesure où les propriétaires fonciers définiraient la réalisation de nouveaux investissements, être le support à de nouveaux projets.

1.2. Synthèse des exploitations projetant de souscrire un CTE

Aujourd'hui, dans le cadre des CTE, 4 agriculteurs sont concernés par cette procédure. Ils sont pour la majorité des utilisateurs des milieux retenus par la Directive Habitats et devront intégrer les enjeux environnementaux définis dans le document d'objectifs.

Deux d'entre eux ont clairement exprimé le souhait de voir une extension du périmètre d'étude : sur la commune de Sablières et sur les pentes de Thines. Pour l'extension du périmètre sur Sablières, il s'agit de trouver la cohérence entre le milieu de landes à Genêt purgatif décrits par le CREN et la décision de la commune d'adhérer au projet de site. Dans le deuxième cas, il s'agit éventuellement de créer des accès au bois taillis de châtaigniers exploités par les agriculteurs, milieu forestier concerné par la directive.

Des candidats aux contractants : Sur 12 agriculteurs enquêtés 4 sont actuellement concernés par les CTE (formation et acte de candidature), sur ces 4 candidats, un seul a défini son projet.

Nous ne tirerons pas d'analyse fine des contractants CTE, car si le site est totalement couvert par des agriculteurs en activité, son maintien en l'état nécessitera des aménagements dans le traitement administratif des candidatures. En effet, il n'est pas dit que ces mêmes agriculteurs puissent contractualiser dans cette procédure et entretenir avec l'accompagnement financier de cet outil, les milieux naturels. (La classe d'âge des agriculteurs s'établit pour moitié au delà de 55 ans ; ces exploitations ne sont pas les plus favorables à une reprise dans le contexte économique actuel.)

Les conditions actuelles de mise en œuvre des CTE, avec des agriculteurs âgés de plus de 55 ans va rapidement poser la question de la pérennité de l'activité agricole, de la reprise de structures foncières difficiles (pentes) et de ce fait du maintien sur le long terme de ces milieux. La capacité des agriculteurs plus jeunes à reprendre ces surfaces ne pourra à elle seule garantir le maintien de l'activité pastorale, on aura alors un désintérêt pour les surfaces à contraintes et donc une perte de patrimoine environnemental.

Un seul dossier est suffisamment avancé pour déterminer quelles seraient les mesures utilisées par l'agriculteur sur le plateau de Montselgues. S'agissant d'un éleveur spécialisé ovin, il n'y a pas d'incidence économique à être intégré dans le site Natura 2000. L'attractivité du site peut être remise en cause si les préconisations du document d'objectifs vont au delà de pratiques économiques viables. Les mesures types 1901, 1903, 2001 du CTE abordent l'ouverture des milieux, l'utilisation pastorale des landes et prairies de fauche. Le projet actuel de l'éleveur reprend ces trois mesures, nous décrivons donc ses pratiques par type de milieu.

A. Prairie de fauche montagnarde 38.3 et 38.23

Deux conduites distinctes assurent leur maintien :

Les anciennes prairies de fauche (pente) mesure 1903 cas 2 :

Surfaces réservées exclusivement à la pâture de printemps pour des brebis allaitantes avec prélèvement complet sur le premier cycle de pousse en plein printemps (Mai) et retour en Automne (regain Octobre). Cette pratique s'effectue sur un reliquat de surface (2 ha), avec un chargement instantané fort 100 brebis/ha pendant une période de 7 à 10 jours selon pluviométrie estivale, soit un niveau de prélèvement de 1000 journées. Pas de fertilisation.

Les prairies réservées à la fauche mesure 2001 :

Les prairies naturelles sont fauchées en été (15 juin/fin juillet) et permettent d'avoir des stocks de fourrage pour les périodes en bergerie (hiver). Le niveau de fertilisation organique est faible 5 à 10 T/ha/an. Pas de fertilisation minérale. Les rendements fourragers sur ces prairies sont de l'ordre de 4 T de foin, la coupe des regains est exceptionnelle, le deuxième cycle étant réservé à la pâture des lots agnelant à l'automne.

B. Les landes montagnardes à Callune et genêts 31.226 : mesure 1903 cas 1

Deux périodes de pâturage distinctes avec des niveaux de complémentation différents en bergerie selon l'état physiologique des animaux.

L'utilisation est continue sur l'année : hiver et printemps, en décharge des surfaces non utilisables (prairies), et l'été lorsque la repousse n'est pas suffisante sur les prairies de fauche. Ces séquences d'utilisation dans l'année montrent une certaine cohérence, en effet le gardiennage ne peut se concevoir qu'avec l'ensemble du troupeau (problème de main d'œuvre disponible), il

s'effectue dans des périodes de transition (soudure hiver/printemps), ou de manière spécialisée en plein été ce qui a pour effet de maintenir un couvert végétal diversifié.

La Callune sert aussi de lest en été (Juillet Aout). Le gardiennage ne permet pas de définir précisément le niveau de prélèvement, il ressort de ces pratiques que ces milieux sont relativement fermés (enrésinement par le pin sylvestre) et qu'il serait nécessaire de rouvrir des espaces en intervenant mécaniquement (gyrobroyage de circuit).

L'agriculteur précise qu'il utilise en circuit d'environ 100 à 200 ha avec son troupeau, soit un chargement de 1 à 2 brebis ce qui ne veut pas dire grand chose. Il serait donc intéressant de vérifier que cette pratique au delà du risque lié au pâturage continu en tri (spécialisation du prélèvement de "l'appétent" et refus du "ligneux") soit efficace après ouverture, sur la pousse annuelle de la Callune ou du genêt.

C. Lande à genêt purgatif 31.842 et à genêt à balai 31.841 : mesure 1903 cas 1

L'utilisation des landes à genêts est liée à la pratique même du gardiennage en intersaison, on se retrouve dans une utilisation continue en tri, avec le même chargement que dans les landes décrites ci dessus.

Par contre en fin de printemps-été (Juin Juillet), période des travaux de fenaison, l'agriculteur va utiliser deux unités pastorales d'environ 30 ha pour se dégager du temps disponible, les animaux sont présents pendant 60 jours, le chargement instantané est voisin de 10 brebis/ha soit un niveau de prélèvement de 300 à 400 journées brebis/ha, ce qui correspond aux références pastorales pour ce type de milieux.

L'utilisation ponctuelle et en tâches de brûlages dirigés, sur ces landes totalement fermées ou fermées à plus de 75%, nécessitera une réflexion quant à la fréquence, le type de mise à feu, et une pratique du pâturage, afin d'éviter tout dérapage concourant à un appauvrissement du milieu. Par contre cette technique d'ouverture du milieu bien maîtrisée, peut répondre aux attentes respectives (scientifiques, naturalistes, agriculteurs) de lutte contre la fermeture des milieux.

1.3. Entretien avec les agriculteurs du site

Suite aux entretiens avec l'ensemble des agriculteurs du site B8, les pratiques des éleveurs sont relativement homogènes, traditionnelles et font appel pour la majorité au gardiennage. On note cependant quelques différences sur la période de mises bas, la stratégie d'alimentation ou encore les pratiques d'ouverture du milieu (brûlage, gyrobroyage).

A. Les pratiques couramment trouvées sur les milieux prairiaux et landes :

- Utilisation des prairies de fauche submontagnardes et montagnardes :

Les prairies naturelles sont fauchées en été (15 juin/fin juillet) et permettent d'avoir des stocks de fourrage pour les périodes en bergerie ou en étable (hiver). Plus les stocks pourront être importants (Surfaces en prairies de fauche) et plus les éleveurs ont de marge de manœuvre pour les mises bas (recherche de la sécurité alimentaire). Ceux qui ont moins de capacité de stock vont profiter au mieux de leurs surfaces fourragères d'arrière saison (châtaignes, glands) pour la constitution de réserves corporelles et faire agnelier en hiver (pas d'autres passages en bergerie).

La sécurisation du système (quantité de stock constitué par reproducteur) va différer selon la présence de ressources complémentaires telles que les sous-bois (taillis de châtaigniers et chênaies). Par exemple, pour des systèmes d'élevage non spécialisés : en automne - début hiver, sur châtaigneraie, les brebis en lutte et en début de gestation vont assurer un bon niveau de

réserves corporelles, ces réserves seront mobilisées au moment de l'agnelage en janvier, le foin distribué sera limité au pic de lactation, le sevrage et la finition des agneaux arrivant avant les autres activités de l'exploitation (accueil tourisme).

Les prairies naturelles sont fumées avec le fumier d'ovins ou de bovins selon le troupeau à hauteur de 20 T/ha tous les 2 ans en moyenne. Il n'y a pas d'utilisation de fertilisation minérale pour des raisons de coût de ces intrants. Lorsqu'il y a fertilisation minérale (40 Unités N), seules les prairies artificielles sont visées.

On peut donc considérer que les mesures existantes dans le cadre des CTE en particulier la mesure 2001 sont suffisantes et que les pratiques agricoles locales sont totalement compatibles avec les milieux décrits dans le diagnostic environnemental.

- Utilisation des prairies humides :

Elles sont peu nombreuses sur le site, leur utilisation est décalée dans la période de pousse de l'herbe afin de profiter de l'humidité et de la fraîcheur en été. Cela permet aussi de parquer le troupeau pendant la période de fenaison. Les anciens prés de fauche quant à eux, reçoivent un apport d'acide phosphorique et potasse sous forme de scories 12/12 pour compenser les déficits existants du sol. Ces zones sont proches de bâtiments d'exploitation et sont réservées si nécessaire aux animaux à forts besoins (vaches allaitantes fraîchement vélées, brebis suitées). La fauche est tardive et correspond aux pratiques respectueuses des zones humides, aucun agriculteur n'a émis le souhait de les assécher, sachant qu'elles assurent une continuité de ressources pastorales de qualité lorsque les autres prairies sont grillées.

- Milieux tourbeux

Ce milieu présente des caractéristiques complexes qui ne permettent pas à l'agriculteur bénéficiaire de la convention CREN, une utilisation rationnelle. A priori, il est nécessaire de proposer à l'intervenant agricole les itinéraires prévus dans le contrat type zones humides, en vérifiant en particulier la pertinence d'une pâture, sachant que le contractant actuel garde ses animaux sur cette zone. De même on pourrait envisager une utilisation commune entre les deux agriculteurs présent sur le site ou à proximité de la tourbière si le premier ne peut pour des raisons économiques assurer le maintien de ce milieu humide par le pâturage.

- Les landes montagnardes à Callune et genêt :

Elles ne concernent pas tous les éleveurs du site. Pour ceux qui en ont, ils l'utilisent au printemps et automne par tout le troupeau. Un affouragement sur la parcelle est effectué au printemps ainsi qu'une complémentation en bergerie en fin d'automne. Ces landes sont relativement inaccessibles par manque de pistes d'accès.

L'entretien de ces landes s'effectue par brûlage dirigé, avec des fréquences de retour qui varient en fonction de l'exposition, de la pratique de l'exploitant, de 3 à 5 ans. Il faudra veiller à préserver les sols qui sont généralement superficiels sur ce type de landes, par contre il n'y a pas d'autres alternatives que le feu pour les ouvrir (accessibilité, pente, rochers,...)

- Les landes à Genêt purgatif :

Elles sont de loin les plus importantes sur le site et concernent tous les éleveurs enquêtés. Elles sont généralement utilisées toute l'année (hors période hivernale) pour tout type de troupeau sans allotement. Les brebis sont rentrées tous les soirs en bergerie pendant l'hiver et tous les midis en été.

Les landes sont brûlées régulièrement tous les 3 ou 5 ans selon les éleveurs. Certains éleveurs préfèrent préserver les zones les mieux exposées (au Nord) du brûlage pour la "chôme" en été. La difficulté de garder ce milieu ouvert oblige les éleveurs à pratiquer le brûlage de façon plus ou moins adaptée (brûlage pour garder le milieu toujours propre sans forcément utilisation par la suite). Un éleveur qui a participé à l'article 19 (première mesure contractuelle agri-environnementale) reconnaît ne devoir brûler que tous les 7 ans si une pression de pâturage suffisante suit le brûlage. D'autres éleveurs considèrent que ce délai est trop long pour garder le milieu "propre" : ils brûlent généralement tous les 3 ans sans pour autant y mettre par la suite une pression de pâturage importante.

Les niveaux de prélèvement et les conduites se ressemblent, il s'agit dans la majorité des cas de garder l'ensemble du troupeau, le pâturage est continu avec des circuits journaliers, le mode de prélèvement est le tri, les chargements instantanés sont variables de 2 à 10 brebis selon les périodes.

Par contre tous reconnaissent que la pousse annuelle non lignifiée du genêt est une ressource intéressante, que l'action mécanique de l'animal à cette période (piétinement, coup de dent) permet de freiner la recolonisation, par contre ils remarquent qu'à partir du mois de juillet les animaux n'ont plus d'action sur ce végétal.

Ce constat montre qu'il y a possibilité d'intervenir en amont avec le brûlage, en respectant les conditions optimales de mise à feu (humidité, vitesse du vent, enneigement, conduite du feu...) et ensuite pérenniser par l'action pastorale la lande, en privilégiant un passage de plein printemps en 1ère année avec un chargement instantané relativement élevé.

De même, les agriculteurs manifestent un intérêt pour le broyage mécanique sur ce type de landes, les avis sont partagés sur la période la plus propice pour l'ouverture et l'entretien de ces landes. Il serait envisageable de vérifier la pertinence d'actions mécaniques hivernales (période où il y a du temps) par rapport à des actions en fin de cycle de végétation avant mobilisation des réserves pour le genêt, car d'une manière empirique, les agriculteurs remarquent des impacts plus ou moins positifs de ces pratiques. Des besoins sont exprimés pour ouvrir en tâches ou layons ces landes afin d'avoir un impact plus important du pâturage.

Enfin, les éleveurs sont conscients de l'intérêt de préserver un milieu de lande présentant un couvert de ligneux bas, car il permet de préserver une ressource en herbe décalée dans le temps. Les interrogations portent sur les moyens de maintenir ce taux de recouvrement à un niveau acceptable avec le genêt purgatif. La barre des 30% semble être un seuil optimal, les exploitants ont du mal à concevoir une évolution de la strate arbustive supérieure à ce seuil (notion de terrain propre), la marge de manœuvre du cahier des charges devra en tenir compte. Nous proposerons donc de vérifier et d'évaluer, dans le suivi scientifique ces hypothèses de travail.

- Les châtaigneraies / chênaies

Nous laisserons de côté la problématique des vergers de châtaigniers présents sur le site et récoltés pour la production castanéicole, les mesures du CTE couvrant à notre avis toutes les possibilités de cahier des charges.

En ce qui concerne les milieux forestiers deux types de boisements naturels sont pâturés exclusivement par les petits ruminants et équins. Les bois taillis de châtaigniers et les chênaies, un agriculteur utilise la feuille de frênes pour alimenter une partie de son troupeau en fin d'été (soudure été-automne).

Les châtaigneraies des pentes sont pâturées en automne-hiver pour les brebis en lutte, avant l'agnelage en janvier. Les sous-bois sont aussi utilisés en août pour la "chôme" car il s'agit d'endroits plus frais, à l'ombre, ce qui évite les problèmes de mouches et par voie de conséquence de miasmes (plaies infectées des ovins suite à la tonte ou aux abcès).

- * Gîte d'étape à Montselgues
- * Gîte équestre à Montselgues
- * 2 gîtes d'étape à Thines, 1 à la Blacherette
- * à Malarce sur la Thines : 1 hôtel, 1 camping, 1 gîte Clévacances

La Chasse

Les Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) de Montselgues, Ste Marguerite Lafigère et Malarce sur La Thines se partagent la plus grande partie du territoire de chasse sur le site d'étude B8.

Il s'agit essentiellement de la chasse aux petits gibiers, et au sanglier et chevreuil.

Les ACCA sont amenées à réaliser du broyage pour ouvrir des layons dans la lande afin de pouvoir circuler.

4. Patrimoines culturel et paysager

Le patrimoine paysager est de grande qualité. Les parcelles de lande restaurées par brûlage dirigé affectent ponctuellement et momentanément certains panoramas.

L'inventaire des richesses paysagères réalisé par le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche fait apparaître :

- un paysage de référence : la vallée de la Thines,
- un ensemble paysager de qualité exceptionnelle : la vallée de la Borne et les pentes la dominant à l'Est, remarquable : les abords du village de Montselgues,
- un ensemble agricole de qualité exceptionnelle : les abords du village de Montselgues.
- un point de vue exceptionnel : le Col de Peyre,
- des itinéraires possédant un intérêt paysager exceptionnel : la D4 du Col de Peyre aux Cayres et la D304 jusqu'à Montselgues, ainsi que la route de Ste Marguerite à Chamier.

Le patrimoine culturel et historique est très riche, avec :

- le village de Thines (site inscrit), (Thines est en outre en cours de procédure pour être classé Village de caractère par le Département de l'Ardèche),
- l'église romane polychrome de Thines (Monument Historique classé),
- l'église de Montselgues et la Ferme de l'Espinassas (Monuments Historiques inscrits),
- le village de Petit-Paris (recensé par les Monuments Historiques).

Montselgues est également connu des amateurs de crèche de Noël. Cette dernière est installée, en décembre, dans l'église.

5. Sources captées

Dix sources sur le site d'étude sont captées pour l'alimentation en eau potable des villages ¹.

¹ Cf. Carte "Modes de gestion" page 9 du rapport "Cartes"

6. Projets locaux en cours ou envisagés

Tout en préservant leur qualité de vie, les 3 communes principalement concernées ont pour objectif de développer des activités économiques liées à l'utilisation des ressources naturelles (agriculture, énergie renouvelable...) et au tourisme.

* Malarce sur Thines

Les activités économiques de la commune sont plutôt concentrées dans la vallée du Chassezac à Malarce. La vallée de la Thines est principalement touristique, et agricole.

Au cours de la saison touristique, le hameau de Thines reçoit de nombreux visiteurs. Il s'agit d'une des attractions touristiques les plus connues dans la région des Vans.

L'accès par la D513 depuis la vallée du Chassezac constitue un handicap majeur pour le développement touristique du hameau puisque les autocars ne peuvent l'emprunter.

La viabilisation de la piste reliant Têrondet sur la D513 au Clapeyrou sur la D4 permettrait de résoudre certains problèmes d'accès.

* Montselgues

Les projets de la commune s'organisent autour de 3 objectifs principaux :

- développement et maintien des activités agricoles,
- développement et maintien d'activités d'accueil créatrices d'emplois (gîte communal, entretien des sentiers, accueil de classes de découverte, projet d'un centre de formation aux nouvelles technologies...),
- création d'un pôle d'activité liée aux énergies renouvelables (projet éolien).

S'intégrant à ces objectifs communaux, un projet (privé) de création d'une activité touristique liée à la pêche est sur le point d'aboutir. Le porteur de projet, originaire de Montselgues, a pour objectifs de :

- vivre d'une activité liée à sa passion, la pêche,
- valoriser le site de Montselgues.

Sont prévues la création d'une maison d'accueil, l'élaboration d'une démarche de promotion et de publicité, la création d'une exposition centrée sur les ressources naturelles de Montselgues.

* Ste Marguerite- Lafigère

Les projets de la commune consistent en :

- la restauration et l'entretien du patrimoine bâti (béalières, moulin...)
- le développement et le maintien d'activités touristiques (ouverture d'une maison de la randonnée, valorisation des anciennes mines sur le sentier "Balcon du Chassezac", information du public sur les 25 km de sentiers de la commune),
- l'élaboration d'une carte communale des zones constructibles.

Le principal handicap de la commune est l'extrême morcellement du foncier associé à des indivisions remontant parfois à plusieurs générations. Ceci bloque, non seulement la libération du foncier pour l'agriculture, mais aussi la restauration du patrimoine bâti.

L'émergence de projets de création de parcs éoliens incitent les communes de Montselgues, Ste Marguerite-Lafigère, Malarce-sur-la-Thines et Sablières à se fédérer afin de maîtriser l'aménagement de leur territoire.

Une étude d'opportunité d'implantation d'éoliennes est envisagée. Celle-ci tiendra compte des préconisations du Schéma Départemental Eolien actuellement en cours de réalisation ainsi que des différents enjeux répertoriés sur le site Natura 2000. Une analyse paysagère préalable sera en outre effectuée sur chaque zone susceptible d'accueillir des machines.

A l'échelle du territoire du **Parc Naturel Régional**, le Plan de Parc identifie, sur le site d'étude B8, différents types d'actions :

- sur ses espaces naturels remarquables ¹, l'objectif est de "mettre en œuvre un suivi scientifique et de maintenir la biodiversité par le biais de conventions avec les propriétaires et les usagers",
- le Parc "fait de son patrimoine géologique ¹, notamment volcanique, un domaine privilégié d'intervention : valorisation de certains sites, pédagogie, communication touristique...",
- le Parc "compte intervenir en priorité sur les paysages de référence (vallée de la Thines) et valoriser les itinéraires paysagers (D4, D304 et route de Ste Marguerite à Chamier) et les points de vue (Col de Peyre)",
- "dans la logique de ses priorités paysagères, et en liaison avec le Département et l'Etat, le Parc négocie avec ses partenaires pour une intégration optimale des différents réseaux (énergie, transport, communication) et des installations inhérentes. Les principaux axes routiers et les cols font l'objet d'une politique de requalification." (les Cols de Peyre et de l'Echelette sont mentionnés en tant que tels sur le Plan de Parc).

A l'échelle départementale, "outre la préservation de ce patrimoine exceptionnel, l'objectif prioritaire de la politique des **Espaces Naturels Sensibles** ¹ [...] est de conforter, voire développer, les activités économiques, principalement agricoles et touristiques dans une perspective de développement durable" (extrait du registre des délibérations du Conseil Général d'Ardèche du 25.01.01).

"Au vu de la multitude des territoires potentiellement éligibles et afin d'éviter les actions de "saupoudrage", il a été décidé d'intervenir uniquement sur quelques sites remarquables, caractéristiques du patrimoine naturel ardéchois, véritable "modèle de référence", source de développement local." (extrait du rapport du Budget Primitif 2001 du Conseil Général d'Ardèche).

¹ Cf. Carte "Inventaires du patrimoine naturel" page 4 du rapport "Cartes"

SECONDE PARTIE : ENJEUX ET OBJECTIFS

I. ENJEUX BIOLOGIQUES

1. Enjeux des Directives communautaires (Habitats et Oiseaux)

1.1. Habitats

La typologie de l'habitat et le code le précédant sont issus de la nomenclature européenne de référence CORINE-Biotopes.

38.3 prairie de fauche naturelle de montagne (code Natura 2000 : 6520)

Cet habitat couvre de faibles surfaces ¹ (4 % du site d'étude - soit 140 ha). Son existence est directement corrélée au maintien de pratiques agricoles extensives (faible fertilisation, fauche tardive...).

La majorité des prairies de fauche du site comporte des béalières d'irrigation plus ou moins fonctionnelles.

31.226 Lande montagnarde à Callune et genêts (code natura 2000 : 4030)

31.842 Lande à Genêt purgatif (code Natura 2000 : 5120)

Ces deux habitats couvrent des surfaces importantes ¹ (6,3%, soit 220 ha pour le premier, 1400 ha pour le deuxième).

Sur le site d'étude, la lande à Callune et genêts et la lande à Genêt purgatif sont présents sous de multiples formes, des landes très ouvertes aux landes fermées en cours de boisement ². Ces divers stades de landes et pelouses n'ont pas été identifiés séparément. Ils sont considérés comme des stades d'évolution de la lande liés aux pratiques pastorales (modalités de broyage et/ou de brûlage de la lande, type de pratique agricole...).

A mentionner :

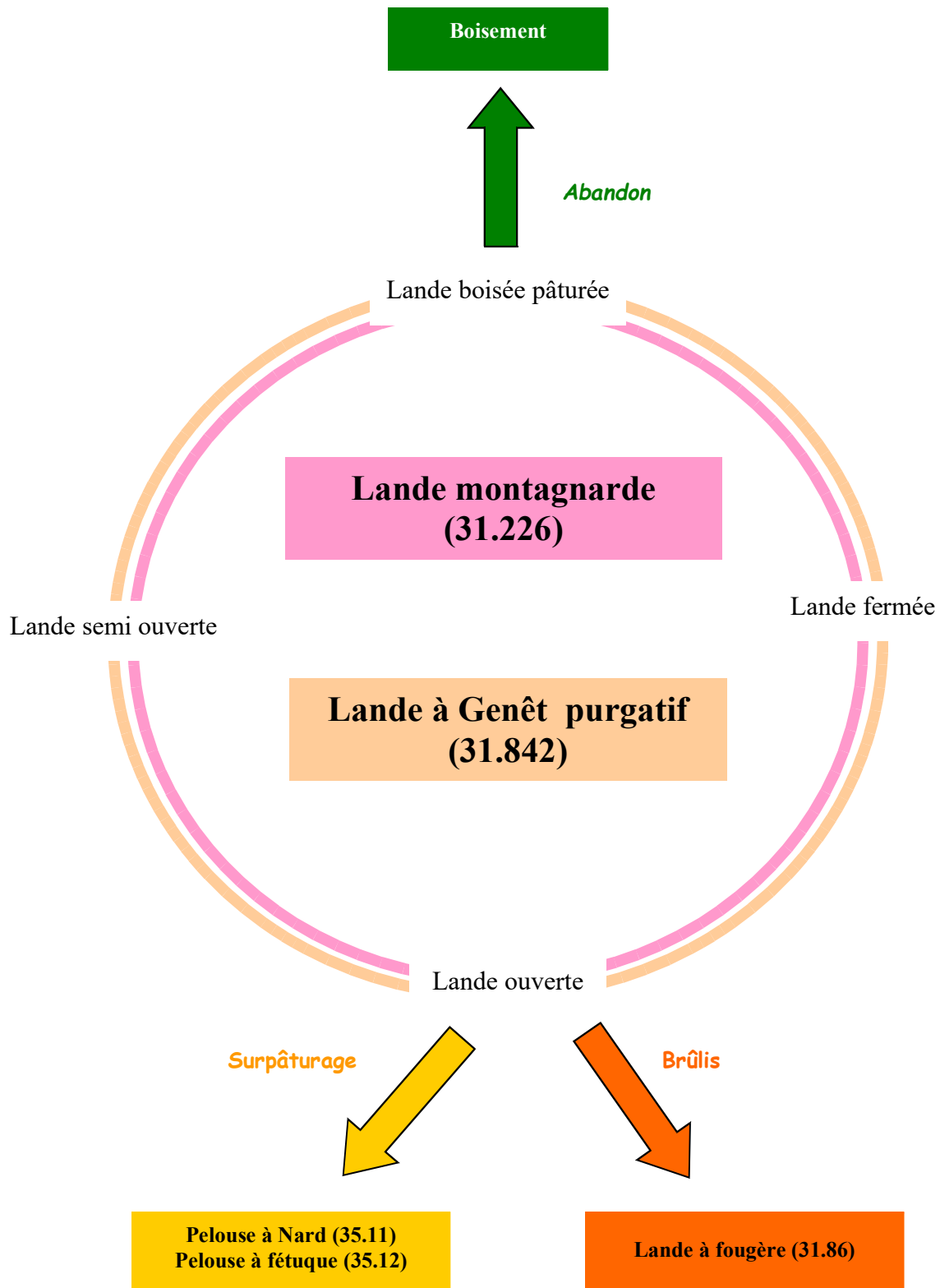
- la lande à Genêt purgatif pâturée située dans la vallée de la Thines. Elle présente en plus des espèces classiques, des plantes thermophiles tels le Dompte-venin (*Vincetoxicum hirundinaria*), la Mélitte à feuilles de Mélisse (*Melittis melissophyllum*)...

- les landes à Genêt purgatif colonisées par le Genévrier. Elles sont localisées sur des crêtes au nord-ouest de Peyre et la Souche noire au sud du Vert d'en bas (à l'extérieur du périmètre d'étude). Sur schiste, elles abritent en plus du Genêt purgatif, de la Callune et de la bruyère cendrée, le Chêne vert, le Genévrier oxycèdre (le Genévrier commun est également présent), le Buis, la Bruyère arborescente...

¹ Cf. Carte "Milieux prairiaux et landes inscrits à la Directive Habitats" page 11 du rapport "Cartes"

² Cf. Schéma page suivante

Evolution des landes sur le plateau de Montselgues



54.5 Tourbière de transition (code Natura 2000 : 7140)

54.6 Dépression tourbeuse à Rhynchospore blanc (code Natura 2000 : 7150)

44.A1 Bois de bouleaux humides (code Natura 2000 : 91D1)

Ces habitats couvrent de très faibles surfaces ¹ (0,19% du site d'étude - soit 6,7 ha).

"La Cham de Montselgues" est un vaste plateau granitique isolé par l'incision régressive des vallées et recouvert de sédiments généralement gréseux. Cette structure géologique explique la retenue dans le grès d'une nappe phréatique qui, en périphérie du plateau, détermine au contact du granit une série de sources à faible débit, génératrices de petites plages palustres tourbeuses ou organiques.

Leur existence est directement liée au maintien des écoulements et des stagnations d'eau, mais aussi d'un certain entretien évitant la pousse des ligneux.

L'unique secteur inventorié en tourbière de transition sur le site B8 est localisé à Teste rouge dans une pâture.

Les autres secteurs tourbeux sont occupés par des dépressions tourbeuses à Rhynchospore blanc, il s'agit :

- * Les Narcettes, au sein d'une lande (site géré par le CREN),
- * La Croix d'Inassas, au sein de landes à Genêt purgatif et boisements de résineux et de bouleaux,
- * La Croix de Montas, au sein de landes à Genêt purgatif et boisements de résineux,
- * La Rouveyrette,
- * Séoul des Fonts, en amont du captage d'eau, au sein de boisements de résineux,
- * La Maisonnette au sein de landes à Genêt purgatif.

62.26 Végétation des pentes rocheuses (Code Natura 2000 : 8220)

Ce type de végétation occupe 3,3% du site d'étude ¹ (soit 118 ha). On le trouve principalement au niveau du rebord du plateau et sur les pentes.

Au sein des rochers et falaises, on trouve souvent des couloirs ou vires largement colonisés par des ligneux, principalement du Hêtre et du Sorbier des oiseleurs, mais aussi du Châtaignier, du Chêne vert ou du Genêt purgatif.

Ce milieu est peu à pas menacé, son maintien est assuré sur le site d'étude.

41.13 Hêtraie (Code Natura 2000 : 9130)

Les hêtraies occupent 5% du site d'étude ² (soit 175 ha). Elles sont principalement localisées sur le haut des pentes (au dessus de 800 m), sur des versants abrupts. Le sous-bois est réduit. A mentionner : le Bois du Viala au nord du site d'étude est une belle hêtraie.

Les hêtraies sont peu ou pas menacées sur le site d'étude.

45.3 Forêt de Chêne vert (Code Natura 2000 : 9340)

La chênaie verte occupe 3,3% du site d'étude ² (soit 115 ha), principalement au Sud-est. Elle se présente sous la forme d'un matorral (broussaille) à la strate moyenne fortement développée.

Cette formation, plutôt en extension suite à la déprise agricole, est peu ou pas menacée sur le site d'étude.

¹ Cf. Carte "Milieux humides et rocheux inscrits à la Directive Habitats" page 12 du rapport "Cartes"

² Cf. Carte "Milieux forestiers inscrits à la Directive Habitats" page 13 du rapport "Cartes"

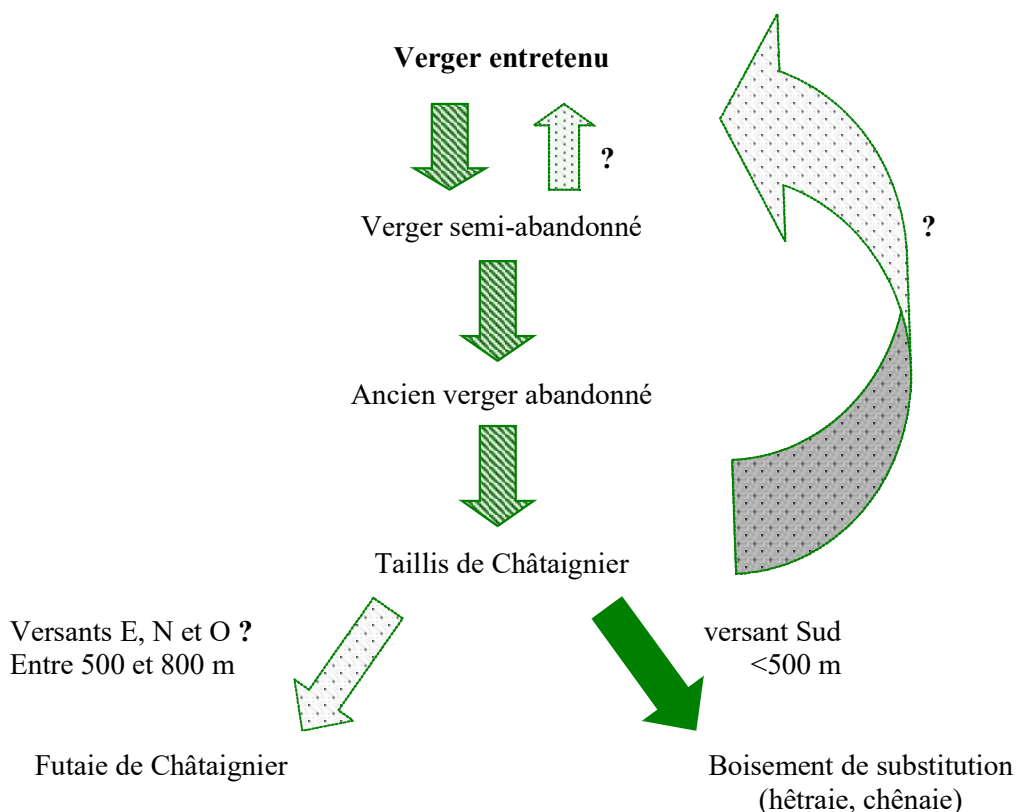
41.9 Bois de châtaignier (Code Natura 2000 : 9260)

La châtaigneraie est omni-présente sur les pentes Ouest, Sud et Est du site d'étude ¹ (12% du site d'étude, soit 425 ha). Plusieurs types sont présents :

- les vergers entretenus dans lesquels les arbres sont âgés, mais quelques arbres jeunes ont été sélectionnés, les rejets de pieds sont éliminés, le sous-bois est dégagé et constitué d'un tapis d'herbe ras plus ou moins couvrant ;
- les vergers semi-entretenus dans lesquels les arbres âgés présentent des troncs creux et de nombreuses infractuosités, les rejets sont peu ou pas éliminés, les genêts, la Callune, les ronces et la Fougère aigle sont présents çà et là ;
- les anciens vergers abandonnés dans lesquels le sous-bois est dense avec des fourrés de gaulis de Châtaignier, d'autres essences (Chêne vert sur les pentes Sud, Hêtre ou Chêne pubescent ailleurs) ont pris place ;
- les taillis de Châtaigniers se rencontrent assez fréquemment, ils ont remplacé les vergers abandonnés (qu'ils aient été coupés ou non) ou ont gagné du terrain sur les pentes (jusqu'à 800 m) en l'absence d'occupations agricoles ;

Le "Manuel d'interprétation des habitats de l'union européenne - version EUR 15" de 1997 indique "les forêts de châtaigniers : bois et plantations anciennes avec sous-bois semi-naturel, supraméditerranéens et subméditerranéens, dominés par *Castanea sativa*" comme étant un milieu inscrit à la Directive Habitats. Les fiches provisoires des cahiers des habitats forestiers réalisées par l'ONF en 1999-2000 indiquent un "intérêt essentiellement ethnologique, historique et paysager".

Schéma d'évolution des différents types de Châtaigneraies sur le site d'étude B8



Seul le maintien des vergers entretenus et semi-entretenus est problématique sur le site d'étude.

¹ Cf. Carte "Milieux forestiers inscrits à la Directive Habitats" page 13 du rapport "Cartes"

☞ La **Barbastelle** a été contactée juste à l'aval du hameau de Tastavin (vallée de la Thines) le soir du 04/10/00.

Régime alimentaire (proie considérée comme principale) : Lépidoptères.

Habitats de chasse : bois de feuillus ; chemin forestier et allée en sous-bois ; lisière (tous types) ; haie.

Territoire de chasse (rayon depuis un gîte) : non connu.

Type de gîtes utilisés : Parturition : arboricole et anthropique
Hivernage : cavernicole et anthropique

Remarque : La présence de la Barbastelle dans cette vallée confirme l'intérêt tout particulier du boisement qu'on y trouve. La châtaigneraie y tient une place importante et le rôle qu'elle joue est indéniable dans l'offre de gîtes pour de nombreux Chiroptères (ISSARTEL, 2000).

Les Oiseaux

Les oiseaux inscrits à l'annexe I de la Directive Oiseaux sont regroupés par milieu de vie ¹ :

Rochers et falaises

☞ Le **Faucon pèlerin** a été observé aux Nouyroux sur Ste Marguerite Lafigère.

Milieus ouverts

☞ L'**Alouette lulu** se nourrit à terre de proies animales, de graines et de pousses de végétaux. De très nombreux milieux lui conviennent s'ils sont assez ouverts, plutôt secs et ensoleillés, avec des arbres et des buissons dispersés : landes, clairières, prairies, cultures, pâturages... L'espèce est citée dans les landes et prairies de Montselgues.

☞ Le **Bruant ortolan** est présent dans les espaces ouverts parsemés d'arbres et de buissons. Il se nourrit au sol, et se perche volontiers sur un arbre ou un fil. En guise de nid, il construit une coupe d'herbes sèches dans une dépression du sol, au pied d'une touffe de végétation. Il a été vu dans les landes et prairies de Montselgues.

☞ Le **Busard cendré** a été observé aux Narcettes et dans les landes et prairies de Montselgues

☞ La **Fauvette pitchou** affectionne les terrains secs couverts de végétation épineuse basse et dense. Elle se tient cachée au cœur de la végétation où elle se déplace non loin du sol, ne se perchait à découvert que brièvement. Elle se nourrit principalement d'insectes, mais aussi d'araignées en hiver et de baies à l'automne. Elle a été observée à proximité des tourbières de Montselgues.

☞ Le **Pipit rousseline** affectionne la végétation rase avec quelques buissons. Il se tient le plus souvent au sol où il court rapidement, hochant fréquemment la queue. Comme le Bruant ortolan, son nid est au sol. Il a été observé dans les landes et prairies de Montselgues.

Les boisements

☞ Le **Circaète Jean le Blanc** se rencontre dans les régions riches en reptiles, et présentant suffisamment de terrains découverts pour en permettre aisément la capture. En effet, le Circaète se nourrit essentiellement de reptiles (jusqu'à 1 m de long) et parfois d'Orvets, de lézards, de grenouilles et de petits rongeurs. Il se reproduit dans un nid de branchettes garni de feuillage, au sommet d'un arbre (3-7 m du sol.). Il a été observé sur l'ensemble du site B8.

☞ L'**Engoulevent d'Europe** a été observé aux Nouyroux sur Ste Marguerite Lafigère.

¹ Cf. Annexe n°7

Les Coléoptères¹

☞ Le **Grand Capricorne** "peut être observé dans tous types de milieux comportant des chênes relativement âgés, des milieux forestiers bien sûr, mais aussi des arbres isolés en milieux parfois très anthropisés (parcs urbains, alignement de bord de route). Les larves sont xylophages. Elles se développent sur des chênes... Elles consomment le bois sénescant et dépérissant. Les adultes peuvent être observés s'alimentant de sève au niveau de blessures fraîches. Ils sont souvent observés s'alimentant de fruits mûrs." (Cahier d'habitats, Museum National d'Histoire Naturelle, 2000). Un individu a été trouvé mort sur la route de Lafigère (hors du site d'étude) . Un secteur lui semble très propice : au dessus du hameau de Féreyrolles.

☞ "L'habitat larvaire du **Lucane cerf-volant** est le système racinaire de souche ou d'arbres dépérissant. Cette espèce a une place importante dans les écosystèmes forestiers de par son implication majeure dans la décomposition de la partie hypogée des arbres feuillus. Essentiellement lié aux chênes, on peut rencontrer le Lucane sur un grand nombre de feuillus (châtaignier, cerisier, frêne, peuplier, aulne, tilleul, saule), rarement des conifères." (Cahier d'habitats, Museum National d'Histoire Naturelle, 2000). Cette espèce a été piégée, soit des galeries de larves ont été observées sur des châtaigniers, dans les vallées de la Borne et de la Thines.

☞ "Les larves de la **Rosalie des Alpes** sont xylophages et se nourrissent de bois mort. En montagne elles se développent sur le hêtre. En plaine des observations ont été réalisées principalement sur Saules et Frênes. Les arbres sont souvent très âgés et taillés en têtard. Dans la littérature, les essences suivantes sont aussi citées : noyer, châtaignier, orme, charme, tilleul, aulne, chêne et aubépine. Les adultes peuvent être observés aspirant la sève s'écoulant des plaies des arbres" (Cahier d'habitats, Museum National d'Histoire Naturelle, 2000). Un individu a été observé en plein coeur du village de Montselgues.

☞ "Les larves du **Pique prune** sont saproxylophages. Elles consomment le bois mort peu attaqué par les champignons et les bactéries sur le pourtour de cavités cariées. On peut les rencontrer sur un grand nombre de feuillus des genres chêne, châtaignier, saule, prunier, pommier. L'habitat de l'espèce est très caractéristique. Le développement larvaire se déroule généralement dans de grandes cavités avec un fort volume de carie (> 10 l). Ce type de cavité se rencontre dans des arbres très âgés (au moins 150-200 ans pour les chênes)... En Europe, l'espèce est principalement observée au niveau d'anciennes zones plus ou moins boisées, utilisées dans le passé pour le pâturage. Dans ces milieux sylvo-pastoraux, les arbres ont souvent été taillés en têtard et (ou) émondés, pratique très favorable au développement de cavités aux volumes importants" (Cahier d'habitats, Museum National d'Histoire Naturelle, 2000). L'espèce est citée par BALAZUC (1984) à Villefort. Elle serait à rechercher dans les vieilles châtaigneraies sur le site d'étude.

1.3. Flore

Aucune espèce végétale inscrite sur les annexes de la Directive communautaire Habitats n'a été inventoriée sur le site d'étude.

¹ Cf. Carte "Faune inscrite à la Directive Habitats" page 14 du rapport "Cartes" et l'annexe n°7 du présent document

2. Autres enjeux écologiques

2.1. Habitats

?? ? Eboulis siliceux à gros blocs colonisés par des lichens

Cet habitat n'est pas décrit dans Corine BIOTOPE.

Il est présent à la Cham de Chabreille sur la commune de Malarce sur la Thines et constitue un habitat intéressant (seul éboulis de ce type sur le site d'étude).

2.2. Flore et faune

La Flore¹

Le **Rhynchospore blanc**, la **Rossolis à feuilles rondes**, **Huperzia selago**, le **Lycopode inondé** et la **Petite utriculaire** sont des espèces végétales inféodées aux milieux tourbeux et aux mares.

Arcetheubium oxycedrii est présent au lieu-dit la Souche noire au sud du Vert d'en bas (à l'extérieur du périmètre d'étude) dans une lande à Genêt purgatif sur schiste comprenant de nombreuses espèces de maquis. Il s'agit d'un parasite du Genévrier oxycède.

La **Pulsatille rouge** est une espèce printanière qui croît sur le site B8 dans une lande à Genêt à balai pâturée.

Le **Saxifrage de Prost** est un endémique cévenol qui affectionne les milieux rocheux. Il n'a été cité qu'à la Rouvière (hors du site d'étude), mais est très probablement présent sur les falaises et vires rocheuses du site.

La Faune¹

Le **Tarin des Aulnes**, oiseau des milieux humides, est connu des Narcettes à Montselgues.

Les **Merles bleu et de roche** sont inféodés aux milieux rocheux et ont été cités, respectivement, à Ste Marguerite Lafigère et dans les landes et prairies de Montselgues.

La présence de trois couleuvres sur le site d'étude est intéressante. La **Couleuvre à collier** est inféodée aux milieux humides (tourbières, prairies à joncs, à Molinie...). Les **Couleuvres vipérine** et **d'Esculape** affectionnent les milieux chauds d'influence méditerranéenne de la vallée de la Thines.

Un papillon, l'**Azuré des mouillères** se rencontre dans les marais et prairies humides où pousse la Gentiane pneumonanthe, et a une prédilection pour les milieux bien abrités par la proximité de roselière, d'arbres et de buissons. La ponte s'effectue sur les feuilles, corolles ou sépales de la plante hôte. L'espèce entretient une relation de myrmécophilie obligatoire : à partir du troisième stade, la larve est prise en charge par une fourmi du genre *Myrmica* (principalement *Myrmica ruginodis*) et hiverne dans la fourmilière.

Les **libellules** qui ont pu être inventoriées sur le site d'étude sont liées aux milieux tourbeux et aux mares.

¹ Cf. Annexe n°8

3. Synthèse des enjeux écologiques

LA PRAIRIE DE FAUCHE DE MONTAGNE sur le site des pelouses, landes et forêts du plateau de Montselgues (n°B8)



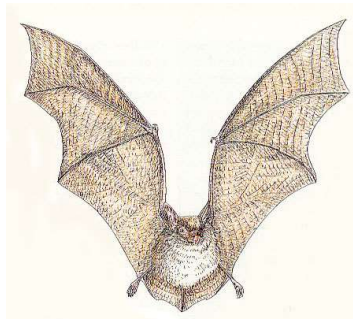
Teste Rouge - Montselgues (CREN, 2000)

Superficie : 140 ha

Menace : intensification des pratiques agricoles (fertilisation, fauche précoce...)

Enjeux selon la Directive Habitats : milieu inscrit

territoire de chasse de chauves-souris : Petit murin
Grand murin
Noctule de Leisler



Petit Murin¹

Enjeux selon la Directive Oiseaux : habitat de : Alouette lulu
Bruant ortolan
Busard cendré

territoire de chasse du : Circaète Jean-le-Blanc

¹ Dessin issu de MAURIN H. & al., 1995 - Le livre rouge : Inventaire de la faune menacée en France ; MNHN, SFF - Ed. Nathan - Paris, 175 pages.

LANDE MONTAGNARDE À CALLUNE ET GENÊTS
et
LANDE À GENÊT PURGATIF
sur le site des pelouses, landes et forêts du plateau de Montselgues (n°B8)

Superficie : 1600 ha

Menaces :

- homogénéisation vers un seul stade
- envahissement par des ligneux et évolution vers un boisement
- plantations de résineux
- surpâturage

Enjeux selon la Directive Habitats :
milieux inscrits



Les Narcettes - Montselgues (CREN, 1998)

Landes ouvertes : territoire de chasse de chauves-souris : Petit Murin
Grand murin
Noctule de Leisler

Enjeux selon la Directive Oiseaux :

Landes ouvertes : habitat de :
Alouette lulu
Bruant ortolan
Busard cendré
Engoulevent d'Europe
Pipit rousseline

territoire de chasse du : Circaète Jean-le-Blanc

Landes denses : habitat de la : Fauvette pitchou

Autres intérêts : habitats de plantes à répartition limitée : *Arceuthobium oxycedrii*

Landes ouvertes : habitats de la Pulsatille rouge, plante protégée régionalement

*Montselgues
(CREN 2000)*



**TOURBIÈRE DE TRANSITION
DÉPRESSION TOURBEUSE À RHYNCHOSPORE BLANC
et BOIS DE BOULEAUX HUMIDES
sur le site des pelouses, landes et forêts du plateau de Montselgues (n°B8)**

Tourbière des Narcettes - Montselgues (CREN, 1998)



Superficie : 6,7 ha

Menaces : drainage ou curage
envahissement par des ligneux
plantations de résineux

Enjeux selon la Directive Habitats : milieux inscrits

habitats d'un reptile : Lézard vivipare
habitats de batraciens : Crapaud accoucheur
Crapaud calamite

Autres intérêts : habitats de plantes * protégées nationalement : Rossolis à feuilles rondes
Lycopode inondé
régionalement : Rhynchospore blanc
Petite utriculaire
* intéressantes : Huperzia selago

habitats d'un oiseau : Tarin des Aulnes

habitats d'un reptile intéressant : Couleuvre à collier

habitats d'un papillon protégé nationalement : Azuré des mouillères

habitats de libellules * vulnérables en Europe : Aesche paisible
en Rhône-Alpes : Agrion nain
Leste dryade
* rares en Rhône-Alpes : Cordulégastre annelé
Cordulie arctique
Leucorrhine douteuse

VÉGÉTATION DES PENTES ROCHEUSES
sur le site des pelouses, landes et forêts du plateau de Montselgues (n°B8)

Superficie : 118 ha

Menace : nulle

Enjeux selon la Directive Habitats : milieu inscrit

habitat préférentiel de chauve-souris : Vespère de Savi

territoire de chasse de chauve-souris : Molosse de Cestoni

Enjeux selon la Directive Oiseaux : habitat du : Faucon pèlerin
Pipit rousseline

territoire de chasse du : Circaète Jean-le-Blanc

Autres intérêts : habitat de plantes protégées régionalement : Saxifrage de Prost

habitat d'oiseaux intéressants : Merle bleu
Merle de roche



Les Nouyroux - Ste Marguerite Lafigère (CREN, 2000)

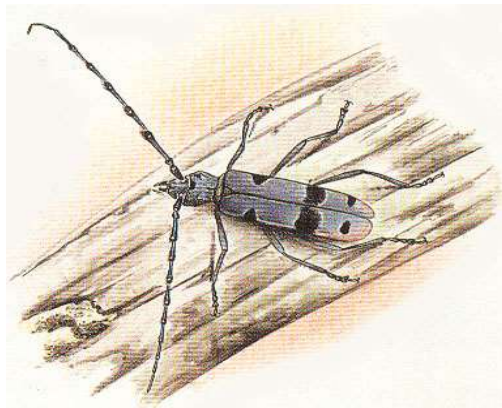
HÊTRAIE et CHENAIE VERTE
sur le site des pelouses, landes et forêts du plateau de Montselgues (n°B8)

Superficie : 295 ha
Menace : plantation de résineux

Enjeux selon la Directive Habitats : milieux inscrits
habitats de coléoptères : Rosalie des Alpes
Lucane cerf-volant

territoires de chasse de chauves-souris : Murin de Bechstein
Noctule de Leisler
Grand murin
Barbastelle

Enjeux selon la Directive Oiseaux : habitats du : Circaète Jean le Blanc
Engoulevent d'Europe



Rosalie des Alpes ¹

¹ Dessin issu de MAURIN H. & al., 1995 - Le livre rouge : Inventaire de la faune menacée en France ; MNHN, SFF - Ed. Nathan - Paris, 175 pages.

BOIS DE CHÂTAIGNIER
sur le site des pelouses, landes et forêts du plateau de Montselgues (n°B8)

Superficie : 426 ha

Menace :



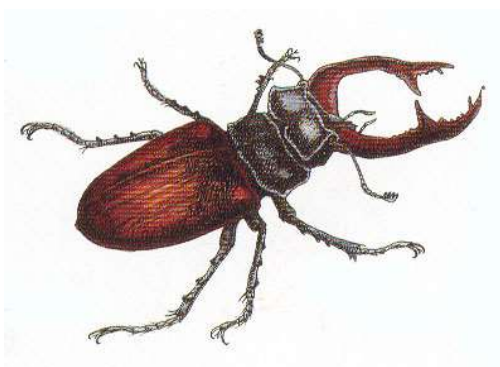
Le Soulié - Malarce sur Thines (CREN, 2000)

Enjeux selon la Directive Habitats : milieu inscrit

habitats de chauves-souris : Grand murin
Murin de Bechstein
Barbastelle
Noctule de Leisler

habitats de coléoptères : Rosalie des Alpes
Lucane cerf-volant

Enjeux selon la Directive Oiseaux : habitat du : Circaète Jean le Blanc
Engoulevent d'Europe



*Lucane cerf-volant*¹

¹ Dessin issu de MAURIN H. & al., 1995 - Le livre rouge : Inventaire de la faune menacée en France ; MNHN, SFF - Ed. Nathan - Paris, 175 pages.

IV. PROPOSITIONS D'OBJECTIFS

La chasse, la pêche et la cueillette ne sont pas interdites et se poursuivent selon la réglementation en vigueur.

1. Objectifs relatifs à la conservation des milieux et des espèces

1.1. Maintenir des prairies de fauche à végétation naturelle

L'existence des prairies de fauche est directement corrélée au maintien de pratiques agricoles extensives (fertilisation faible, fauche tardive...). Si ces pratiques disparaissent, la parcelle évolue vers une lande à Genêt à balai même si elle est pâturée. Si elles s'intensifient, la diversité floristique diminue, et la végétation évolue vers une prairie banale.

Un cahier des charges "maintien des prairies de fauche à végétation naturelle" proposé aux exploitants agricoles pourrait permettre d'atteindre cet objectif.

1.2. Restaurer et maintenir les différents stades d'évolution des landes

L'objectif n'est pas de figer telle ou telle parcelle à tel ou tel stade d'évolution des landes (qu'elles soient à Genêt purgatif ou à Callune et genêts), mais de maintenir sur le site B8 les différents stades d'évolution. Des cahiers des charges de restauration et d'entretien des landes pourraient être proposés aux exploitants, ainsi qu'un accompagnement technique.

1.3. Restaurer et maintenir un réseau de tourbières connectées entre elles

L'objectif consiste non seulement à restaurer et maintenir les zones tourbeuses sensu stricto, mais également à restaurer des corridors d'échanges entre les tourbières du plateau. L'entretien des tourbières et des corridors par du pâturage permet notamment les échanges d'espèces végétales.

Dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs, sur ce type de milieu, le cadastre a été dépouillé, et une carte de végétation sommaire a pu être "calée" sur le cadastre du réseau des tourbières ¹.

Dans le cadre de la mise en oeuvre du document d'objectifs, il est proposé sur ce type de milieu :

- d'informer, puis de mettre en oeuvre une animation foncière auprès des propriétaires concernés,
- d'acquiescer ou contractualiser avec les propriétaires volontaires,
- de poursuivre et d'étendre la démarche de plan de gestion concerté des tourbières telle qu'elle a pu être initiée aux Narcettes,
- d'élaborer un plan de restauration et d'entretien des corridors d'échange en liaison avec la Chambre d'Agriculture et les exploitants intéressés,
- de mettre en oeuvre les actions de restauration et de gestion définies dans les plans de gestion des tourbières, et dans le plan de restauration et d'entretien des corridors d'échanges avec les acteurs locaux intéressés.

Sur la tourbière de Teste Rouge, un cahier des charges "entretien de milieux tourbeux par le pâturage" pourrait être proposé à l'exploitant.

¹ Cf. Cartes "Objectif Réseau de tourbières" et "Objectif Réseau de tourbières sur fond cadastral" pages 15 et 16 du rapport "Cartes"

1.4. Maintenir la végétation des pentes rocheuses

Aucune intervention particulière n'est à prévoir

1.5. Maintenir la hêtraie

Aucune intervention particulière n'est à prévoir

1.6. Maintenir la forêt de Chêne vert

Aucune intervention particulière n'est à prévoir.

1.7. Maintenir les différents types de bois de châtaigniers

Les boisements dominés par le Châtaignier (*Castanea sativa*) ne sont pas menacés sur le site. Seul le maintien des vergers entretenus et semi-entretenus est problématique sur le site d'étude.

Des cahiers des charges "restauration et maintien des vergers de châtaigniers" pourraient être proposés aux exploitants et aux propriétaires intéressés.

2. Objectifs relatifs à la connaissance des milieux et des espèces

2.1. Améliorer les connaissances sur les oiseaux

La présence du Faucon pèlerin est particulièrement intéressante sur le secteur. Il paraît intéressant d'en avoir une meilleure connaissance.

La présence du Râle des Genêts est suspectée dans certaines prairies de fauche du Plateau de Montselgues.

2.2. Améliorer les connaissances sur les zones humides

En particulier les mousses : recherche de *Drepanocladus vernicosus*
 Identification des sphaignes

2.3. Améliorer les connaissances sur la châtaigneraie

Les châtaigneraies sont inscrites à la Directive Communautaire Habitats pour leur "intérêt essentiellement ethnologique, historique et paysager". Les inventaires réalisés au cours de l'élaboration du document d'objectifs ont permis d'identifier un intérêt chiroptérologique et entomologique. Ces intérêts seraient à approfondir. Le Pique-Prune notamment est citée par BALAZUC à Villefort. Elle serait à rechercher dans les vieilles châtaigneraies sur le site d'étude.

2.4. Améliorer les connaissances sur les chauves souris

"Que se soit sur le plateau ou ses contreforts, la zone offre de nombreux territoires de chasse tout à fait favorables au **Grand ou Petit murin**, espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive "Habitats". Cette présence mériterait d'être mieux connue, tant au niveau quantitatif (recherche des individus au gîte) qu'en ce qui concerne l'utilisation de l'espace (territoire de chasse). Toutefois, on peut penser que l'altitude quelque peu élevée de la zone doit être relativement limitante à la présence de ces espèces" (ISSARTEL, 2000)

"La présence de certaines espèces reste à rechercher. Ainsi, un **Petit Rhinolophe** a été observé dans une petite galerie souterraine artificielle, le 04/10/00, tout juste à 2 km en dehors de la limite du périmètre au sud de la zone (lieu-dit Maurine dans la vallée de la Thines). Ce gîte diurne se situe dans un environnement qui n'est pas sans lien naturel avec le site B8. Cette espèce, inscrite elle aussi à l'Annexe II de la Directive "Habitats", n'a donc pas été formellement notée sur le site mais sa présence y est de fait très probable." (ISSARTEL, 2000)

La demande d'extension du périmètre aux anciennes mines présentes sur la commune de Ste Marguerite Lafigère nécessitera la réalisation d'un diagnostic des populations de chauves-souris présentes dans ces galeries (statut, espèces, nombre...).

3. Autres objectifs

3.1. Sensibilisation et information

Au delà de la nécessité d'informer les habitants des communes concernées et les propriétaires, la sensibilisation permet au public de mieux connaître le patrimoine naturel et, donc, de mieux le respecter.

3.2. Ajuster le périmètre Natura 2000

Une des premières réalisations du document d'objectifs concernera la réalisation d'une étude destinée à préciser les enjeux :

- des galeries de mines de Ste Marguerite Lafigère (chauves-souris),
- des falaises de la Vallée de la Thines (oiseaux)
- des boisements et landes au Sud et à l'Est du Vert d'en Haut et au Sud-ouest de l'Echelette.

I. LES PRAIRIES DE FAUCHE

Rappel des enjeux écologiques :

- milieu inscrit à la Directive Habitats
- habitat d'espèces de la Directive communautaire Oiseaux
- territoire de chasse d'espèces des Directives communautaires Habitats et Oiseaux
- diversité de la faune et de la flore

Problématique : Cet habitat couvre de faibles surfaces (4 % du site d'étude - soit 140 ha). L'existence des prairies de fauche est directement corrélée au maintien de pratiques agricoles extensives (faible fertilisation, fauche tardive...). Si ces pratiques disparaissent, la parcelle évolue vers une lande à Genêt à balai même si elle est pâturée. Si elles s'intensifient, la diversité floristique diminue, et la végétation évolue vers une prairie plus banale.

3. Actions de gestion

Lieu : plateau de Montselgues

Description de l'action

- Faucher annuellement les prairies à végétation naturelle
- Suivre l'évolution des prairies de fauche

Cahier des charges "Fauche annuelle des prairies à végétation naturelle"

A faire	A ne pas faire
* Fauche mi-juin à fin juillet	* Semis, labour, travail du sol
* Fertilisations organique (10 à 15 T de fumier / an)	* Fertilisation minérale
* Apport d'acide phosphorique et potasse (scories 12/12) toléré	
* Maintien des éléments paysagers (haies, bordures, arbres isolés, dépressions humides...)	
Rémunération : 234,16 Euros / ha /an	

Ce cahier des charges n'est pas obligatoire.

Ce cahier des charges est proche du cahier des charges CTE n° 2001 (**secteur sensible où la limitation des apports azotés ou organiques est justifié pour le maintien de l'habitat Prairie de fauche montagnarde - code corine 38.3 -, habitat inscrit à la Directive communautaire Habitats**).

Pour le maintien des 140 ha de prairie de fauche montagnarde (code corine 38.3 - habitat inscrit à la Directive communautaire Habitats) sur le site B8, il est indispensable que ce cahier des charges décrit dans le document d'objectifs puisse être proposé aux exploitants hors du cadre CTE, ainsi qu'aux exploitants de plus de 55 ans.

Modes et étapes de mise en oeuvre

- contractualisation du cahier des charges "Fauche annuelle des prairies à végétation naturelle" avec les agriculteurs volontaires
- mise en pratique du contrat
- réalisation de l'état 0, renouvellement tous les 2 ans du suivi écologique

Budget prévisionnel

Dans le cadre des CTE, environ 50 ha pourraient être contractualisés (4 exploitants). Dès 2003, si le cahier des charges "Fauche annuelle des prairies à végétation naturelle" pouvait être proposée à TOUS les exploitants, l'ensemble des surfaces existantes pourrait être contractualisé.

	Coût prévisionnel (en Euro)						
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Total
Cahier des charges "Fauche annuelle des prairies à végétation naturelle"	11 708	32 782,4	32 782,4	32 782,4	32 782,4	32 782,4	175 620
Suivi écologique	4 000		4 000		4 000		12 000
Total	15 708	32 782,4	36 782,4	32 782,4	36 782,4	32 782,4	187 620

Maître(s) d'ouvrage, Maître(s) d'ouvrage délégué(s), Maître(s) d'œuvre, Financements prévisionnels :

Le PNR pourrait être le maître d'ouvrage coordinateur de la mise en œuvre du document d'objectifs et travailler avec des maîtres d'ouvrage délégués.

	Maître d'ouvrage pressenti	Maître d'œuvre pressenti	Procédure de financement	Partenaire financier à solliciter
Mise en pratique du contrat	Etat	Exploitants agricoles	CTE	Europe, Etat
Suivi écologique	CREN		FGMN, PDRN	Europe, Etat

4. Amélioration des connaissances des prairies de fauche

La présence du Râle des Genêts est suspectée dans certaines prairies de fauche du Plateau de Montselgues. Si elle est confirmée, la répartition et les niveaux de population devront être précisés.

La confirmation de la présence du Râle des Genêts dans une ou plusieurs prairies de fauche rendra nécessaire la proposition d'un cahier des charges "Utilisation tardive des prairies à végétation naturelle" (proche du cahier des charges CTE n°16.1) aux exploitants concernés.

Budget prévisionnel

	Coût prévisionnel (en Euro)						
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Total
Recherche du Râle des Genêts	500	Suivi à prévoir selon les résultats de la recherche					500

Maître(s) d'ouvrage, Maître(s) d'ouvrage délégué(s), Maître(s) d'œuvre, Financements prévisionnels :

Le PNR pourrait être le maître d'ouvrage coordinateur de la mise en œuvre du document d'objectifs et travailler avec des maîtres d'ouvrage délégués.

	Maître d'ouvrage pressenti	Maître d'œuvre pressenti	Procédure de financement	Partenaire financier à solliciter
Recherche du Râle des Genêts	CREN	CORA ou FRAPNA	FGMN	Etat

5. Mesure d'accompagnement sur les prairies de fauche

Les béalières contribuent à l'intérêt agricole et économique des prairies de fauche, et donc indirectement à leur maintien.

Le cahier des charges CTE n°0612 ¹ "restauration et entretien de béalières" pourra être proposé aux exploitants et aux propriétaires intéressés.

Dans les prairies de fauche, toute la difficulté est de restaurer ces béalières sans drainer les zones humides qui « fournissent » l'eau tout l'été. Dans le cahier des charges CTE 1806 **Gestion des zones humides (tourbières, zones à sphaignes, prairies humides)**, "l'entretien superficiel des "rigoles autorisées", 30 cm maximum" est autorisé.

Modes et étapes de mise en oeuvre

- contractualisation du cahier des charges " restauration et entretien de béalières " avec les agriculteurs volontaires
- mise en pratique du contrat
- suivi écologique intégré au suivi des prairies de fauche

Budget prévisionnel

	Coût prévisionnel (en Euro)						
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Total
Cahier des charges "restauration et entretien de béalières "	Béalières fonctionnelles : plafond de 1,512 €/ml/an ou Béalières dégradées : plafond de 1,752 €/ml/an						
Suivi écologique	intégré au suivi des prairies de fauche						

Maître(s) d'ouvrage, Maître(s) d'ouvrage délégué(s), Maître(s) d'œuvre, Financements prévisionnels :

Le PNR pourrait être le maître d'ouvrage coordinateur de la mise en œuvre du document d'objectifs et travailler avec des maîtres d'ouvrage délégués.

	Maître d'ouvrage pressenti	Maître d'œuvre pressenti	Procédure de financement	Partenaire financier à solliciter
Mise en pratique du contrat	Etat	Exploitants agricoles	CTE	Europe, Etat
Suivi écologique	CREN		FGMN, PDRN	Europe, Etat

¹ Cf. Annexe n°21

V. LES LANDES

Rappel des enjeux écologiques :

- deux types (lande à Genêt purgatif et lande à Callune et genêts) inscrits à la Directive Habitats
- habitat de nombreuses espèces de la Directive communautaire Oiseaux
- territoire de chasse d'espèces des Directives communautaires Habitats et Oiseaux
- habitat de plantes protégée ou à répartition limitée en France

Problématique : L'objectif n'est pas de figer telle ou telle parcelle à tel ou tel stade d'évolution des landes (qu'elles soient à Genêt purgatif ou à Callune et genêts), mais de maintenir sur le site B8 les différents stades d'évolution. Sur le site d'étude, les évolutions négatives des landes sont :

- le boisement par des résineux suite à l'abandon des pratiques agricoles,
- l'évolution vers les pelouses à Nard ou à Fétuque ou les landes à fougères suite à leur intensification (surpâturage ou brûlages répétés).

Il est difficile d'émettre des préconisations de gestion puisque les références n'existent pas.

6. Contractualisation de cahiers des charges

Lieu : plateau de Montselgues

Description de l'action

* pâturage annuel des landes

Les cahiers des charges CTE disponibles ¹ sont : n°1901, 1902, 1903, 1905

Préconisations particulières Natura 2000 : Pas de fertilisation

Remarque : ces cahiers des charges et les préconisations particulières ne sont pas obligatoires

Modes et étapes de mise en oeuvre

- contractualisation du cahier des charges avec les agriculteurs volontaires
- mise en pratique du contrat

Budget prévisionnel

	Coût prévisionnel (en Euro)						Total
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	
Cahier des charges 1901	De 329,44/ha/an à 420,76/ha/an selon l'accessibilité						?
Cahier des charges 1902	De 146,35/ha/an à 237,82/ha/an selon l'accessibilité						?
Cahier des charges 1903a	De 82,32/ha/an à 187,51/ha/an selon pression de pâturage et option						?
Cahier des charges 1905	64,032/ha/an						?

Maître(s) d'ouvrage, Maître(s) d'ouvrage délégué(s), Maître(s) d'œuvre, Financements prévisionnels :

	Maître d'ouvrage pressenti	Maître d'œuvre pressenti	Procédure de financement	Partenaire financier à solliciter
* mise en pratique du contrat	Etat	Exploitants agricoles	CTE	Europe, Etat

¹ Cf. Annexe n°17

7. Construction d'un référentiel des pratiques de restauration et d'entretien des landes

Lieu : plateau de Montselgues, pentes des vallées de la Thines et de la Borne

Description de l'action

L'objectif est de constituer un référentiel d'itinéraires techniques de restauration et d'entretien de landes (protocole de mise à feu, broyage, époque, pression de pâturage les années suivantes...) et de le corrélérer aux types de landes (composition floristique, recouvrement, exposition, sol...).

Ces itinéraires techniques, construits par l'exploitant volontaire dans le cadre d'une analyse du fonctionnement de leur exploitation (conduite des surfaces, système de reproduction du troupeau, objectif de production, traduction en données économiques), devront répondre aux impératifs économiques des exploitations, et aux enjeux environnementaux. Ils s'inscrivent dans un cadre plus global de pérennisation à long terme de l'activité agricole sur le site B8.

L'accompagnement technique, proposé aux exploitants intéressés, doit permettre en outre :

- d'identifier les éleveurs susceptibles d'entretenir le secteur entre les tourbières (50 à 80 ha)
- de préciser les besoins des exploitants en travaux de pérennisation du pastoralisme (foncier, broyage, pistes, coupe-feux...). En effet, la réalisation de ces investissements est fortement liée à la capacité des exploitants à entretenir par la suite.

Le référentiel sera alimenté, à la fois, par les suivis des pratiques agricoles réalisés par les exploitants et par les suivis écologiques. Il pourrait être construit dans le cadre d'une plate-forme d'échanges réunissant agriculteurs, techniciens, scientifiques et naturalistes. L'animation de cette plate-forme d'échanges est essentielle à la construction du référentiel, elle devra être :

- locale (proche des exploitants),
- continue (tout au long de l'année),
- souple (répondre au cas par cas aux besoins),
- à double sens (les éleveurs alimentent le référentiel, et ce dernier peut enrichir leurs pratiques).

Déroulement "théorique"

- La plate-forme d'échanges est "inaugurée" et les moyens de son animation identifiés et en place :
 - Recueil des expériences de restauration et d'entretien des landes existantes ;
 - Mise au point de la méthodologie de caractérisation des pratiques de restauration et d'entretien des landes qui sera mise en œuvre par les éleveurs ;
 - Echanges pluri-annuels en fonction des besoins ;
- Les éleveurs intéressés choisissent le(s) itinéraire(s) technique(s) de restauration et d'entretien de leurs landes dans le cadre d'une analyse du fonctionnement de leur exploitation (conduite des surfaces, système de reproduction du troupeau, objectif de production, traduction en données économiques) ; ils identifient précisément les besoins en investissements et travaux de pérennisation du pastoralisme (foncier, broyage, pistes, coupe-feux...) ; ces itinéraires seront validés par les membres de la plate-forme d'échanges ;
- Mise en œuvre des itinéraires techniques, et des investissements et travaux de pérennisation du pastoralisme ;
- Les éleveurs intéressés caractérisent leurs pratiques agricoles de restauration et d'entretien des landes selon la méthodologie définie dans le cadre de la plate-forme d'échanges (rémunération au nombre de fiches de suivi des pratiques agricoles remplies) ;
- Le suivi écologique est réalisé ;

- Synthèse et mise en relation des fiches de suivis des pratiques agricoles et de suivis écologiques.

Budget prévisionnel

Les investissements et travaux de pérennisation du pastoralisme sur le site B8 seront précisément définis dans le cadre du choix des itinéraires techniques et de l'accompagnement technique. Des besoins ont déjà été pré-identifiés dans le cadre du diagnostic des pratiques agricoles réalisé par la Chambre d'Agriculture.

	Coût prévisionnel (en Euro)						
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Total
Référentiel d'itinéraires techniques de restauration et d'entretien de landes							
Animation de la plate-forme d'échanges	7 500	8 200	8 200	8 200	8 200	8 200	48 500
Analyse du fonctionnement des exploitations volontaires	5 835 /exploit.	5 835 /exploit.	5 835 /exploit.	5 835 /exploit.	5 835 /exploit.	5 835 /exploit.	35 010 par exploitation
Suivi des pratiques agricoles	10 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	85 000
Suivi écologique	5 000	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	42 500
Sous-total pour 10 exploitants	80 850	89 050	89 050	89 050	89 050	89 050	526 100
Investissements et travaux de pérennisation du pastoralisme							
Animation foncière auprès des propriétaires (si nécessaire)		500/prop.	500/prop.				
Mobilisation foncière		?	?	?	?	?	?
Création de desserte (5,5 km)		10 500	10 500				21 000
Création de coupe-feu (2 km)		2 440	2 440				4 880
Girobroyage en layons (110ha)		29 350	29 350				58 700
Acquisition de matériel (citerne et motobroyeur)		12 960					12 960
Sous-total pour 10 propriétaires		57 750	44 790				102 540
Total	80 850	146 800	133 840	89 050	89 050	89 050	628 640

Maître(s) d'ouvrage, Maître(s) d'ouvrage délégué(s), Maître(s) d'œuvre, Financements prévisionnels :

	Maître d'ouvrage pressenti	Maître d'œuvre pressenti	Procédure de financement	Partenaire financier à solliciter
Référentiel d'itinéraires techniques de restauration et d'entretien de landes				
Animation de la plate-forme d'échanges	PNR des Monts d'Ardèche	Commune ou communauté	FGMN, PDRN	Europe, Etat
Analyse du fonctionnement des exploitations volontaires		Chambre d'Agriculture		
Suivi des pratiques agricoles		Exploitants agric.		
Suivi écologique		CREN		
Investissements et travaux de pérennisation du pastoralisme				
Animation foncière auprès des propriétaires (si nécessaire)	PNR des Monts d'Ardèche	SAFER, Chambre d'Agric., CRPF	PLGE	Région, Europe
Mobilisation foncière	AFP	AFP	FGMN, PDRN	Europe, Etat
Création de desserte (5,5 km)				
Création de coupe-feu (2 km)				
Girobroyage en layons (110 ha)				
Acquisition de matériel (citerne et motobroyeur)	AFP ?, commune ?			

8. Pérennisation de l'activité agricole sur le site

Lieu : plateau de Montselgues, pentes des vallées de la Thines et de la Borne

Description de l'action

La classe d'âge des agriculteurs s'établit pour moitié (sur l'ensemble du site) au delà de 55 ans, ces exploitations ne sont pas les plus favorables à une reprise dans le contexte économique actuel.

Il faut prendre en compte la situation sociale de ce site avec deux entrées possibles :

- dynamiser la politique d'installation sur le plateau et les pentes de Montselgues,
- offrir aux agriculteurs en place la possibilité de contractualiser les CTE en jouant la carte de la transmission.

Seule, une étude approfondie du foncier disponible, des possibilités de confortation et d'installation pourront apporter certaines garanties, afin de poursuivre l'action au-delà des 5 prochaines années.

Cette action pourrait être complétée par le dispositif mis en place dans le cadre du Programme Local de Gestion de l'Espace (PLGE) "sources et Tanargue" programme cofinancé par l'union européenne et la Région, qui devrait démarrer en 2002, en demandant que le périmètre du site B 8 soit prioritaire. Le maître d'oeuvre de ce PLGE est l'ADASEA.

Cette action se mettra en place avec les agriculteurs volontaires.

Budget prévisionnel

	Coût prévisionnel (en Euro)						
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Total
Etude et animation foncière	500/prop.	500/prop.					
Analyse des possibilités de transmission des exploitations et/ou d'installation			5 835 /exploit.	5 835 /exploit.			5 835 /exploit.
Total pour 10 prop. et 5 exploit.	2 500	2 500	29 175	29 175			58 350

Maître(s) d'ouvrage, Maître(s) d'ouvrage délégué(s), Maître(s) d'œuvre, Financements prévisionnels :

Le PNR pourrait être le maître d'ouvrage coordinateur de la mise en œuvre du document d'objectifs et travailler avec des maîtres d'ouvrage délégués.

	Maître d'ouvrage pressenti	Maître d'œuvre pressenti	Procédure de financement	Partenaire financier à solliciter
Etude et animation foncière	SIAT ?	ADASEA	PLGE	Europe, Région
Analyse des possibilités de transmission des exploitations et/ou d'installation		Chambre d'Agriculture		

VI. LES TOURBIÈRES et BOIS HUMIDES

Rappel des enjeux écologiques :

- trois types de milieux inscrits à la Directive Habitats
- habitats d'espèces des Directives communautaires Habitats et Oiseaux
- habitats de nombreuses espèces protégées ou intéressantes

Problématique : Ces habitats couvrent de très faibles surfaces (0,19% du site d'étude - soit 6,7 ha). Leur existence est directement liée au maintien des écoulements et des stagnations d'eau, mais aussi d'un certain entretien évitant la pousse des ligneux, des résineux notamment.

L'objectif consiste non seulement à restaurer et maintenir les zones tourbeuses sensu stricto, mais également à restaurer des corridors d'échanges entre les tourbières du plateau (Narcettes, Croix d'Inassas, Croix de Montas, Rouveyrette). L'entretien des tourbières et des corridors par du pâturage permet notamment les échanges d'espèces végétales.

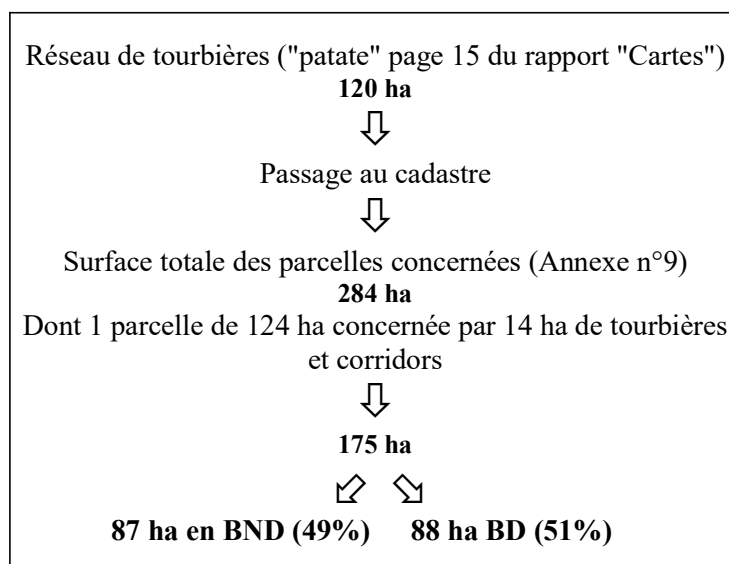
Foncier

La "patate" reliant strictement les 4 tourbières est d'une surface d'environ 120 ha¹.

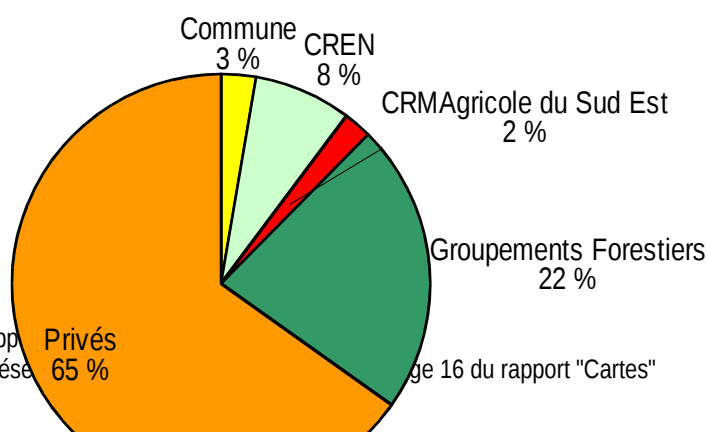
La surface totale de toutes les parcelles concernées pour tout ou partie de cette "patate" est de 284,2767 ha, comprenant la parcelle n°AR 182 (Montselgues) d'une surface de 123,7848 ha.

En ne prenant en compte que la partie de cette parcelle AR 182 concernée par la tourbière et les corridors, la surface tombe à environ 175 ha².

La moitié (49%) des 175 ha sont des Bien Non Délimités (BND).



Type de propriétaire sur 175 ha



¹ Cf. Cartes "Objectif Réseau de tourbières" page 15 du rapport

² Cf. Annexe n°9 du présent document et Carte "Objectif Réseau de tourbières" page 16 du rapport "Cartes"

Répartition en Biens Non Délimités et Bien Délimités

Propriétaire	Surface (ha)			
	BND	BD	Total	
Caisse Régionale Mutuelle Agricole du Sud Est	2	2	4	39
Groupement forestier de la Blacherette	20	2	22	
Groupement forestier du Plateau de Montselgues		17	17	115
Privés (16 propriétaires)		30	30	
Privés (4 propriétaires)	31	19	50	
Privés (22 propriétaires)	35		35	
Commune de Montselgues		5	5	
CREN		13	13	
Total	87	88	175	

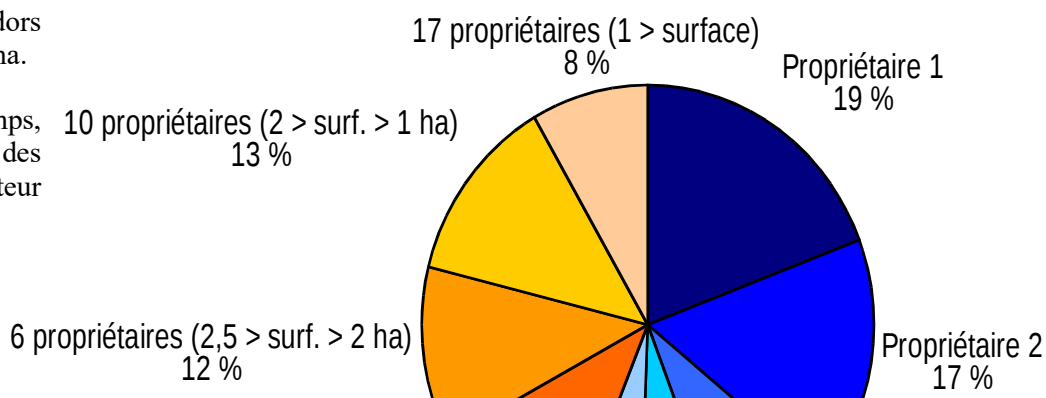
Les surfaces appartenant au Groupement forestier de la Blacherette ne font pas l'objet du plan d'aménagement forestier contractualisé avec l'Etat.

42 propriétaires privés sur 115 ha

Cinq propriétaires possèdent 56% de la surface appartenant à des privés. Mais, c'est en majorité dans des BND.

La surface des corridors possibles¹ est d'environ 75 ha.

Dans un premier temps, 10 propriétaires (2 > surf. > 1 ha) pourraient être fixés des objectifs d'entretien à hauteur de 75 ha.



9. Actions de gestion

1.1. Tourbière de transition (Teste Rouge)

Lieu : Teste Rouge

Description de l'action

- Entretien de la zone humide de Teste Rouge par pâturage

Cahier des charges "pâturage de la zone humide"

Le cahier des charges CTE 1806² est satisfaisant

Remarque : Ce cahier des charges n'est pas obligatoire

¹ Cf. Carte "Objectif Réseau de tourbières sur fond cadastral" page 16 du rapport "Cartes"

² Cf. Annexe n°18

Modes et étapes de mise en oeuvre

- contractualisation du cahier des charges avec l'agriculteur volontaire
- mise en pratique du contrat

Budget prévisionnel

	Coût prévisionnel (en Euro)						
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Total
3000 m ² en tourbière ; 7000 m ² en prairie humide ; 9000 m ² en zone périphérique							
Cahier des charges CTE 1806	256,02	256,02	256,02	256,02	256,02	256,02	1 536
Bonification départementale	76	76	76	76	76	76	456
Total	332,02	332,02	332,02	332,02	332,02	332,02	1 992

Maître(s) d'ouvrage, Maître(s) d'ouvrage délégué(s), Maître(s) d'œuvre, Financements prévisionnels :

	Maître d'ouvrage pressenti	Maître d'œuvre pressenti	Procédure de financement	Partenaire financier à solliciter
Mise en pratique du contrat	Etat	Exploitant agricole	CTE	Europe, Etat

1.2. Réseau de tourbières reliées entre elles par des corridors d'échanges

Lieu : Narcettes ; Croix de Montas ; Croix d'Inassas ; Granges de la Rouveyrette

Description de l'action

- Inciter les propriétaires à libérer le foncier sur les tourbières et les corridors (une réflexion sera à mener sur les types de maîtrise d'usage à rechercher ¹ selon les enjeux présents sur les parcelles : adhésion à une AFP ?, contractualisation entre propriétaire et exploitant ?, acquisition dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles ?...)
- Elaborer un plan de gestion concerté des tourbières (la gestion des tourbières nécessite la réalisation d'un état des lieux écologique et hydraulique à une échelle fine - 1/5000^{ème} maximum)
- Elaborer un plan de restauration et d'entretien des corridors d'échanges avec la Chambre d'Agriculture et les exploitants intéressés (cette action devrait pouvoir se réaliser dans le cadre des analyses des fonctionnements des exploitations proposées dans l'action "construire un référentiel des pratiques de restauration et d'entretien des landes")
- Mettre en œuvre les plans de gestion des tourbières et de restauration et d'entretien des corridors d'échanges
- Accompagner techniquement les exploitants agricoles
- Suivre l'évolution des tourbières et les itinéraires techniques des exploitants

Modes et étapes de mise en oeuvre

- animation foncière auprès des propriétaires concernés
- acquisitions ou contractualisations foncières (AFP ?)
- mise en place d'une veille foncière
- élaboration d'un plan de gestion concerté des tourbières
 - diagnostics écologiques, floristiques, faunistiques et hydrauliques fins
 - définition d'objectifs concertée
 - plan de travail élaboré en liaison avec les plannings de pâturage

¹ Cf. carte " Réseau de tourbières : maîtrise d'usage à rechercher " page 17 du rapport "Cartes"

- mise en oeuvre du plan de gestion (restauration hydraulique, bûcheronnage, débroussaillage manuel avec exportation, débroussaillage mécanique, écobuage raisonné et encadré, pâturage, suivis scientifiques...)
- élaboration d'un plan de restauration et d'entretien des corridors d'échanges (planning de restauration et d'entretien réalisé avec les exploitants intéressés)
- mise en oeuvre du plan de restauration et d'entretien des corridors d'échanges (bûcheronnage, débroussaillage mécanique, écobuage raisonné et encadré, mise en place des équipements nécessaires à la mise en oeuvre du pâturage, suivi des pratiques, accompagnement technique, suivi agronomique...- Cf. "construire un référentiel des pratiques de restauration et d'entretien des landes")

Budget prévisionnel

	Coût prévisionnel (en Euro)						
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Total
Foncier							
Animation foncière (45 propriétaires)	8 500	7 000	7 000				22 500
Acquisitions tourbières (3/4 de 48ha)	3 300	5 900	5 900	3 300	3 300	3 300	25 000
Acquisitions corridors (1/4 de 92 ha)	2 000	4 000	4 000	1 000	1 000	1 000	13 000
AFP ? (3/4 de 92 ha)		6 900	6 900	6 900	6 900	6 900	34 500
Veille foncière				2 000	2 000	1 500	5 500
Sous-total	13 800	23 800	23 800	13 200	13 200	12 700	100 500
Etudes préalables							
Narcettes : Révision du plan de gestion	14 250						14 250
Autres tourbières : diagnostics écologiques et hydrauliques ; définition d'objectifs concertée ; plan de travail				17 000			17 000
planning de restauration et d'entretien des corridors		7 500		7 500			15 000
Sous-total	14 250	7 500		24 500			70 000
Restauration et entretien							
mise en oeuvre des plans de gestion	Selon les plans de gestion						
mise en oeuvre du plan de restauration et d'entretien des corridors d'échanges	Selon le plan de restauration et d'entretien						
Total	28 050	31 300	23 800	37 700	13 200	12 700	146 750

Maître(s) d'ouvrage, Maître(s) d'ouvrage délégué(s), Maître(s) d'œuvre, Financements prévisionnels :

Le PNR pourrait être le maître d'ouvrage coordinateur de la mise en oeuvre du document d'objectifs et travailler avec des maîtres d'ouvrage délégués.

	Maître d'ouvrage pressenti	Maître d'œuvre pressenti	Procédure de financement	Partenaire financier à solliciter
Foncier				
Animation foncière (45 prop.)	PNR des Monts d'Ardèche	Commune ou communauté	FGMN, ENS, PDRN	Europe, Etat, Région, Département, Agence de l'Eau
Acquisitions tourb. (3/4 de 48 ha)	Conseil Général, commune			
Acquisitions corridors (1/4 de 92 ha)	AFP ?			
AFP ? (3/4 de 82 ha)				
Veille foncière	Conseil Général	SAFER		
	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Procédure de	Partenaire financier

	pressenti	pressenti	financement	à solliciter
Etudes préalables				
Narcettes : Révision du plan de gestion	CREN	CREN	FGMN, PDRN	Europe, Etat, Région, Agence de l'Eau
Autres tourbières : diagnostics écologiques et hydrauliques ; définition d'objectifs concertée ; plan de travail				
planning de restauration et d'entretien des corridors d'échanges		Chambre d'Agriculture	FGMN, PDRN	Europe, Etat, Région, Agence de l'Eau
Restauration et entretien				
mise en oeuvre des plans de gestion	Selon les plans de gestion			
mise en oeuvre du plan de restauration et d'entretien des corridors d'échanges	Selon le plan de restauration et d'entretien			

10. Amélioration des connaissances sur les tourbières

- Recherche de *Drepanocladus vernicosus* (mousse inscrite à la Directive Habitats) et identification des sphaignes
- Définir le rôle des corridors dans les échanges faunistiques et floristiques entre les tourbières (en particulier pour les papillons).

Budget prévisionnel

	Coût prévisionnel (en Euro)						
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Total
Recherche de <i>Drepanocladus vernicosus</i> et identification des sphaignes	8 000						8 000
Définir le rôle des corridors dans les échanges faunistiques et floristiques entre les tourbières (papillons)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	5 000	25 000
Total	12 000	4 000	4 000	4 000	4 000	5 000	33 000

Maître(s) d'ouvrage, Maître(s) d'ouvrage délégué(s), Maître(s) d'œuvre, Financements prévisionnels :

Le PNR pourrait être le maître d'ouvrage coordinateur de la mise en œuvre du document d'objectifs et travailler avec des maîtres d'ouvrage délégués.

	Maître d'ouvrage pressenti	Maître d'œuvre pressenti	Procédure de financement	Partenaire financier à solliciter
Recherche de <i>Drepanocladus vernicosus</i> et identification des sphaignes	CREN	CBNMC	FGMN	Etat
Définir le rôle des corridors dans les échanges faunistiques entre les tourbières (papillons)		OPIE		

VII. LES MILIEUX ROCHEUX

Rappel des enjeux écologiques :

- milieu inscrit à la Directive Habitats
- habitats d'espèces des Directives communautaires Habitats et Oiseaux
- habitats d'espèces protégées ou intéressantes

Problématique : La végétation des pentes rocheuses occupe 3,3% du site d'étude (soit 118 ha). On le trouve principalement au niveau du rebord du plateau et sur les pentes.

Ce milieu est peu à pas menacé, son maintien est assuré sur le site d'étude.

Amélioration des connaissances

La présence du Faucon pèlerin sur les pentes de la Borne est particulièrement intéressante. L'action d'amélioration des connaissances visera à connaître annuellement (ou tous les deux ans) la population, les tentatives de reproduction et leurs résultats.

Budget prévisionnel

	Coût prévisionnel (en Euro)						Total
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	
Amélioration des connaissances sur le Faucon pèlerin	4 000	4 000		4 000		5 000	17 000

Maître(s) d'ouvrage, Maître(s) d'ouvrage délégué(s), Maître(s) d'œuvre, Financements prévisionnels :

Le PNR pourrait être le maître d'ouvrage coordinateur de la mise en œuvre du document d'objectifs et travailler avec des maîtres d'ouvrage délégués.

	Maître d'ouvrage pressenti	Maître d'œuvre pressenti	Procédure de financement	Partenaire financier à solliciter
Amélioration des connaissances sur le Faucon pèlerin	CREN	CORA ou FRAPNA	FGMN	Etat

VIII. BOIS DE CHATAIGNIERS

Rappel des enjeux écologiques :

- milieu inscrit à la Directive Habitats
- habitats d'espèces des Directives communautaires Habitats et Oiseaux

Problématique : La châtaigneraie est omniprésente sur les pentes Ouest, Sud et Est du site d'étude (12% du site d'étude, soit 425 ha). Parmi les différents types de boisements, seul le maintien des vergers entretenus et semi-entretenus est problématique sur le site d'étude.

11. Actions de gestion

Lieu : Pentons rive droite de la vallée de la Thines, pentons rive gauche du ruisseau de Paravis, pentons rive gauche de la Borne

Description de l'action

- Restaurer et maintenir les vergers de châtaigniers (*Castanea sativa*)
- Accompagner techniquement les exploitants agricoles et les propriétaires et/ou les gestionnaires

Le cahier des charges CTE 1807-A-00¹ est satisfaisant

Préconisations particulières Natura 2000 :

* uniquement des vergers de *Castanea sativa*

* ce cahier des charges sera proposé aux exploitants non éligibles au CTE et aux non-exploitants agricoles après intégration des préconisations particulières.

Remarque : Ce cahier des charges et les préconisations particulières ne sont pas obligatoires.

Modes et étapes de mise en oeuvre

- 1 - Identifier :
 - * les exploitants agricoles (ou pluri-actifs) qui recherchent des châtaigneraies à exploiter (porteurs de projet)
 - * les propriétaires intéressés pour confier (officiellement) l'entretien de leurs châtaigneraies à des exploitants agricoles,
 - * les propriétaires intéressés pour entretenir leurs châtaigneraies dans le cadre d'une contractualisation Natura 2000 avec l'Etat,
- 2 - Traduire cette identification de personnes intéressées par des localisations de parcelles cadastrales
- 3 - Choisir de façon concertée des secteurs prioritaires pour la restauration et l'entretien de châtaigneraies. Ce choix concerté pourra s'appuyer sur trois entrées :
 - motivations des propriétaires (secteurs identifiés au point précédent)
 - secteurs ayant une cohérence pour un projet d'exploitation agricole (surface...)
 - secteurs jugés prioritaires par rapport à des intérêts collectifs (par exemple : sous les canaux d'irrigation)
- 4 - Réaliser une animation foncière "volontariste" auprès de propriétaires situés dans les secteurs choisis, et les inciter à libérer le foncier directement auprès d'exploitants agricoles, ou au sein d'une Association Foncière ;

¹ Cf. Annexe n°19

5 - Restaurer les vergers de châtaigniers et réaliser les investissements et travaux indispensables à leur exploitation (pistes, murets...) ; selon les besoins :

- création ou amélioration des accès
- débroussaillage du sous-bois et coupe des rejets
- élagage des arbres
- rangement en tas des bois coupés
- amélioration sanitaire
- greffage possible (uniquement *Castanea sativa*)

6 - modification du cahier des charges CTE pour le secteur et élaboration du cahier des charges qui serait proposé aux non-exploitants agricoles

7 - contractualisations des cahiers des charges avec les exploitants et les propriétaires et/ou gestionnaires volontaires

8 - mise en pratique des contrats

9 - accompagnement technique

Budget prévisionnel

	Coût prévisionnel (en Euro)						
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Total
1 - Animation et identification des acteurs du projet	5 000						5 000
2 - Traductions cadastrales	2 000						2 000
4 - Animation foncière		500/prop	500/prop				
Incitation à libérer le foncier		?	?	?	?	?	
Sous-total pour 10 prop.	7 000	5 000	5 000				17 000
RESTAURATION DE CHÂTAIGNERAIES							
Diagnostic de l'état des châtaigneraies et des besoins en travaux (pistes...)		Fonction des surfaces et des objectifs					
création ou amélioration des accès		Fonction du projet					
débroussaillage du sous-bois et coupe des rejets		1112,3/ha	278,1/ha	278,1/ha			
élagage des arbres		2300/ha					
rangement en tas des bois coupés		2870,4/ha					
amélioration sanitaire		200/ha	200/ha	200/ha			
greffage possible (uniquement <i>Castanea sativa</i>)		215,3/ha					
ENTRETIEN DE CHÂTAIGNERAIES							
cahier des charges CTE 1807-A-0				146,4/ha/an			
cahier des charges avec les propriétaires et/ou gestionnaires				146,4/ha/an ?			
Accompagnement technique		Fonction du projet					

Maître(s) d'ouvrage, Maître(s) d'ouvrage délégué(s), Maître(s) d'œuvre, Financements prévisionnels :

Le PNR pourrait être le maître d'ouvrage coordinateur de la mise en œuvre du document d'objectifs et travailler avec des maîtres d'ouvrage délégués.

	Maître d'ouvrage pressenti	Maître d'œuvre pressenti	Procédure de financement	Partenaire financier à solliciter
1 - Animation et identification des acteurs du projet	Commune ?	Commune ?, Association ?	FGMN, PDRN	Europe, Etat
2 - Traductions cadastrales				
4 - Animation foncière				
Incitation à libérer le foncier				
Restauration de châtaigneraie	Porteurs de projet			
modification du cahier des charges CTE pour le secteur et élaboration du cahier des charges qui serait proposé aux autres porteurs de projet	Etat	DDAF		
mise en pratique des contrats	Etat	Porteurs de projet	CTE, contrat Natura 2000	Europe, Etat
Accompagnement technique	PNR des Monts d'Ardèche	Maison de la Châtaigneraie ?, Chambre d'Agriculture ?	FGMN, PDRN	Europe, Etat

12. Amélioration des connaissances sur les châtaigneraies

Les inventaires réalisés au cours de l'élaboration du document d'objectifs ont permis d'identifier un intérêt chiroptérologique et entomologique des châtaigneraies. Ces intérêts seraient à approfondir. Le Pique-Prune notamment est citée par BALAZUC à Villefort. Il serait à rechercher dans les vieilles châtaigneraies sur le site d'étude.

Sont proposées :

- Poursuite des prospections sur les chauves-souris,
- Caractérisation du complexe cérambicide des châtaigneraies et recherche du Pique Prune,

Budget prévisionnel

	Coût prévisionnel (en Euro)						Total
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	
Prospections chauves souris	3 000	3 000	Suivi à prévoir selon les résultats de la recherche				6 000
Caractérisation du complexe cérambicide et recherche du Pique Prune		5 000	5 000	Suivi à prévoir selon les résultats			10 000
Total	3 000	8 000	5 000				16 000

Maître(s) d'ouvrage, Maître(s) d'ouvrage délégué(s), Maître(s) d'œuvre, Financements prévisionnels :

Le PNR pourrait être le maître d'ouvrage coordinateur de la mise en œuvre du document d'objectifs et travailler avec des maîtres d'ouvrage délégués.

	Maître d'ouvrage pressenti	Maître d'œuvre pressenti	Procédure de financement	Partenaire financier à solliciter
Prospections chauves souris	CREN	CORA	FGMN	Etat
Caractérisation du complexe cérambicide et recherche du		OPIE		

Pique Prune				
-------------	--	--	--	--

13. Mesures d'accompagnement sur les châtaigneraies

Les béalières et les murets et terrasses contribuent à l'intérêt agricole et économique des châtaigneraies, et donc indirectement à leur maintien.

Les cahiers des charges CTE n°0605 ¹ "Entretien des murets et terrasses" et n°0612 ² « restauration et entretien de béalières » pourront être proposés aux exploitants et aux propriétaires intéressés.

Modes et étapes de mise en oeuvre

- contractualisations du cahier des charges "Entretien des murets et terrasses" et/ou du cahier des charges "restauration et entretien de béalières" avec les agriculteurs volontaires
- élaboration des cahiers des charges qui seraient proposés aux non-exploitants agricoles
- contractualisations des cahiers des charges avec les exploitants et les propriétaires et/ou gestionnaires volontaires
- mise en pratique des contrats

Budget prévisionnel

	Coût prévisionnel (en Euro)						Total
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	
cahier des charges "entretien des murets"			0,912 €/ml/an				
Cahier des charges "restauration et entretien de béalières"			Béalières fonctionnelles : plafond de 1,512 €/ml/an ou Béalières dégradées : plafond de 1,752 €/ml/an				

Maître(s) d'ouvrage, Maître(s) d'ouvrage délégué(s), Maître(s) d'œuvre, Financements prévisionnels :

Le PNR pourrait être le maître d'ouvrage coordinateur de la mise en œuvre du document d'objectifs et travailler avec des maîtres d'ouvrage délégués.

	Maître d'ouvrage pressenti	Maître d'œuvre pressenti	Procédure de financement	Partenaire financier à solliciter
Elaboration des cahiers des charges qui seraient proposés aux non-exploitants	Etat	DDAF		
mise en pratique des contrats	Etat	Porteurs de projet	CTE, contrat Natura 2000	Europe, Etat

¹ Cf. annexe n°20

² Cf. annexe n°21

IX. LES CHAUVES-SOURIS

Rappel des enjeux écologiques :

- espèces des Directives communautaires Habitats

Problématique :

"Le **Grand ou Petit murin**, espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive "Habitats" mériterait d'être mieux connue, tant au niveau quantitatif (recherche des individus au gîte) qu'en ce qui concerne l'utilisation de l'espace (territoire de chasse). Toutefois, on peut penser que l'altitude quelque peu élevée de la zone doit être relativement limitante à la présence de ces espèces" (ISSARTEL, 2000)

"Un **Petit Rhinolophe** a été observé dans une petite galerie souterraine artificielle, le 04/10/00, tout juste à 2 km en dehors de la limite du périmètre au sud de la zone (lieu-dit Maurine dans la vallée de la Thines). Ce gîte diurne se situe dans un environnement qui n'est pas sans lien naturel avec le site B8. Cette espèce, inscrite elle aussi à l'Annexe II de la Directive "Habitats", n'a donc pas été formellement notée sur le site mais sa présence y est de fait très probable." (ISSARTEL, 2000)

Amélioration des connaissances

Recherche des gîtes du Grand ou Petit Murin et du Petit Rhinolophe

Budget prévisionnel

	Coût prévisionnel (en Euro)						Total
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	
Recherche des gîtes du Grand/Petit Murin et du Petit Rhinolophe	3 000	3 000	Suivi à prévoir selon les résultats de la recherche				6 000

Maître(s) d'ouvrage, Maître(s) d'ouvrage délégué(s), Maître(s) d'œuvre, Financements prévisionnels :

Le PNR pourrait être le maître d'ouvrage coordinateur de la mise en œuvre du document d'objectifs et travailler avec des maîtres d'ouvrage délégués.

	Maître d'ouvrage pressenti	Maître d'œuvre pressenti	Procédure de financement	Partenaire financier à solliciter
Recherche des gîtes du Grand/Petit Murin et du Petit Rhinolophe	CREN	CORA	FGMN	Etat

X. INFORMATION ET SENSIBILISATION

La sensibilisation du public au respect du patrimoine naturel pourrait se faire au travers :

- d'un programme annuel d'animations pédagogiques pour différents publics (habitants, scolaires, grand public...),
- la réalisation d'un "outil pédagogique des jours de mauvais temps", principalement destiné aux scolaires, et permettant le bon déroulement du programme d'éducation à l'environnement des classes de découverte "Découvrir Montselgues avec des jeux d'orientation",
- des aménagements d'interprétation de la nature (ces aménagements pourraient être conçus et intégrés dans le cadre de la "requalification des cols" inscrite à la Charte du PNR des Monts d'Ardèche).

Les habitants des communes concernées seront informés de l'intérêt du plateau de Montselgues et des vallées de la Thines et de Ste Marguerite Lafigère, de la mise en oeuvre de la Directive Habitats et des actions de gestion prévues par l'intermédiaire d'articles dans les bulletins communaux, d'articles de presse...

Budget prévisionnel

	Coût prévisionnel (en Euro)						
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Total
programme annuel d'animations pédagogiques	3 000	3 500	3 500	4 000	4 000	4 500	22 500
réalisation d'un "outil pédagogique des jours de mauvais temps",		16 000					16 000
aménagements d'interprétation de la nature			15 000				15 000
Total	3 000	19 500	18 500	4 000	4 000	4 500	53 500

Maître(s) d'ouvrage, Maître(s) d'ouvrage délégué(s), Maître(s) d'œuvre, Financements prévisionnels :

Le PNR pourrait être le maître d'ouvrage coordinateur de la mise en oeuvre du document d'objectifs et travailler avec des maîtres d'ouvrage délégués.

	Maître d'ouvrage pressenti	Maître d'œuvre pressenti	Procédure de financement	Partenaire financier à solliciter
programme annuel d'animations pédagogiques	La Fage		FGMN, PDRN, ENS	Europe, Etat, Région, Conseil Général
réalisation d'un "outil pédagogique des jours de mauvais temps",				
aménagements d'interprétation de la nature	PNR des Monts d'Ardèche	?		

XI. AJUSTER LE PERIMETRE

14. Extensions

Deux propositions émanent des municipalités. Elles souhaitent une extension de la zone d'étude ¹.

- Mines de Ste Marguerite Lafigère : Une des premières actions du document d'objectifs concernera la réalisation d'une étude destinée à identifier les espèces présentes et l'opportunité d'intégrer les mines abritant des chiroptères dans le périmètre d'étude. Après étude une réhabilitation des mines pourrait être envisagée (fermetures des puits dangereux, aménagements des entrées, suivi des populations...).
- Falaises de la Vallée de Thines: Une des premières actions du document d'objectifs concernera la réalisation d'une étude destinée à identifier les espèces présentes et l'opportunité d'intégrer les falaises abritant des oiseaux dans le périmètre d'étude.

Deux propositions émanent d'exploitants agricoles. Ils souhaitent une extension de la zone d'étude sur Malarce sur Thines sur des châtaigneraies :
 - au Sud du Vert d'en Bas et
 - à l'Est de l'Echelette.

Modes et étapes de mise en oeuvre

- établissement des diagnostics écologiques et socio-économiques
- concertation
- élaboration d'un programme d'actions
- modification du périmètre

Budget prévisionnel

	Coût prévisionnel (en Euro)						Total
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	
* établissement des diagnostics écologiques et socio-économiques	12 000						12 000
* concertation	2 500						2 500
* élaboration d'un programme d'actions	1 500						1 500
Total	16 000						16 000

Maître(s) d'ouvrage, Maître(s) d'œuvre, Financements prévisionnels :

	Maître d'ouvrage pressenti	Maître d'œuvre pressenti	Procédure de financement	Partenaire financier à solliciter
* établissement des diagnostics écologiques et socio-économiques	Etat	PNR des Monts d'Ardèche	FGMN	Etat
* concertation				
* élaboration d'un programme d'actions				

¹ Cf. cartes "Ajustement du périmètre sur fond communal" et "Ajustement du périmètre sur fond IGN" pages 18 et 19 du rapport "Cartes"

15. Exclusions

Les demandes d'exclusion portent, pour l'instant, sur :

- la chasse privée au Nord du site (Montselgues),
- le secteur à l'est de la table de pique-nique du Col de Peyre (St Pierre-St Jean).

Le Comité de pilotage local avait validé le fait de réaliser le document d'objectifs Natura 2000 sur un périmètre d'étude large, pour définir avec les propriétaires et les gestionnaires un périmètre de gestion.

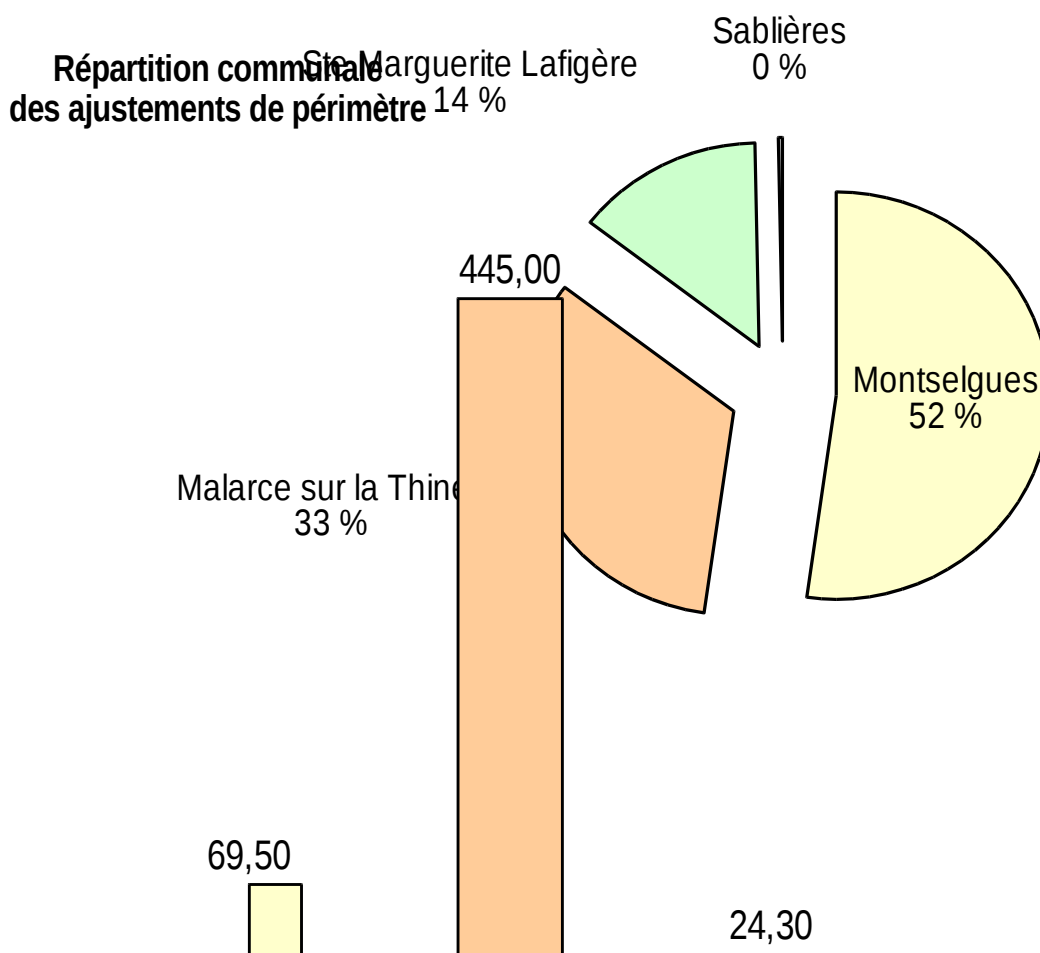
Le périmètre qui avait été transmis à l'Union Européenne était d'environ 30 ha sur la tourbière des Narcettes à Montselgues. Cette transmission a été annulée en Conseil d'Etat pour non respect du décret de 1995, même si dans certains départements il avait été respecté.

Le Préfet va donc re-consulter les communes en tenant compte du travail qui a été réalisé dans l'élaboration des documents d'objectifs.

Répartition des ajustements de périmètre

	Surface (en hectare)					
	Total	Montselgues	Malarce sur la Thines	Ste Marguerite Lafigère	St Pierre St Jean	Sablières
Périmètre d'étude	3 500	2 015	880	545	40	17
Périmètre ajusté	3 990	2 084	1 325	569	0	12

Répartition communale du périmètre ajusté



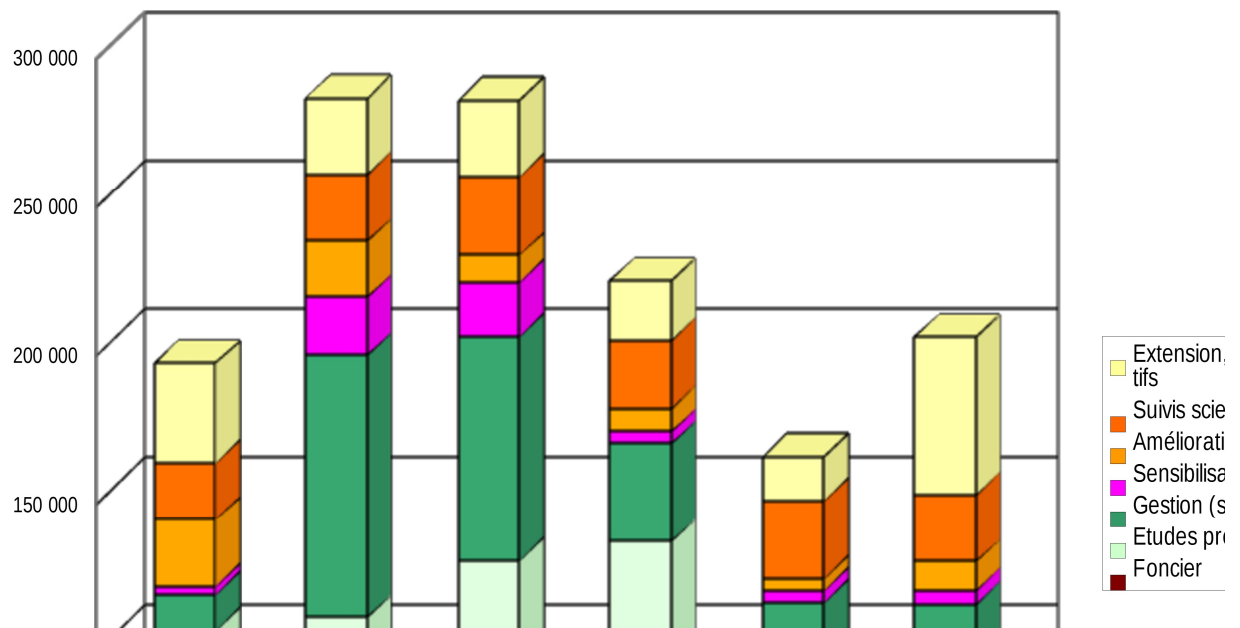
XII. PREVISIONS BUDGETAIRES

Les tableaux des pages suivantes permettent de visualiser la programmation annuelle des différentes actions et d'afficher un budget prévisionnel pour chaque action.

Toutes les évaluations financières n'ont pas été calculées, en particulier les contractualisations dans le cadre des CTE. Aussi, le budget prévisionnel 2002-2007 affiché dans le présent document (d'environ 1 344 100 Euros) n'est que partiel.

Les évaluations financières devront être revues annuellement en fonction du volontariat des acteurs locaux, de l'état d'avancement des actions envisagées et des possibilités d'obtention de financement.

Répartition annuelle du budget prévisionnel 2002-2007 (en euro)



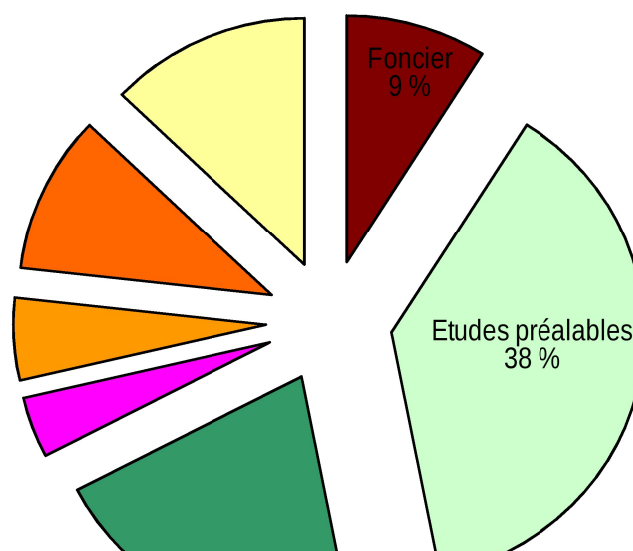
Répartition du budget prévisionnel 2002-2007 par type d'actions

Extension, animation et révision du Document d'objectifs
13 %

Suivis scientifique et technique
10 %

Amélioration des connaissances
5 %

Sensibilisation et information
4 %



ANNEXES

- Annexe 1 : Composition du Comité de pilotage local
- Annexe 2 : Liste des habitats répertoriés
- Annexe 3 : Répartition des différents types de milieux
- Annexe 4 : Faune inventoriée sur le site B8
- Annexe 5 : Flore inventoriée sur le site B8
- Annexe 6 : Planning de pâturage lié aux pratiques locales (extrait du diagnostic de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche)
- Annexe 7 : Faune inscrite aux Directives communautaires Oiseaux et Habitats (liste et localisation)
- Annexe 8 : Faune et flore remarquables (liste et localisation)
- Annexe 9 : Cadastre du réseau de tourbières
- Annexe 10 : Fiche porter à connaissance du site B8 et cartes (1997)
- Annexe 11 : Compte-rendu du Comité de pilotage n°1
- Annexe 12 : Compte-rendu du Comité de pilotage n°2
- Annexe 13 : Compte-rendu de la réunion avec les exploitants agricoles de Monselgues le 30.08.00
- Annexe 14 : Compte-rendu du groupe de travail du 11.04.01 à Monselgues
- Annexe 15 : Compte-rendu du groupe de travail du 11.04.01 à Ste Marguerite Lafigère
- Annexe 16 : Compte-rendu des groupes de travail du 26.11.01 (à Ste Marguerite Lafigère et à Montselgues)
- Annexe 17 : Cahiers des charges CTE sur les landes
- Annexe 18 : Cahier des charges CTE sur les zones humides
- Annexe 19 : Cahier des charges CTE sur l'entretien des vergers (châtaigneraies)
- Annexe 20 : Cahier des charges CTE sur l'entretien des murets et terrasses
- Annexe 21 : Cahier des charges CTE sur les béalières
- Annexe 22 : Compte-rendu du Comité de pilotage n°3
- Annexe 23 : Compte-rendu du Comité de pilotage n°4

COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE LOCAL

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	C. P	VILLE
Préfecture	M. le Préfet			Bureau de l'environnement	07000	PRIVAS
DIREN	M. le Directeur			19, rue de la Vilette	69425	LYON CEDEX 03
Conseil Général				Hôtel du département B.P. 737	07000	PRIVAS
	M. le Député	ALAIZE		10, place de l'Hôtel de Ville	07200	AUBENAS
	M. le député	TERASSE		11 cours du Palais	07000	PRIVAS
	M. le maire			Le village	07140	MONTSELGUES
	M. le maire			Le village	07260	SABLIERE
	M. le maire			Le village	07140	STE MARGUERITE LAFIGERE
	M. le maire			St Jean	07140	ST PIERRE ST JEAN
	M. le Maire			Mairie	07140	MALARCE SUR LE THINES
ACCA	M. le président			Mairie	07140	MONTSELGUES
	M.	MOULIN		2, rue du petit Scel	34000	MONTPELLIER
	M.	FABRE		La Blacherette	07140	MALARCE SUR LA THINES
	M.	AYGLON		Petit Paris	07140	MONTSELGUES
	M. et Mme	PÖTER		La Bombine	07140	MONTSELGUES
	M.	ALMERAS		Le Prévenchet	07140	MONTSELGUES
	M.	AYGLON		Les Cayres	07140	MONTSELGUES
	M.	COMTE		26, rue E. Dantes	13005	MARSEILLE
	M.	COMTE		6, rue de la comtesse	30000	NIMES
	M.	COMTE		Chemin de Chaussier	07140	LES VANS
	M.	DUBOIS		64, rue Bailly de Sufren	84000	CARPENTRAS
	M.	FAURE		Le village	07140	MONTSELGUES
	M.	MALCLES			07140	MONTSELGUES
Association « La Fage »	M. le président				07140	MONTSELGUES
Association « Terre et Humanisme »	M.	FARRET	Samuel	Mas de Beaulieu BP 19	07230	LABLACHERE

Annexe 1

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	C. P	VILLE
CERMOSEM	M.	FLEURY	Sébastien	20 avenue Ozier	07300	Mauves
Chambre d'Agriculture	M.	MARTINEAU	Gilles	Boulevard de l'Europe Unie	07000	PRIVAS
Chambre d'Agriculture	Melle	GUEVARA	Mercedes	Bureau régional d'Aubenas Quartier St Martin BP 172	07200	AUBENAS
CREN	M. le Président			Maison forte 2, rue des Vallières	69390	VOURLES
DDE - Subdivision				Plaine de Chabiscol	07140	LES VANS
FRAPNA	M. le président			Le village	07200	ST ETIENNE DE FONTBELLON
	M.	LADET	Alain	Quartier de l'église	07200	UCEL
CORA	M.	ISSARTEL	Gérard	Charbouniol	07210	ROCHESSAUVE
INRA	MM.	MEURET et AGREIL		SAD - Ecodéveloppement Domaine Saint-Paul - Site Agroparc	84914	AVIGNON CEDEX 9
Parc National des Cévennes	M. le Directeur			B.P. 15	48400	FLORAC
PNR des Monts d'Ardèche	M. le président			La prade	07560	MONTPEZAT SOUS BAUZON

Annexe 2

LISTE DES HABITATS INVENTORIES SUR LE SITE B8

La typologie de l'habitat et le code le précédant sont issus de la nomenclature européenne de référence CORINE-Biotopes.

- les prés et prairies de fauche

- 38.1 pâturage mésophile, régulièrement pâturé avec *Lolium perenne*, *Cynosurus cristatus*...
- 35.11 pelouse à Nard raide
- 35.12 pelouse à agrostis et fétuques
- 38.23 prairie de fauche submontagnarde
- 38.3 prairie de fauche montagnarde

- les landes

- 31.226 Lande montagnarde à Callune et genêts
- 31.841 Lande à Genêt à balai
- 31.842 Lande à Genêt purgatif
- 31.86 Lande à Fougère aigle

- les tourbières et prairies humides

- 54.5 Tourbière de transition
- 54.6 Dépression tourbeuse à Rhynchospore blanc
- 22.1 Eau peu minéralisée
- 37.2 Prairies humides à joncs
- 37.3 Prairies humides à Molinie

- les habitats forestiers

- 41.13 Hêtraie
- 41.7 Chênaie pubescente
- 41.9 Bois de châtaignier
- 41.E Formation dominée par le Sorbier des oiseleurs
- 42 Bois de conifères (Pin sylvestre, Pin noir...)
- 44.A1 Bois de bouleaux humides
- 44.31 Forêt de frênes des bords de ruisseaux
- 45.3 Forêt de Chêne vert
- 83.31 Plantation de conifères

- les autres habitats

- 6 les habitats rocheux
 - ? Eboulis siliceux à gros blocs colonisés par des lichens
 - 62.26 Végétation des pentes rocheuses
- 82.2 Culture avec marges de végétation spontanée
- 83.1 Verger de hautes tiges
- 83.2 Verger à arbustes (vigne)
- 86.2 Village, hameau, maison...
- 87.1 Friche
- 87.2 Végétation rudérale

Annexe 2.1 : Les papillons diurnes des tourbières du plateau de Montselgues Etat des connaissances avant 2013

Espèces		Landes		Données brutes					Roz.	Global	
Nom français	Nom latin	S Plat	Elarg.	Narc	Chab	Rouv	S Plat	Élarg.	Narc.	S Plat	Elarg.
Hespérie des sanguisorbes	<i>Spialia sertorius</i>	X	X							X	X
Tacheté austral	<i>Pyrgus malvoides</i>							X			X
Hespérie de la malope	<i>Pyrgus onopordi</i>		X								X
Hespérie du carthame	<i>Pyrgus carthami</i>							X			X
Hespérie de la houque	<i>Thymelicus sylvestris</i>	X	X					X	X	X	X
Hespérie du dactyle	<i>Thymelicus lineolus</i>	X	X						X	X	X
Virgule	<i>Hesperia comma</i>	X	X					X	X	X	X
Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i>	X	X						X	X	X
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	X	X					X	X	X	X
Machaon	<i>Papilio machaon</i>	X	X							X	X
Gazé	<i>Aporia crataegi</i>	X	X					X	X	X	X
Piéride du chou	<i>Pieris brassicae</i>	X	X					X	X	X	X
Piéride de la rave	<i>Pieris rapae</i>	X	X					X	X	X	X
Piéride de l'Ibéride	<i>Pieris manii</i>	X	X							X	X
Piéride du navet	<i>Pieris napi</i>	X	X					X		X	X
Souci	<i>Colias crocea</i>	X	X					X	X	X	X
Citron de Provence	<i>Gonepteryx cleopatra</i>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	X	X						X	X	X
Thécla de l'Yeuse	<i>Satyrium ilicis</i>	X	X							X	X
Thécla de la ronce	<i>Callophrys rubi</i>			X			X	X		X	X
Cuivré de la verge d'or	<i>Lycaena virgaureae</i>	X	X	X			X	X	X	X	X
Argus myope	<i>Lycaena tityrus</i>	X	X					X		X	X
Cuivré flamboyant	<i>Lycaena alciphron gallon</i>	X	X							X	X
Bronzé	<i>Lycaena phlaeas</i>	X	X					X	X	X	X
Argus porte-queue	<i>Lampides boeticus</i>	X	X			X	X	X		X	X
Azuré des nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>	X	X						X	X	X
Azuré des mouillères	<i>Phengaris alcon alcon</i>			X		X	X	X	X	X	X
Azuré du thym	<i>Pseudophilotes baton</i>	X	X							X	X
Azuré des anthyllides	<i>Cyaniris semiargus</i>							X			X
Argus bleu	<i>Polyommatus icarus</i>	X	X					X		X	X
Argus bleu celeste	<i>Lysandra bellargus</i>	X	X						X	X	X
Argus bleu nacré	<i>Lysandra coridon</i>	X	X					X	X	X	X

Annexe 2.1 : Les papillons diurnes des tourbières du plateau de Montselgues Etat des connaissances avant 2013

Espèces		Landes		Données brutes					Roz.	Global	
Nom français	Nom latin	S Plat	Elarg.	Narc	Chab	Rouv	S Plat	Élarg.	Narc.	S Plat	Elarg.
Collier de corail	<i>Aricia agestis</i>	X	X						X	X	X
Azuré de l'ajonc	<i>Plebejus argus</i>	X	X	X			X	X	X	X	X
Azuré du genêt	<i>Plebejus idas</i>	X	X	X			X	X	X	X	X
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	X	X							X	X
Satyre, Mégère	<i>Lasiommata megera</i>	X	X					X	X	X	X
Ariane, Némusien	<i>Lasiommata maera</i>		X								X
Céphale	<i>Coenonympha arcania</i>	X	X	X			X	X	X	X	X
Fadet des garrigues	<i>Coenonympha dorus</i>	X	X							X	X
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	X	X					X	X	X	X
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	X	X	X			X	X	X	X	X
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	X	X					X	X	X	X
Moiré des fétuques	<i>Erebia meolans</i>	X	X					X		X	X
Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i>	X	X	X		X	X	X	X	X	X
Silène	<i>Brintesia circe</i>	X	X	X		X	X	X	X	X	X
Mercure	<i>Arethusana arethusa</i>	X	X						X	X	X
Hermite	<i>Chazara briseis</i>							X			X
Grande coronide	<i>Satyrus ferula</i>	X	X							X	X
Petite coronide	<i>Satyrus actaea</i>	X	X					X		X	X
Faune	<i>Hipparchia statilinus</i>	X	X	X			X	X		X	X
Agreste	<i>Hipparchia semele</i>	X	X	X			X	X	X	X	X
Petit sylvandre	<i>Hipparchia alcyone</i>	X	X						X	X	X
Sylvandre	<i>Hipparchia fagi</i>	X	X						X	X	X
Sylvandre sp.	<i>Hipparchia sp.</i>			X			X	X			
Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>	X	X						X	X	X
Grand nacré	<i>Argynnis aglaja</i>	X	X	X			X	X	X	X	X
Moyen nacré	<i>Argynnis adippe</i>	X	X	X			X	X	X	X	X
Chiffré	<i>Argynnis niobe</i>	X	X						X	X	X
Petit nacré	<i>Issoria lathonia</i>	X	X					X	X	X	X
Petit collier argenté	<i>Boloria selene</i>	X	X	X			X	X	X	X	X
Grand collier argenté	<i>Boloria euphrosyne</i>	X	X							X	X
Nacré de la ronce	<i>Brenthis daphne</i>	X	X						X	X	X
Petite violette	<i>Boloria dia</i>	X	X	X				X	X	X	X

Annexe 2.1 : Les papillons diurnes des tourbières du plateau de Montselgues Etat des connaissances avant 2013

Espèces		Landes		Données brutes					Roz.	Global	
Nom français	Nom latin	S Plat	Elarg.	Narc	Chab	Rouv	S Plat	Élarg.	Narc.	S Plat	Elarg.
Morio	<i>Nymphalis antiopa</i>		X	X			X	X		X	X
Petite tortue	<i>Aglais urticae</i>	X	X					X	X	X	X
Paon du jour	<i>Inachis io</i>	X	X					X	X	X	X
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	X	X					X	X	X	X
Belle dame	<i>Vanessa cardui</i>	X	X	X			X	X	X	X	X
Mélitée des centaurees	<i>Melitaea phoebe</i>	X	X						X	X	X
Mélitée orangée	<i>Melitaea didyma</i>	X	X					X	X	X	X
Mélitée du mélampyre	<i>Melicta athalia</i>	X	X					X		X	X
Mélitée des scabieuses	<i>Melicta parthenoides</i>								X	X	X
Nombre d'espèces : 76		62	65	19	1	5	19	47	46	66	72
Nombre de données :		615	1071	26	1	7	34	123			

Annexe 1

		dstypevégétation		dsvégétation	
les prés et prairies de fauche					
38.1	pâturage mésophile	62,14	1,75 %		62,14
35.11	pelouse à Nard raide	0,20	0,01 %		0,20
35.12	pelouse à agrostis et fétuques	22,77	0,64 %		22,77
38.23	prairie de fauche submontagnarde	3,28	0,09 %		3,28
38.3	prairie de fauche montagnarde	139,89	3,94 %		139,89
les tourbières et prairies humides					
54.5	Tourbière de transition	0,30	0,01 %		0,30
54.6	Dépression tourbeuse à Rhynchospor	3,60	0,10 %	0,19 %	3,60
22.1	Eau peu minéralisée	1,64	0,05 %	6,73	1,64
37.2	Prairies humides à joncs	10,76	0,30 %		10,76
37.3	Prairies humides à Molinie	7,81	0,22 %		7,81
les landes					
31.226	Lande montagnarde à Callune et gené	223,27	6,28 %		223,27
31.841	Lande à Genêt à balai	40,26	1,13 %		40,26
31.842	Lande à Genêt purgatif	1 383,35	38,92 %	1 606,62	696,71
31.86	Lande à Fougère aigle	55,58	1,56 %		55,58
les habitats forestiers					
41.13	Hêtraie	178,06	5,01 %		178,06
41.7	Chênaie pubescente	13,79	0,39 %		13,79
41.9	Bois de châtaignier	426,11	11,99 %		351,4
41.E	Formation dominée par le Sorbier des	29,40	0,83 %		29,4
42	Bois de conifères (Pin sylvestre, Pin	83,23	2,34 %	294,89	83,23
83.31	Plantation de conifères	477,67	13,44 %		226,16
44.A1	Bois de bouleaux humides	2,83	0,08 %		2,83
44.31	Forêt de frênes des bords de ruisseau	64,18	1,81 %		65,18
45.3	Forêt de Chêne vert	116,83	3,29 %		116,83
les autres habitats					
les habitats rocheux					
61.42	Eboulis siliceux à gros blocs colonisés	3,18	0,09 %		3,18
62.26	Végétation des pentes rocheuses	114,91	3,23 %		114,91
les cultures, vergers, habitations					
82.2	Culture avec marges de végétation s	31,48	0,89 %		31,48
83.1	Verger de hautes tiges	4,50	0,13 %		4,50
83.2	Verger à arbustes (vigne)	0,73	0,02 %		0,73
86.2	Village, hameau, maison...	50,21	1,41 %		50,21
87.1	Friche	0,53	0,01 %		0,53
87.2	Végétation rudérale	2,26	0,06 %		2,26
		3 554,75	1,00		2 542,89
Prés et prair	228,00	228,28	Prés et prairies de fauche		
Tourbières e	24,00	24,11	Tourbières et prairies humides		
Landes	1 702,50	1 702,46	Landes		
Habitats fore	1 392,00	1 392,10	Habitats forestiers		
Habitats roc	118,00	118,09	Habitats rocheux		
Cultures, ver	90,00	89,71	Cultures, vergers, habitations		
	3 554,50	3 554,75			

Annexe 4

Faune des "pelouses, landes, tourbières et forêts du plateau de Montselgues"

Famille	Nom français	Nom latin	Nom observateur	Dernière date d'obs.
Coléoptère	Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	OPIE 07 (F. LEMPERIERE)	17-août-00
Coléoptère	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	OPIE 07 (F. LEMPERIERE)	17-août-00
Coléoptère		<i>Carabus nemoralis</i> M.	OPIE 07 (F. LEMPERIERE)	14/08/2000
Coléoptère		<i>Carabus problematicus</i> H.	OPIE 07 (F. LEMPERIERE)	14/08/2000
Coléoptère		<i>Chrysobotris affinis</i> F.	OPIE 07 (F. LEMPERIERE)	22/08/2000
Coléoptère		<i>Chrysotribax hispanus</i> F.	OPIE 07 (F. LEMPERIERE)	27/07/2000
Coléoptère		<i>Corymbia fontenayi</i> M.	OPIE 07 (F. LEMPERIERE)	14/08/2000
Coléoptère		<i>Crophilus maxillosus</i> L.	OPIE 07 (F. LEMPERIERE)	05/09/2000
Coléoptère		<i>Elater ferruginus</i> L.	OPIE 07 (F. LEMPERIERE)	14/08/2000
Coléoptère		<i>Geotrupes spiniger</i> M.	OPIE 07 (F. LEMPERIERE)	14/08/2000
Coléoptère		<i>Gnorimus octopunctatus</i> F.	OPIE 07 (F. LEMPERIERE)	27/07/2000
Coléoptère		<i>Leistus spinibarbis</i> F.	OPIE 07 (F. LEMPERIERE)	22/08/2000
Coléoptère		<i>Leptura aurulenta</i> F.	OPIE 07 (F. LEMPERIERE)	22/08/2000
Coléoptère		<i>Leptura maculata</i> P.	OPIE 07 (F. LEMPERIERE)	22/08/2000
Coléoptère		<i>Nebria picicornis</i> F.	OPIE 07 (F. LEMPERIERE)	22/08/2000
Coléoptère		<i>Necrophorus fossor</i> ER.	OPIE 07 (F. LEMPERIERE)	05/09/2000
Coléoptère		<i>Necrophorus humator</i> OL.	OPIE 07 (F. LEMPERIERE)	05/09/2000
Coléoptère		<i>Necrophorus investigator</i> Z.	OPIE 07 (F. LEMPERIERE)	14/08/2000
Coléoptère		<i>Necrophorus sepultor</i> C.	OPIE 07 (F. LEMPERIERE)	14/08/2000
Coléoptère		<i>Necrophorus vestigator</i> H.	OPIE 07 (F. LEMPERIERE)	14/08/2000
Coléoptère		<i>Potosia opaca</i> F.	OPIE 07 (F. LEMPERIERE)	27/07/2000
Coléoptère		<i>Purpuricenus kaehleri</i> L.	OPIE 07 (F. LEMPERIERE)	17/07/2000
Coléoptère		<i>Ropalopus clavipes</i> F.	OPIE 07 (F. LEMPERIERE)	14/08/2000
Coléoptère		<i>Trichoferus cinereus</i> V.	OPIE 07 (F. LEMPERIERE)	05/09/2000
Coléoptère		<i>Velleius dilatatus</i> F.	OPIE 07 (F. LEMPERIERE)	22/08/2000
Libellule	Aesche des joncs	<i>Aeshna juncea</i>	CREN (COIC B., GREFF N.)	23-juil.-98
Libellule	Aesche paisible	<i>Boyeria irene</i>	PNC (G. ANGLIO)	14-juin-99
Libellule	Agrion de Vander Linden	<i>Cercion lindenii</i>	FRAPNA (LADET A.)	01-juil.-93
Libellule	Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>	FRAPNA (LADET A.)	01-juil.-93
Libellule	Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	FRAPNA (LADET A.)	30/07/1993
Libellule	Agrion nain	<i>Ischnura pumilio</i>	CREN (COIC B., GREFF N.)	23-juil.-98
Libellule	Agrion orangé	<i>Platycnemis acutipennis</i>	FRAPNA (LADET A.)	01-juil.-93
Libellule	Agrion porte-coupe	<i>Enallagma cyathigerum</i>	PNC (G. ANGLIO)	14-juin-99
Libellule	Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	CREN (COIC B., GREFF N.)	23-juil.-98
Libellule	Cordulégastre annelé	<i>Cordulegaster boltonii</i>	FRAPNA (LADET A.)	01-juil.-93
Libellule	Cordulie arctique	<i>Somatochlora arctica</i>	CREN (COIC B., GREFF N.)	23-juil.-98
Libellule	Cordulie bronzé	<i>Cordulia aenas</i>	PNC (G. ANGLIO)	14-juin-99
Libellule	Gomphe à crochets	<i>Onychogomphus uncatus</i>	FRAPNA (LADET A.)	01-juil.-93
Libellule	Gomphe gentil	<i>Gomphus pulchellus</i>	FRAPNA (LADET A.)	01-juil.-93
Libellule	L'Aesche bleue	<i>Aeshna cyanea</i>	FRAPNA (LADET A.)	01-juil.-93
Libellule	Leste dryade	<i>Lestes dryas</i>	FRAPNA (LADET A.)	30/07/1993
Libellule	Leste fiancé	<i>Lestes sponsa</i>	FRAPNA (LADET A.)	01-juil.-93
Libellule	Leste vert	<i>Chaloclestes viridis</i>	PNC (G. ANGLIO)	14-juin-99
Libellule	Leucorrhine douteuse	<i>Leucorrhinia dubia</i>	PNC (G. ANGLIO)	14-juin-99
Libellule	Libellule à quatre taches	<i>Libellula quadrimaculata</i>	CREN (COIC B., GREFF N.)	23-juil.-98
Libellule	Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>	PNC (G. ANGLIO)	14-juin-99
Libellule	Orthétrum bleuisant	<i>Orthetrum coerulescens</i>	CREN (COIC B., GREFF N.)	23-juil.-98
Libellule	Orthétrum brun	<i>Orthetrum brunneum</i>	CREN (COIC B.)	30/07/1993
Libellule	Petite nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	PNC (G. ANGLIO)	14-juin-99
Libellule	Sympétrum de Fonscolombe	<i>Sympetrum fonscolombii</i>	CREN (COIC B., GREFF N.)	23-juil.-98

Annexe 4

Famille	Nom français	Nom latin	Nom observateur	Dernière date d'obs.
Papillon		Iphiclydes podalirius	FRAPNA (LADET A.)	01-juil.-94
Papillon		Papilio machaon	FRAPNA (LADET A.)	01-juil.-94
Papillon		Pieris brassicae	FRAPNA (LADET A.)	01-juil.-94
Papillon	Azuré des mouillères	Maculinea alcon	OPIE (ROZIER Y.)	08.2001
Papillon	Ecaille du sénéçon	Thyria jacobea	OPIE (LEMPERIERE)	21.05.00
Amphibien	Grenouille rousse	Rana temporaria	CREN (COIC B.)	28/05/1999
Amphibien	Crapaud accoucheur	Alytes obstetricans	CREN (COIC B., GREFF N.)	23-juil.-98
Amphibien	Crapaud calamite	Bufo calamita	CREN (COIC B., GREFF N.)	23-juil.-98
Reptile	Couleuvre à collier	Natrix natrix	FRAPNA (LADET A.)	01-juil.-93
Reptile	Couleuvre d'esculape	Elaphe longissima	F. Plana, E. Fumey	01-janv.-98
Reptile	Couleuvre vipérine	Natrix maura	F. Plana, E. Fumey	01-juin-98
Reptile	Lézard des murailles	Podarcis muralis	CREN (COIC B.)	01-janv.-97
Reptile	Lézard des souches	Lacerta agilis	PNC (G. ANGLIO)	01-juil.-00
Reptile	Lézard vivipare	Lacerta vivipara	B. Coïc	01-juil.-97
Oiseau	Alouette lulu	Lullula arborea	FRAPNA (A. Ladet, M. Bouron, S. Daydé)	01-juin-98
Oiseau	Autour des palombes	Accipiter gentilis	FRAPNA (LADET A.)	01-avr.-93
Oiseau	Bécassine des marais	Gallinago gallinago	PNC (G. ANGLIO)	15-janv.-98
Oiseau	Bec-croisé des sapins	Loxia curvirostra	FRAPNA (LADET A.)	01-juin-97
Oiseau	Bruant fou	Emberiza cia	S. Vincent	01-juin-97
Oiseau	Bruant ortolan	Emberiza hortulana	FRAPNA (A. Ladet, M. Bouron, S. Daydé)	01-juin-98
Oiseau	Busard cendré	Circus pygargus	FRAPNA (LADET A.)	01-juil.-97
Oiseau	Caille des blés	Coturnix coturnix	PNC (G. ANGLIO)	01-juil.-00
Oiseau	Chevalier culblanc	Tringa ochropus	PNR (F. PLANA)	13-juin-01
Oiseau	Circaète Jean-le-Blanc	Circaetus gallicus	FRAPNA (LADET A.)	01-juil.-97
Oiseau	Engoulevent d'Europe	Caprimulgus europaeus	M. Mure	01-mai-97
Oiseau	Faucon hobereau	Falco subbuteo	PNC (G. ANGLIO)	01-mai-00
Oiseau	Faucon pèlerin	Falco peregrinus	S. Vincent	01-mars-97
Oiseau	Fauvette passerinette	Sylvia cantillans	FRAPNA (A. Ladet, F. Raoux)	01-juin-90
Oiseau	Fauvette pitchou	Sylvia undata	FRAPNA (LADET A.)	01-juin-96
Oiseau	Gobemouche noir	Ficedula hypoleuca	F. Sarrazin	01-mai-95
Oiseau	Grand Corbeau	Corvus corax	CREN (COIC B.)	01-janv.-97
Oiseau	Héron cendré	Ardea cinerea	FRAPNA (LADET A.)	01-juil.-93
Oiseau	Huppe fasciée	Upupa epops	FRAPNA (LADET A.)	01-juin-96
Oiseau	Martinet à ventre blanc	Apus melba	D. Genoud	01-mai-94
Oiseau	Merle bleu	Monticola solitarius	PNC (G. ANGLIO)	15-août-00
Oiseau	Merle de roche	Monticola saxatilis	M. Bouron	01-juin-98
Oiseau	Perdrix rouge	Alectoris rufa	CREN (COIC B.)	01-janv.-97
Oiseau	Pipit farlouse	Anthus pratensis	S. Vincent	01-juin-98
Oiseau	Pipit rousseline	Anthus campestris	FRAPNA (A. Ladet, M. Bouron, S. Daydé)	01-juin-98
Oiseau	Tarin des aulnes	Carduelis spinus	FRAPNA (LADET A.)	01-juil.-93
Oiseau	Traquet motteux	Oenanthe oenanthe	A. Ladet, S. Vincent	01-juin-97
Mammifère	Barbastelle	Barbastella barbastellus	CORA (G. ISSARTEL)	04-oct.-00
Mammifère	Chevreuril	Capreolus capreolus	CREN (COIC B.)	28/05/1999
Mammifère	Lièvre d'Europe	Lepus europaeus	CREN (COIC B.)	28/05/1999
Mammifère	Molosse de Cestoni	Tadarida teniotis	CORA (G. ISSARTEL)	05-juil.-00
Mammifère	Noctule de Leisler	Nyctalus leisleri	CORA (G. ISSARTEL)	02-juin-00
Mammifère	Petit rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	CORA (G. ISSARTEL)	04-oct.-00
Mammifère	Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	CORA (G. ISSARTEL)	04-oct.-00
Mammifère	Pipistrelle de Kuhl	Pipistrellus kuhli	CORA (G. ISSARTEL)	04-oct.-00

Annexe 4

Famille	Nom français	Nom latin	Nom observateur	Dernière date d'obs.
Mammifère	Renard roux	Vulpes vulpes	CREN (COIC B.)	01-janv.-97
Mammifère	Sanglier	Sus scrofa	CREN (COIC B.)	28/05/1999
Mammifère	Vespère de Savi	Hypsugo savii	CORA (G. ISSARTEL)	01-juin-00
Mammifère	Vespertilion de Bechstein	Myotis bechsteini	CORA (G. ISSARTEL)	19-août-00

Annexe 5

Flore des "pelouses, landes, tourbières et forêts du plateau de Montselgues"

Embranchement	Nom latin	Dernière date observation	Nom dernier observateur	Type de milieux				
				Landes	Prairie de fauche	Milieux rocheux	Milieux humides	Milieux forestiers
Mousse	<i>Calliergon giganteum</i> (Schimp.) Kindb.	1996	GRIOT				X	
Mousse	<i>Dicranum scoparium</i> Hedw	2000	NEUVILLE M.			X		
Mousse	<i>Polytrichum strictum</i>	1996	GRIOT				X	
Mousse	<i>Sphagnum auriculatum</i> Schimp.	1996	GRIOT				X	
Mousse	<i>Sphagnum compactum</i> DC	1996	GRIOT				X	
Mousse	<i>Sphagnum fallax</i> Klingg.	1996	GRIOT				X	
Mousse	<i>Sphagnum magellanicum</i> (Brid.)	1996	GRIOT				X	
Mousse	<i>Sphagnum palustre</i> (L.)	1996	GRIOT				X	
Mousse	<i>Sphagnum tenellum</i> Brid.) Brid.	1996	GRIOT				X	
Vég. Sup.	<i>Acer monspessulanum</i> L.	25-juin-99	CREN (L. JULLIAN)	X				X
Vég. Sup.	<i>Achillea millefolium</i> L.	2000	CREN (L. JULLIAN)	X	X			
Vég. Sup.	<i>Aconitum napellus</i> L.	01-juin-97	CREN (B. COIC)				X	
Vég. Sup.	<i>Agrostis capillaris</i> L.	2000	CREN (L. JULLIAN)	X	X			X
Vég. Sup.	<i>Agrostis tenerrima</i> Trin.	16-oct.-01	CREN (L. JULLIAN)	X				
Vég. Sup.	<i>Agrostis vinealis</i> Schreber	01-juin-88	DESCOINGS	X				
Vég. Sup.	<i>Aira caryophyllea</i> L.	01-juin-88	DESCOINGS	X	X			
Vég. Sup.	<i>Aira praecox</i> L.	01-juin-88	DESCOINGS	X				
Vég. Sup.	<i>Alchemilla saxatilis</i> Buser	01-juil.-00	CREN (L. JULLIAN)	X		X		
Vég. Sup.	<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	01-juil.-98	CREN (B. COIC)				X	
Vég. Sup.	<i>Anemone nemorosa</i> L.	21-mai-00	CREN (L. JULLIAN)	X	X			X
Vég. Sup.	<i>Antennaria dioica</i> (L.) Gaertner	20-juin-01	CREN (L. JULLIAN)	X		X		
Vég. Sup.	<i>Anthoxanthum odoratum</i> L.	2000	CREN (L. JULLIAN)	X	X			
Vég. Sup.	<i>Arceuthobium oxycedri</i> (DC.) M. Bieb.	05-juil.-00	PNC (G. ANGLIO)	X				
Vég. Sup.	<i>Armeria arenaria</i> (Pers.) Schulthes	01-juil.-00	CREN (L. JULLIAN)	X	X			
Vég. Sup.	<i>Arnica montana</i> L.	20-juin-01	CREN (L. JULLIAN)	X	X			
Vég. Sup.	<i>Arnoseris minima</i> (L.) Schweigger & Koerte	01-juin-88	DESCOINGS	X	X			
Vég. Sup.	<i>Asplenium trichomanes</i> L.	01-juin-88	DESCOINGS	X		X		
Vég. Sup.	<i>Avenula pubescens</i> (Hudson) Dumort.	2000	CREN (L. JULLIAN)		X			
Vég. Sup.	<i>Betula pendula</i> Roth	05-juil.-00	CREN (L. JULLIAN)				X	X
Vég. Sup.	<i>Blechnum spicant</i> (L.) Roth	01-janv.-97	PNC (G. ANGLIO)					
Vég. Sup.	<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P. Beauv.	20-juin-01	CREN (L. JULLIAN)	X			X	
Vég. Sup.	<i>Briza media</i> L.	20-juin-01	CREN (L. JULLIAN)	X			X	
Vég. Sup.	<i>Bromus hordeaceus</i> L. subsp. <i>hordeaceus</i>	01-juin-88	DESCOINGS	X	X			

Annexe 5

Embranchement	Nom latin	Dernière date observation	Nom dernier observateur	Type de milieux				
				Landes	Prairie de fauche	Milieux rocheux	Milieux humides	Milieux forestiers
Vég. Sup.	<i>Buxus sempervirens</i> L.	05-juil.-00	CREN (L. JULLIAN)	x				x
Vég. Sup.	<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull	20-juin-01	CREN (L. JULLIAN)	x			x	x
Vég. Sup.	<i>Caltha palustris</i> L.	22-juin-00	CREN (L. JULLIAN)				x	
Vég. Sup.	<i>Campanula rotundifolia</i> L.	01-juil.-98	CREN (B. COIC)	x	x			
Vég. Sup.	<i>Carex caryophyllea</i> Latourr.	20-juin-01	CREN (L. JULLIAN)	x				
Vég. Sup.	<i>Carex echinata</i> Murray	20-juin-01	CREN (L. JULLIAN)				x	
Vég. Sup.	<i>Carex flava</i> L.	22-juin-00	CREN (L. JULLIAN)	x			x	
Vég. Sup.	<i>Carex nigra</i> (L.) Reichard	01-juil.-98	CREN (B. COIC)				x	
Vég. Sup.	<i>Carex panicea</i> L.	20-juin-01	CREN (L. JULLIAN)	x			x	
Vég. Sup.	<i>Carex pilulifera</i> L.	20-juin-01	CREN (L. JULLIAN)	x			x	
Vég. Sup.	<i>Carex pulicaris</i> L.	20-juin-01	CREN (L. JULLIAN)				x	
Vég. Sup.	<i>Carex rostrata</i> Stokes	22-juin-00	CREN (L. JULLIAN)				x	
Vég. Sup.	<i>Carex viridula</i> Michaux subsp. <i>oedocarpa</i> (Anderss.) B. Schmid	01-juil.-98	CREN (B. COIC)				x	
Vég. Sup.	<i>Carlina vulgaris</i> L.	20-juin-01	CREN (L. JULLIAN)	x				
Vég. Sup.	<i>Carum verticillatum</i> (L.) Koch	20-juin-01	CREN (L. JULLIAN)				x	
Vég. Sup.	<i>Castanea sativa</i> Miller	05-juil.-00	CREN (L. JULLIAN)					x
Vég. Sup.	<i>Centaurea jacea</i> L.	2000	CREN (L. JULLIAN)		x			
Vég. Sup.	<i>Centaurea nigra</i> L.	2000	CREN (L. JULLIAN)	x	x			
Vég. Sup.	<i>Centaurea uniflora</i> Turra	25-juin-99	CREN (L. JULLIAN)	x				
Vég. Sup.	<i>Centaurea uniflora</i> Turra subsp. <i>nervosa</i> (Willd.) Bonnier & Layens	01-juil.-96	CREN (L. MAUNOURY)	x				
Vég. Sup.	<i>Cerastium fontanum</i> Baumg. subsp. <i>vulgare</i> (Hartm.) Greuter & Burdet	01-juin-88	DESCOINGS	x				
Vég. Sup.	<i>Cheilanthes tinaii</i> Todaro	01-mars-98	PNC (G. ANGLIO)					
Vég. Sup.	<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop.	20-juin-01	CREN (L. JULLIAN)				x	
Vég. Sup.	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	16-oct.-01	CREN (L. JULLIAN)	x				
Vég. Sup.	<i>Crepis mollis</i> (Jacq.) Ascherson	01-juil.-98	CREN (B. COIC)	x				
Vég. Sup.	<i>Cruciata glabra</i> (L.) Ehrend.	20-juin-01	CREN (L. JULLIAN)	x				
Vég. Sup.	<i>Cytisus oromediterraneus</i> Rivas-Martínez, Díaz, Fernández Prieto, L.	01-juin-99	CREN (L. JULLIAN)	x				
Vég. Sup.	<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link	25-juin-99	CREN (L. JULLIAN)	x				x
Vég. Sup.	<i>Dactylis glomerata</i> L.	2000	CREN (L. JULLIAN)		x			
Vég. Sup.	<i>Dactylorhiza latifolia</i> (L.) Soó	01-juin-88	DESCOINGS	x	x			
Vég. Sup.	<i>Dactylorhiza maculata</i> (L.) Soó	20-juin-01	CREN (L. JULLIAN)	x			x	
Vég. Sup.	<i>Danthonia decumbens</i> (L.) DC.	20-juin-01	CREN (L. JULLIAN)	x				
Vég. Sup.	<i>Deschampsia flexuosa</i> (L.) Trin.	20-juin-01	CREN (L. JULLIAN)	x			x	x
Vég. Sup.	<i>Dianthus carthusianorum</i> L.	01-juin-88	DESCOINGS	x				
Vég. Sup.	<i>Dianthus graniticus</i> Jordan	22-juin-00	CREN (L. JULLIAN)			x		

Annexe 5

Embranchement	Nom latin	Dernière date observation	Nom dernier observateur	Type de milieux				
				Landes	Prairie de fauche	Milieux rocheux	Milieux humides	Milieux forestiers
Vég. Sup.	<i>Dianthus sylvaticus</i> Hoppe ex Willd.	01-juin-88	DESCOINGS		x			
Vég. Sup.	<i>Drosera rotundifolia</i> L.	05-juil.-00	CREN (L. JULLIAN)				x	
Vég. Sup.	<i>Epilobium angustifolium</i> L.	1993	FRAPNA (LADET A.)				x	
Vég. Sup.	<i>Erica arborea</i> L.	05-juil.-00	CREN (L. JULLIAN)	x				x
Vég. Sup.	<i>Erica cinerea</i> L.	20-juin-01	CREN (L. JULLIAN)	x			x	x
Vég. Sup.	<i>Eriophorum polystachion</i> L. [1753]	01-juil.-98	CREN (B. COIC)				x	
Vég. Sup.	<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hérit.	01-juin-88	DESCOINGS	x				
Vég. Sup.	<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	1993	FRAPNA (LADET A.)				x	
Vég. Sup.	<i>Fagus sylvatica</i> L.	05-juil.-00	CREN (L. JULLIAN)					x
Vég. Sup.	<i>Festuca arvernensis</i> Auquier, Kerguélen & Markgr.-Dann	20-juin-01	CREN (L. JULLIAN)	x				
Vég. Sup.	<i>Festuca filiformis</i> Pourret	01-juin-88	DESCOINGS	x				
Vég. Sup.	<i>Festuca ovina</i> L.	01-juin-88	DESCOINGS	x				
Vég. Sup.	<i>Festuca rubra</i> L.	01-juil.-98	CREN (B. COIC)	x	x			
Vég. Sup.	<i>Fraxinus excelsior</i> L.	05-juil.-00	CREN (L. JULLIAN)					x
Vég. Sup.	<i>Galium uliginosum</i> L.	01-juil.-98	CREN (B. COIC)				x	
Vég. Sup.	<i>Galium verum</i> L.	2000	CREN (L. JULLIAN)	x	x			
Vég. Sup.	<i>Genista anglica</i> L.	20-juin-01	CREN (L. JULLIAN)	x			x	
Vég. Sup.	<i>Genista pilosa</i> L.	20-juin-01	CREN (L. JULLIAN)	x			x	x
Vég. Sup.	<i>Genista scorpius</i> (L.) DC.	16-oct.-01	CREN (L. JULLIAN)	x				
Vég. Sup.	<i>Genista scorpius</i> (L.) DC.	22-juin-00	CREN (L. JULLIAN)	x				
Vég. Sup.	<i>Gentiana lutea</i> L.	2000	CREN (L. JULLIAN)		x			
Vég. Sup.	<i>Gentiana pneumonanthe</i> L.	20-juin-01	CREN (L. JULLIAN)				x	
Vég. Sup.	<i>Gentianella campestris</i> (L.) Börner	20-juin-01	CREN (L. JULLIAN)	x				
Vég. Sup.	<i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R. Br.	01-juin-97	CREN (B. COIC)	x				
Vég. Sup.	<i>Hieracium murorum</i> L.	20-juin-01	CREN (L. JULLIAN)	x				x
Vég. Sup.	<i>Hieracium pilosella</i> L.	01-juin-88	DESCOINGS	x				
Vég. Sup.	<i>Holcus lanatus</i> L.	22-juin-00	CREN (L. JULLIAN)		x	x		
Vég. Sup.	<i>Huperzia selago</i> (L.) Schrank & C.F.P. Mart.	22-juin-98	CREN (B. COIC)				x	
Vég. Sup.	<i>Hypochaeris glabra</i> L.	01-juin-88	DESCOINGS	x				
Vég. Sup.	<i>Hypochaeris maculata</i> L.	01-juin-88	DESCOINGS		x			
Vég. Sup.	<i>Hypochaeris radicata</i> L.	01-juin-88	DESCOINGS	x				
Vég. Sup.	<i>Jasione montana</i> L.	01-juil.-00	CREN (L. JULLIAN)	x		x		x
Vég. Sup.	<i>Juncus acutiflorus</i> Enrh. ex Hoffm.	20-juin-01	CREN (L. JULLIAN)				x	
Vég. Sup.	<i>Juncus bulbosus</i> L.	01-juil.-98	CREN (B. COIC)				x	
Vég. Sup.	<i>Juncus effusus</i> L.	22-juin-98	CREN (B. COIC)				x	

Annexe 5

Embranchement	Nom latin	Dernière date observation	Nom dernier observateur	Type de milieu				
				Landes	Prairie de fauche	Milieux rocheux	Milieux humides	Milieux forestiers
Vég. Sup.	<i>Juncus squarrosus</i> L.	22-juin-98	CREN (B. COIC)				X	
Vég. Sup.	<i>Juncus subnodulosus</i> Schrank	22-juin-96	CREN (MAUNOURY L.)				X	
Vég. Sup.	<i>Juniperus communis</i> L.	20-juin-01	CREN (L. JULLIAN)	X			X	
Vég. Sup.	<i>Juniperus oxycedrus</i> L.	22-juin-00	CREN (L. JULLIAN)	X				
Vég. Sup.	<i>Lathyrus linifolius</i> (Reichard) Bässler	01-juin-96	CREN (MAUNOURY L.)	X				
Vég. Sup.	<i>Lathyrus linifolius</i> (Reichard) Bässler subsp. <i>montanus</i> (Bernh.) Bässl	01-juil.-98	CREN (B. COIC)	X				
Vég. Sup.	<i>Leontodon hispidus</i> L.	20-juin-01	CREN (L. JULLIAN)	X				
Vég. Sup.	<i>Leucanthemum monspeliense</i> (L.) Coste	01/06/1998	F. Plana, E. Fumey			X		
Vég. Sup.	<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	2000	CREN (L. JULLIAN)	X	X			
Vég. Sup.	<i>Linaria repens</i> (L.) Miller	01-juil.-00	CREN (L. JULLIAN)	X		X		
Vég. Sup.	<i>Logfia minima</i> (Sm.) Dumort.	01-juin-88	DESCOINGS	X				
Vég. Sup.	<i>Lolium perenne</i> L.	2000	CREN (L. JULLIAN)		X			
Vég. Sup.	<i>Lotus corniculatus</i> L.	20-juin-01	CREN (L. JULLIAN)	X	X			
Vég. Sup.	<i>Lotus pedunculatus</i> Cav.	22-juin-00	CREN (L. JULLIAN)				X	
Vég. Sup.	<i>Luzula multiflora</i> (Retz.) Lej.	01-juin-88	DESCOINGS	X				
Vég. Sup.	<i>Luzula sylvatica</i> (Hudson) Gaudin	01-juil.-00	CREN (L. JULLIAN)					X
Vég. Sup.	<i>Lycopodiella inundata</i> (L.) Holub	23-juil.-98	CREN (B. COIC)				X	
Vég. Sup.	<i>Melittis melissophyllum</i> L.	01-juil.-00	CREN (L. JULLIAN)	X				
Vég. Sup.	<i>Meum athamanticum</i> Jacq.	2000	CREN (L. JULLIAN)	X	X		X	
Vég. Sup.	<i>Micropyrum tenellum</i> (L.) Link	01-juin-88	DESCOINGS	X				
Vég. Sup.	<i>Moenchia erecta</i> (L.) G. Gaertner, B. Meyer & Scherb.	01-juin-88	DESCOINGS	X				
Vég. Sup.	<i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench	25-juin-99	CREN (L. JULLIAN)	X			X	
Vég. Sup.	<i>Narcissus poeticus</i> L.	25-juin-99	CREN (L. JULLIAN)	X	X			
Vég. Sup.	<i>Nardus stricta</i> L.	20-juin-01	CREN (L. JULLIAN)	X	X		X	
Vég. Sup.	<i>Orchis coriophora</i> L. subsp. <i>fragrans</i> (Pollini) Sudre	01-juil.-93	FRAPNA (LADET A.)	X				
Vég. Sup.	<i>Ornithogalum umbellatum</i> L.	01-juin-97	CREN (B. COIC)	X	X			
Vég. Sup.	<i>Ornithopus perpusillus</i> L.	01-juin-88	DESCOINGS	X				
Vég. Sup.	<i>Orobanche rapum-genistae</i> Thuill.	01-juil.-98	CREN (B. COIC)	X				
Vég. Sup.	<i>Parnassia palustris</i> L.	01-juil.-98	CREN (B. COIC)				X	
Vég. Sup.	<i>Pedicularis sylvatica</i> L.	20-juin-01	CREN (L. JULLIAN)	X			X	
Vég. Sup.	<i>Phyteuma ovatum</i> Honckeny	2000	CREN (L. JULLIAN)		X			
Vég. Sup.	<i>Phyteuma spicatum</i> L.	01-juil.-98	CREN (B. COIC)	X				
Vég. Sup.	<i>Pinus sylvestris</i> L.	20-juin-01	CREN (L. JULLIAN)	X			X	
Vég. Sup.	<i>Pistacia terebinthus</i> L.	01-juil.-98	CREN (B. COIC)	X				
Vég. Sup.	<i>Plantago holosteum</i> Scop.	01-juin-88	DESCOINGS	X				

Annexe 5

Embranchement	Nom latin	Dernière date observation	Nom dernier observateur	Type de milieu				
				Landes	Prairie de fauche	Milieux rocheux	Milieux humides	Milieux forestiers
Vég. Sup.	<i>Plantago serpentina</i> All. (b.)	22-juin-00	CREN (L. JULLIAN)			X		
Vég. Sup.	<i>Plantago subulata</i> L.	20-juin-01	CREN (L. JULLIAN)	X	X			
Vég. Sup.	<i>Poa bulbosa</i> L.	2000	CREN (L. JULLIAN)	X	X			
Vég. Sup.	<i>Poa chaixii</i> All.	22-juin-00	CREN (L. JULLIAN)				X	
Vég. Sup.	<i>Polygala vulgaris</i> L.	20-juin-01	CREN (L. JULLIAN)	X	X		X	
Vég. Sup.	<i>Potentilla argentea</i> L.	01-juin-88	DESCOINGS		X			
Vég. Sup.	<i>Potentilla erecta</i> (L.) Rauschel	20-juin-01	CREN (L. JULLIAN)	X			X	
Vég. Sup.	<i>Prunus spinosa</i> L.	01-juil.-98	CREN (B. COIC)	X				
Vég. Sup.	<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn	01-juil.-00	CREN (L. JULLIAN)	X				X
Vég. Sup.	<i>Pulsatilla rubra</i> Delarbre	01-juin-98	LA FAGE (M.N. DURY)	X				
Vég. Sup.	<i>Quercus humilis</i> Miller	05-juil.-00	CREN (L. JULLIAN)					X
Vég. Sup.	<i>Quercus ilex</i> L.	22-juin-00	CREN (L. JULLIAN)					X
Vég. Sup.	<i>Ranunculus bulbosus</i> L.	2000	CREN (L. JULLIAN)	X	X			
Vég. Sup.	<i>Rhinanthus minor</i> L.	2000	CREN (L. JULLIAN)	X	X			
Vég. Sup.	<i>Rhynchospora alba</i> (L.) Vahl	05-juil.-00	CREN (L. JULLIAN)				X	
Vég. Sup.	<i>Rosa canina</i> L.	22-juin-00	CREN (L. JULLIAN)	X		X		
Vég. Sup.	<i>Rubus fruticosus</i> L.	01-juil.-00	CREN (L. JULLIAN)	X				
Vég. Sup.	<i>Rumex acetosella</i> L.	01-juin-88	DESCOINGS	X	X			
Vég. Sup.	<i>Salix aurita</i> L.	1993	FRAPNA (LADET A.)				X	
Vég. Sup.	<i>Salix caprea</i> L.	1993	FRAPNA (LADET A.)				X	
Vég. Sup.	<i>Sanguisorba officinalis</i> L.	22-juin-00	CREN (L. JULLIAN)				X	
Vég. Sup.	<i>Saxifraga granulata</i> L.	01-juin-88	DESCOINGS	X		X		
Vég. Sup.	<i>Saxifraga pedemontana</i> All. subsp. <i>prostii</i> (Sternb.) D.A. Webb	01-janv.-97	PNC (G. ANGLIO)	X		X		
Vég. Sup.	<i>Scleranthus perennis</i> L.	01-juil.-00	CREN (L. JULLIAN)	X		X		
Vég. Sup.	<i>Scorzonera humilis</i> L.	20-juin-01	CREN (L. JULLIAN)				X	
Vég. Sup.	<i>Sedum hirsutum</i> All.	01-juil.-00	CREN (L. JULLIAN)			X		
Vég. Sup.	<i>Sedum rupestre</i> L.	22-juin-00	CREN (L. JULLIAN)			X		
Vég. Sup.	<i>Selinum pyrenaicum</i> (L.) Gouan	22-juin-00	CREN (L. JULLIAN)	X			X	
Vég. Sup.	<i>Sempervivum tectorum</i> L.	01-juil.-00	CREN (L. JULLIAN)			X		
Vég. Sup.	<i>Senecio adonidifolius</i> Loisel.	20-juin-01	CREN (L. JULLIAN)	X				
Vég. Sup.	<i>Senecio lividus</i> L.	05-juil.-00	CREN (L. JULLIAN)	X		X		
Vég. Sup.	<i>Silene dioica</i> (L.) Clairv.	2000	CREN (L. JULLIAN)		X			
Vég. Sup.	<i>Silene nutans</i> L.	01-juin-88	DESCOINGS	X				
Vég. Sup.	<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke	2000	CREN (L. JULLIAN)		X			
Vég. Sup.	<i>Solidago virgaurea</i> L.	20-juin-01	CREN (L. JULLIAN)	X				

Annexe 5

Embranchement	Nom latin	Dernière date observation	Nom dernier observateur	Type de milieux				
				Landes	Prairie de fauche	Milieux rocheux	Milieux humides	Milieux forestiers
Vég. Sup.	<i>Sorbus aria</i> (L.) Crantz	20-juin-01	CREN (L. JULLIAN)	x			x	x
Vég. Sup.	<i>Sorbus aucuparia</i> L.	20-juin-01	CREN (L. JULLIAN)	x			x	x
Vég. Sup.	<i>Spergula arvensis</i> L.	01-juin-88	DESCOINGS		x			
Vég. Sup.	<i>Spergula pentandra</i> L.	01-juin-88	DESCOINGS	x				
Vég. Sup.	<i>Succisa pratensis</i> Moench	22-juin-00	CREN (L. JULLIAN)	x			x	
Vég. Sup.	<i>Taraxacum officinale</i> Weber	01-juin-88	DESCOINGS	x				
Vég. Sup.	<i>Teesdalia nudicaulis</i> (L.) R. Br.	22-juin-00	CREN (L. JULLIAN)	x		x		
Vég. Sup.	<i>Teucrium scorodonia</i> L.	01-juil.-98	CREN (B. COIC)	x				x
Vég. Sup.	<i>Thymus nitens</i> Lamotte	01-juin-88	DESCOINGS	x				
Vég. Sup.	<i>Thymus pulegioides</i> L. subsp. <i>chamaedrys</i> (Fries) Gusuleac	01-juil.-98	CREN (B. COIC)	x				
Vég. Sup.	<i>Thymus serpyllum</i> L.	20-juin-01	CREN (L. JULLIAN)	x	x	x		
Vég. Sup.	<i>Trifolium dubium</i> Ehr.	01-juin-88	DESCOINGS	x				
Vég. Sup.	<i>Trifolium nigrescens</i> Viv.	01-juin-88	DESCOINGS	x				
Vég. Sup.	<i>Trifolium pratense</i> L.	2000	CREN (L. JULLIAN)		x			
Vég. Sup.	<i>Trifolium striatum</i> L.	01-juin-88	DESCOINGS	x				
Vég. Sup.	<i>Trisetum flavescens</i> (L.) P. Beauv.	2000	CREN (L. JULLIAN)		x			
Vég. Sup.	<i>Tulipa sylvestris</i> L.	01-juin-98	LA FAGE (M.N. DURY)		x			
Vég. Sup.	<i>Utricularia minor</i> L.	01-juil.-98	CREN (B. COIC)				x	
Vég. Sup.	<i>Vaccinium myrtillus</i> L.	20-juin-01	CREN (L. JULLIAN)	x		x		x
Vég. Sup.	<i>Veratrum album</i> L.	01-juil.-98	CREN (B. COIC)	x				
Vég. Sup.	<i>Veronica arvensis</i> L.	01-juin-88	DESCOINGS	x				
Vég. Sup.	<i>Veronica chamaedrys</i> L.	2000	CREN (L. JULLIAN)	x	x			
Vég. Sup.	<i>Vincetoxicum hirundinaria</i> Medik.	01-juil.-00	CREN (L. JULLIAN)	x				
Vég. Sup.	<i>Viola lutea</i> Hudson	01-juin-98	CREN (B. COIC)	x				
Vég. Sup.	<i>Viola palustris</i> L.	01-juil.-98	CREN (B. COIC)				x	
Vég. Sup.	<i>Vulpia bromoides</i> (L.) S.F. Gray	01-juin-88	DESCOINGS	x				

Certaines données sont issues de l'inventaire des espaces naturels remarquables du projet de Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et peuvent ne pas se situer dans la zone d'étude Natura 2000 (cf. Carte "Inventaires du patrimoine naturel" page 4 du rapport "Cartes »)

Annexe 6

		Espace				Autonomie				Risque	
		Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après		
1.1.1.1	...										
1.1.1.2	...										
1.1.1.3	...										
1.1.1.4	...										
1.1.1.5	...										
1.1.1.6	...										
1.1.1.7	...										
1.1.1.8	...										
1.1.1.9	...										
1.1.1.10	...										
1.1.1.11	...										
1.1.1.12	...										
1.1.1.13	...										
1.1.1.14	...										
1.1.1.15	...										
1.1.1.16	...										
1.1.1.17	...										
1.1.1.18	...										
1.1.1.19	...										
1.1.1.20	...										
1.1.1.21	...										
1.1.1.22	...										
1.1.1.23	...										
1.1.1.24	...										
1.1.1.25	...										
1.1.1.26	...										
1.1.1.27	...										
1.1.1.28	...										
1.1.1.29	...										
1.1.1.30	...										
1.1.1.31	...										
1.1.1.32	...										
1.1.1.33	...										
1.1.1.34	...										
1.1.1.35	...										
1.1.1.36	...										
1.1.1.37	...										
1.1.1.38	...										
1.1.1.39	...										
1.1.1.40	...										
1.1.1.41	...										
1.1.1.42	...										
1.1.1.43	...										
1.1.1.44	...										
1.1.1.45	...										
1.1.1.46	...										
1.1.1.47	...										
1.1.1.48	...										
1.1.1.49	...										
1.1.1.50	...										
1.1.1.51	...										
1.1.1.52	...										
1.1.1.53	...										
1.1.1.54	...										
1.1.1.55	...										
1.1.1.56	...										
1.1.1.57	...										
1.1.1.58	...										
1.1.1.59	...										
1.1.1.60	...										
1.1.1.61	...										
1.1.1.62	...										
1.1.1.63	...										
1.1.1.64	...										
1.1.1.65	...										
1.1.1.66	...										
1.1.1.67	...										
1.1.1.68	...										
1.1.1.69	...										
1.1.1.70	...										
1.1.1.71	...										
1.1.1.72	...										
1.1.1.73	...										
1.1.1.74	...										
1.1.1.75	...										
1.1.1.76	...										
1.1.1.77	...										
1.1.1.78	...										
1.1.1.79	...										
1.1.1.80	...										
1.1.1.81	...										
1.1.1.82	...										
1.1.1.83	...										
1.1.1.84	...										
1.1.1.85	...										
1.1.1.86	...										
1.1.1.87	...										
1.1.1.88	...										
1.1.1.89	...										
1.1.1.90	...										
1.1.1.91	...										
1.1.1.92	...										
1.1.1.93	...										
1.1.1.94	...										
1.1.1.95	...										
1.1.1.96	...										
1.1.1.97	...										
1.1.1.98	...										
1.1.1.99	...										
1.1.1.100	...										

Annexe 7

FAUNE INSCRITE AUX DIRECTIVES COMMUNAUTAIRES OISEAUX ET HABITATS

Nom français	Nom scientifique	Directives	Localisation	Observateur	Date
LES MAMMIFERES					
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	DH II	La Rouvière à Ste Marguerite Lafigère Maurine à Malarce sur Thines	PNC (G. ANGLIO) CORA (G. ISSARTEL)	1997 04.10.00
Petit Murin / Grand Murin	<i>Myotis myotis / M. blythi</i>	DH II	Petit Paris à Montselgues	CORA (G. ISSARTEL)	03.06.00
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	DH II	Le Dèvès à Montselgues	CORA (G. ISSARTEL)	19.08.00
Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	DH II	Tastavin à Malarce sur Thines	CORA (G. ISSARTEL)	04.10.00
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus.</i>	DH IV	Bien présente	CORA (G. ISSARTEL)	
Pipistrelle de Kukl	<i>Pipistrellus kuhli.</i>	DH IV	Séroul des Fonts à Montselgues	CORA (G. ISSARTEL)	01.06.00
			Le Villaret à montselgues		02.06.00
			Chaptines à Montselgues		05.07.00
			Pont Charlemagne		19.08.00
Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>	DH IV	Séroul des Fonts à Montselgues Sud du Villaret à montselgues	CORA (G. ISSARTEL)	01.06.00 02.06.00
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	DH IV	Village de Montselgues Le Villaret à montselgues	CORA (G. ISSARTEL)	07/05/00 02.06.00
Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>	DH IV	Nord de Chaptines à Montselgues	CORA (G. ISSARTEL)	05.07.00
LES OISEAUX					
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	DO I	Landes et prairies à Montselgues	A. LADET, M. BOURON, S. DAYDE	06.98
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	DO I	Landes et prairies à Montselgues	A. LADET, M. BOURON, S. DAYDE	06.98
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	DO I	Narcettes à Montselgues	A. LADET	07.93
			Landes et prairies à Montselgues	A. LADET	07.97
Circaète Jean le Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	DO I	Tourbières à Montselgues	A. LADET	07.97
			Landes et prairies à Montselgues	A. LADET	07.97
			Les Nouyroux à Ste Marguerite Lafigère	A. LADET, S. VINCENT	03.97
			Vallée de Thines	D. GENOUD	années 90

DH II : espèce inscrite à l'annexe 2 de la Directive Habitats = espèce dont l'habitat doit être préservée

DH IV : espèce inscrite à l'annexe 4 de la Directive Habitats = espèce devant être préservée

DO I : oiseaux inscrits à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux

Annexe 7

Nom français	Nom scientifique	Directives	Localisation	Observateur	Date
LES OISEAUX					
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	DO I	Les Nouyroux à Ste Marguerite Lafigère Vallée de Thines	M. MURE ??	05.97 ??
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	DO I	Les Nouyroux à Ste Marguerite Lafigère	S. VINCENT PNC (G. ANGLIO)	03.97 1999
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	DO I	Tourbières à Montselgues	A. LADET	07.93
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	DO I	Landes et prairies à Montselgues	A. LADET, M. BOURON, S. DAYDE	06.98
LES REPTILES					
Couleuvre d'Esculape	<i>Elaphe longissima</i>	DH IV	Vallée de Thines	F. PLANA, E. FUMEY	98
Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>	DH IV	Landes et prairies à Montselgues La Bombine à Montselgues	A. LADET PNC (G. ANGLIO)	06.98 07.00
Lézard vivipare	<i>Lacerta vivipara</i>	DH IV	Narcettes à Montselgues	CREN (B. COIC)	07.97
LES BATRACIENS					
Crapaud accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	DH IV	Narcettes à Montselgues	CREN (B. COIC, N. GREFF)	23.07.98
Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>	DH IV	Narcettes à Montselgues	CREN (B. COIC, N. GREFF)	23.07.98
LES COLEOPTERES					
Grand capricorne	<i>Crambyx cerdo</i>	DH II	Route de Lafigère	OPIE 07	17.08.00
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	DH II	Rouveyrol à Ste Marguerite Lafigère	OPIE 07	14.08.00
			Clapier à Malarce sur Thines	OPIE 07	08.00
			Le Pialet à Malarce sur Thines	OPIE 07	08.00
Rosalie des Alpes	<i>Rosalia alpina</i>	DH II	Village de Montselgues	M.N. DURY	07.1999
			Bois du Viala à Montselgues	????	????
			Forêt de Chap del Bosc (Nord de Montselgues)	BALAZUC	1984
Pique-prune	<i>Osmoderma eremita</i>	DH II	Villefort	BALAZUC	1984

DO I : oiseaux inscrits à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux

DH II : espèce inscrite à l'annexe 2 de la Directive Habitats = espèce dont l'habitat doit être préservée

DH IV : espèce inscrite à l'annexe 4 de la Directive Habitats = espèce devant être préservée

Annexe 8

FAUNE PROTEGEE ET/OU INTERESSANTE

Nom français	Nom scientifique	Intérêt	Localisation	Observateur	Date
OISEAUX					
Tarin des Aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	LRN R	Narcettes à Montselgues	FRAPNA (A. LADET)	94
Merle bleu	<i>Monticola solitarius</i>	LRN R	Ste Marguerite Lafigère	PNC (G. ANGLIO)	06.06.00
Merle de roche	<i>Monticola saxatilis</i>	LRN ?	Landes et prairies à Montselgues	M. BOURON	06.98
REPTILE					
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	LRN S	Narcettes à Montselgues	FRAPNA (A. LADET)	1994
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	LRN S	Vallée de Thines	F. PLANA, E. FUMEY	06.98
PAPILLON					
Azuré des mouillères	<i>Maculinea alcon</i>	P N	Narcettes à Montselgues Granges de la Rouveyrette à Malarce sur Thines	CREN (B. COIC, N. GREFF) FRAPNA (A. LADET)	1998 1993
LIBELLULE					
Agrion nain	<i>Ischnura pumilio</i>	LRR R	Narcettes à Montselgues Granges de la Rouveyrette à Malarce sur Thines	CREN (B. COIC, N. GREFF) FRAPNA (A. LADET)	1998 1993
Aesche paisible	<i>Boyeria irene</i>	LRE VU, LRR R	Plateau de Montselgues	PNC (G. ANGLIO)	199?
Cordulégastre annelé	<i>Cordulegaster boltoni</i>	LRR R	Narcettes à Montselgues	FRAPNA (A. LADET)	1994
Cordulie arctique	<i>Somatochlora artica</i>	LRR R	Narcettes à Montselgues	CREN (B. COIC, N. GREFF)	1998
Leste dryade	<i>Lestes dryas</i>	LRR VU	Narcettes à Montselgues Granges de la Rouveyrette à Malarce sur Thines	FRAPNA (A. LADET) FRAPNA (A. LADET)	1994 1993
Leucorrhine douteuse	<i>Leucorrhinia dubia</i>	LRR R	Narcettes à Montselgues Plateau de Montselgues	CREN (B. COIC, N. GREFF) PNC (G. ANGLIO)	98 14.06.99

Statut	P N	Espèce protégée en France	
	LRN	Espèce inscrite au Livre Rouge de la Faune de France	R = rare
	LRE	Espèce inscrite au Livre Rouge de la Faune d'Europe	VU = vulnérable
	LRR	Espèce inscrite sur la Liste Rouge Régionale des Libellules	S = à surveiller
			? = statut indéterminé

Annexe 8

FLORE PROTEGEE et/ou INTERESSANTE

Nom français	Nom scientifique	Intérêt	Localisation	Observateur	Date
	<i>Arcetheubium oxycedrii</i>		Crête de la Souche noire à Malarce sur Thines	PNC (G. ANGLIO)	199?
	<i>Huperzia selago</i>		Narcettes à Montselgues	CREN (B. COIC)	06.98
Lycopode inondé	<i>Lycopodiella inundata</i>	P N	Narcettes à Montselgues Granges de la Rouveyrette à Malarce sur Thines	B. COIC, A. LADET CREN (B. COIC)	08.98 1999
Orchis à odeur de vanille	<i>Orchis coriophora ssp fragans</i>	P N	Narcettes à Montselgues	FRAPNA (A. LADET)	1994
Petite Utriculaire	<i>Utricularia minor</i>	P R	Narcettes à Montselgues Granges de la Rouveyrette à Malarce sur Thines	B. COIC, A. LADET CREN (B. COIC)	08.98 1999
Pulsatille rouge	<i>Pulsatilla rubra</i>	P R	Fonts de l'Esclot à montselgues	M.N. DURY	1998
Rhynchospore blanc	<i>Rhynchospora alba</i>	P R	Narcettes à Montselgues Croix de Montas à Malarce sur Thines Granges de la Rouveyrette à Malarce sur Thines La Maissonnette à Ste Marguerite Lafigère Croix d'Inassas à Montselgues	B. COIC, A. LADET CREN (B. COIC) CREN (B. COIC) CREN (L. JULLIAN) CREN (L. JULLIAN)	08.98 1999 1999 2000 2000
Rossolis à feuilles rondes	<i>Drosera rotundifolia</i>	P N	Narcettes à Montselgues Croix de Montas à Malarce sur Thines Granges de la Rouveyrette à Malarce sur Thines Teste Rouge à Montselgues La Maissonnette à Ste Marguerite Lafigère Croix d'Inassas à Montselgues Séroul des Fonts	CREN (B. COIC) CREN (B. COIC) CREN (B. COIC) PNC (G. ANGLIO), CREN (L.J.) CREN (L. JULLIAN) CREN (L. JULLIAN) CREN (L. JULLIAN)	1998 1999 1999 1997, 2000 2000 2000 2000
Saxifrage de Prost	<i>Saxifraga pedemontana ssp prostii</i>	P R	La Rouvière à Ste Marguerite Lafigère	PNC (G. ANGLIO)	03.1998

P N : Espèce protégée en France

PR : Espèce protégée en Rhône-Alpes

CADASTRE DES TOURBIERES ET DES CORRIDORS
(Communes de Montselgues et de Malarce sur Thines)

Commune	Sct°	N°	C/T	Lieu-dit	Surface	Propriétaire
Malarce sur Thines	320B2	360	C	Ranc glas	2,0180	BND
Malarce sur Thines	320B2	369	C	Ranc glas	2,4650	Propriétaire 8
Malarce sur Thines	320B2	370	C	Ranc glas	1,7040	BND
Malarce sur Thines	320B2	371	T	Croix de Montas	16,8721	BND
Malarce sur Thines	320B2	372	C	Croix de Montas	9,7050	BND
Malarce sur Thines	320B2	376	C	Lachamp de Chabrielle	14,9460	Propriétaire 1
Malarce sur Thines	320B2	378	C	Lachamp de Chabrielle	11,2840	BND
Malarce sur Thines	320B2	379	C	Lachamp de Chabrielle	9,2600	BND
Malarce sur Thines	320B2	380	C	Lachamp de Chabrielle	0,7360	Propriétaire 2
Malarce sur Thines	320B2	381	C	Lachamp de Chabrielle	0,7520	BND
Malarce sur Thines	320B3	406	C	Lachamp Rouveyrette	2,6910	Propriétaire 4
Malarce sur Thines	320B3	407	C	Lachamp Rouveyrette	4,5400	BND
Malarce sur Thines	320B3	408	C	Lachamp Rouveyrette	3,5000	BND
Malarce sur Thines	320B3	409	C	Lachamp Rouveyrette	3,6341	BND
Malarce sur Thines	320B3	410	C	Lachamp Rouveyrette	4,4180	BND
Malarce sur Thines	320B3	411	T	Rouveyrette N	16,9760	BND
Malarce sur Thines	320B3	412	C	Lachamp Rouveyrette	2,4491	BND
Malarce sur Thines	320B3	426	T	Rouveyrette N	0,7650	Grpt Forestier de la Blacherette
Malarce sur Thines	320B3	427	T	Rouveyrette N	0,8080	Propriétaire 17
Malarce sur Thines	320B3	428	T	Rouveyrette N	0,8010	Grpt Forestier de la Blacherette
Malarce sur Thines	320B3	429	T	Rouveyrette N	1,6390	CRMAgricole du Sud Est
Montselgues	AR	17	C	Narcettes	1,5870	COMMUNE
Montselgues	AR	28	T	Narcettes 1	1,1340	CREN
Montselgues	AR	29	T	Narcettes 1	1,1859	CREN
Montselgues	AR	30	T	Narcettes 1	1,0768	Propriétaire 14
Montselgues	AR	31	T	Narcettes 1	1,0977	Propriétaire 15
Montselgues	AR	32	T	Narcettes 1	1,0717	CREN
Montselgues	AR	33	T	Narcettes 1	1,1060	CREN
Montselgues	AR	34	T	Narcettes 1	1,0833	Commune de Montselgues
Montselgues	AR	35	T	Narcettes 1	1,0659	Propriétaire 19
Montselgues	AR	36	T	Narcettes 1	1,0917	Propriétaire 19
Montselgues	AR	144	T	Narcettes 2	1,4325	Propriétaire 20
Montselgues	AR	145	T	Narcettes 2	1,0150	CREN
Montselgues	AR	146	T	Narcettes 2	1,0725	Propriétaire 16
Montselgues	AR	147	T	Narcettes 2	1,0900	CREN
Montselgues	AR	148	C	Narcettes	1,2289	Propriétaire 11
Montselgues	AR	150	C	Narcettes	0,4629	CREN
Montselgues	AR	151	C	Narcettes	0,4823	CREN
Montselgues	AR	152	C	Narcettes	0,5320	CREN
Montselgues	AR	153	C	Narcettes	0,5145	Commune de Montselgues
Montselgues	AR	154	T	Narcettes 1	2,1618	CREN
Montselgues	AR	155	T	Narcettes 1	3,0422	CREN
Montselgues	AR	156	T	Narcettes 1	1,5150	Commune de Montselgues
Montselgues	AR	161	C	Narcettes	0,9029	Propriétaire 22
Montselgues	AR	162	C	Narcettes	0,8595	Propriétaire 13
Montselgues	AR	163	C	Narcettes	0,8345	Propriétaire 24
Montselgues	AR	164	C	Narcettes	0,7761	Propriétaire 6
Montselgues	AR	165	C	Narcettes	0,8532	Propriétaire 6
Montselgues	AR	166	C	Narcettes	0,8260	Propriétaire 21
Montselgues	AR	169	C	Narcettes	2,0400	Propriétaire 12

Annexe 9

Commune	Sct°	N°	C/T	Lieu-dit	Surface	Propriétaire
Montselgues	AR	176	T	Narcettes 1	3,1125	Propriétaire 18
Montselgues	AR	177	C	Narcettes	3,1125	Propriétaire 23
Montselgues	AR	178	C	Narcettes	1,5376	Propriétaire 10
Montselgues	AR	179	C	Narcettes	1,5750	Propriétaire 9
Montselgues	AR	180	C	Narcettes	3,1125	Propriétaire 7
Montselgues	AR	182	T	Croix d'Inassas	14,0000	Grpt Forestier du plateau de Montselgues (Surf. tot. de la parcelle = 123,7848)
Montselgues	AS	75	T	Rouveyrette S	2,9367	Grpt Forestier du plateau de Montselgues
Montselgues	AS	77	T	Séroul des Fonts	1,0000	Grpt Forestier du plateau de Montselgues (Surf. tot. de la parcelle = 252,7240)
					175,4919	

C/T = Tourbière ou Corridor

Document d'objectifs du site B8
« pelouses, landes, tourbières et forêts du plateau de Montselgues »

Compte-rendu de la réunion du 10 août 00 avec les exploitants agricoles de Montselgues

Présents : Jean-Claude ALMERAS, exploitant agricole
Philippe AYGLON, exploitant agricole
Danielle FAURE, exploitante agricole
Joël FOURNIER, maire et exploitant agricole
Laurence JULLIAN, chargée d'étude CREN
Jean-Claude MALCLES, exploitant agricole
Marlène PENVERN, exploitante agricole
Manfred PÖTER, exploitant agricole
Vincent RIEU, Président ACCA et exploitant agricole

Le CREN rappelle, qu'en accord avec la commune de Montselgues, il a proposé de réaliser le document d'objectifs Natura 2000 sur un périmètre d'étude assez large, pour définir avec les propriétaires et les gestionnaires un périmètre de gestion.

Le document d'objectifs est un document de planification sur 6 ans qui définit les actions à mener pour préserver et gérer les habitats et les espèces d'intérêt européen. Ce document est établi en concertation avec les propriétaires et les gestionnaires du site.

La mise en œuvre des actions inscrites au document d'objectifs passera par la contractualisation volontaire des propriétaires et des gestionnaires concernés sur un cahier des charges.

Les milieux présents sur le site B8 et inscrits à la Directive Habitats sont :

- les prairies de fauche de montagne,
- la lande à Genêt purgatif,
- la lande à Callune et genêts,
- les vieilles châtaigneraies au sous-bois semi-naturels,
- la chênaie verte,
- la végétation pionnière des dalles siliceuses,
- les falaises siliceuses,
- les tourbières.

Le maintien des quatre premiers milieux est directement lié à l'activité agricole. Le CREN propose les objectifs suivants :

- restaurer et maintenir des prairies de fauche,

La fauche sur quelques parcelles a été abandonnée. Si l'abandon dure plus de 4 à 5 ans, la parcelle évolue vers une lande à Genêt à balai même si elle est pâturée. Les exploitants présents sont intéressés pour travailler sur un cahier des charges « Restauration et maintien des prairies de fauche ». Les pratiques actuelles permettant de maintenir ce type de milieu, le cahier des charges préconiserait des pratiques proches de celles actuellement en place sur les prairies de fauche naturelles (non semées).

Les exploitants présents sont également intéressés pour travailler sur un cahier des charges « restauration de béalières » pour irriguer les prairies de fauche. Toute la difficulté est de restaurer ces béalières sans drainer les zones humides qui « fournissent » l'eau tout l'été.

- Restaurer et maintenir les différents stades d'évolution des landes (lande à Genêt purgatif, lande à Callune et genêts) – Cf Schéma remis en séance

Annexe 13

L'objectif n'est pas de figer telle ou telle parcelle à tel ou tel stade d'évolution de la lande, mais de maintenir sur le site B8 les différents stades d'évolution liés aux pratiques de pâturage actuelles. Les pratiques actuelles permettent à quelques exceptions près de maintenir pratiquement tous les stades d'évolution de la lande, aussi, le cahier des charges préconiserait des pratiques proches de celles actuellement en place. De plus le CREN proposerait de travailler sur plusieurs cahiers des charges. L'adhésion des exploitants à plusieurs cahiers des charges permettant de maintenir une plus grande diversité de stades et de types de landes.

Les exploitants présents souhaitent travailler aux cahiers des charges suivants :

- « restauration de lande à partir de parcelles déjà semi-boisées »
- « restauration de lande ouverte à partir de lande très fermée ».
- « maintien de lande ouverte à semi-ouverte »
- « réalisation d'équipements structurants afin de favoriser le maintien du pastoralisme sur le site »

Les exploitants souhaitent continuer à utiliser soit le broyage, soit le brûlage. Au lieu de fixer des pas de temps entre 2 brûlages ou entre 2 broyages, il paraît plus intéressant de travailler sur des hauteurs de végétation (ce qui permet de tenir compte de la dynamique de végétation à la parcelle).

- Les vieilles châtaigneraies au sous-bois naturels

Le CREN doit augmenter ses connaissances sur ce type de milieu (autant sur les pratiques d'exploitation que sur l'intérêt biologique). Il rencontrera les différents exploitants de châtaigneraie en fin d'automne début hiver pour proposer le même type de démarche. Mme XXX indique que sa propriété (essentiellement des châtaigneraies) ne se situe pas dans le périmètre d'étude, elle pourrait être intéressée pour intégrer le périmètre de gestion.

- Maintenir les tourbières

Le CREN propose sur ce type de milieu de travailler selon la même démarche qu'à la tourbière des Narcettes. C'est à dire, après accord des propriétaires, le CREN réaliserait un plan de gestion et travaillerait avec un exploitant agricole intéressé pour l'entretien de la lande aux abords de la tourbière.

M. PÖTER propose de travailler à l'échelle de la commune à la plantation de haies de feuillus. L'intérêt est paysager, mais aussi pour améliorer le pâturage (protection contre le vent, ombrage...), pour améliorer la sécurité en hiver (éviter la formation de congères...)...

Il est entendu :

- que les exploitants agricoles seront invités à assister au Comité de pilotage local de l'automne,
- qu'une autre réunion de ce type aura lieu au cours de l'hiver pour travailler plus précisément à l'élaboration des différents cahiers des charges.

Document d'objectifs B8 « pelouses, landes, tourbières et forêts du plateau de Montselgues »

COMPTE-RENDU de la réunion de travail du 11 avril 2001 à 10h en mairie de Montselgues

Excusés :

Eric AYGLON,
Jacques DEGENEVE, CRPF,
Raymond DEJEAN, Parc National des Cévennes,
Alain LADET, FRAPNA,

Présents :

Jean-Claude ALMERAS
Philippe AYGLON
Ludivine CHENAUX, DDAF
Bruno COIC, CREN
Jean et Paul COLOMB
Julie COTTIER, Conseil Général
Marie-Noëlle DURY, La Fage
Danielle FAURE

Joël FOURNIER, maire
Martine GRIVAUD, DDAF
Agnès HOCQUET
Laurence JULLIAN, CREN
Jean-François LALFERT
Gilles MARTINEAU, Chambre d'Agriculture
Frédéric PLANA, PNR des monts d'Ardèche
Vincent RIEU, Président ACCA

Le Comité de pilotage du site B8 a validé en décembre 2000 trois objectifs qui concernent principalement le plateau :

- Restaurer et maintenir des prairies de fauche à végétation naturelle
- Restaurer et maintenir les différents types de landes (lande à Callune et Bruyère, et lande à Genêt purgatif)
- Restaurer et maintenir un réseau de tourbières connectées entre elles.

Le CREN rappelle que le Comité de pilotage avait validé le fait de réaliser le document d'objectifs Natura 2000 sur un périmètre d'étude assez large, pour définir avec les propriétaires et les gestionnaires un périmètre de gestion.

La mise en oeuvre des trois objectifs énumérés ci-dessus est directement liée à l'activité agricole.

Joël FOURNIER rappelle que les diagnostics réalisés sur l'état des lieux habitats, faune et flore et sur les pratiques de gestion montrent que les pratiques sont globalement bonnes, et que la mise en oeuvre de ces trois objectifs n'entraînera donc pas des bouleversements importants dans les pratiques.

La traduction des objectifs Natura 2000 en actions passe par l'élaboration de cahiers des charges auxquels les propriétaires et/ou les exploitants pourront adhérer ou non.

Une discussion s'engage autour des **Contrats Territoriaux d'Exploitation** dont le volet environnement est la procédure par laquelle seront mises en oeuvre les actions agricoles des Documents d'objectifs Natura 2000.

L'incitation NATURA 2000 (de 20% des primes CTE) ne se cumule pas avec l'augmentation des primes CTE (de 20% également) donnée aux moutonniers et aux exploitations en zone de montagne.

Trois des exploitants présents se sont déjà lancés dans la démarche CTE. D'autres pourraient également être intéressés.

Gilles MARTINEAU fait remarquer :

- que l'application des CTE pour Natura 2000 fait apparaître plusieurs problèmes (les secteurs sur lesquels portent les préconisations Natura 2000 ne sont pas déterminants pour l'exploitation, les règles de dégressivité font que l'exploitant ne mettra pas forcément ces secteurs dans son CTE,...) ;
- le « flou » des cahiers des charges CTE qui pourraient être concernés sur la zone (Mesure 19.3 Maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive et 19.5 Ouverture de milieux embroussaillés, non mécanisables, par écobuage raisonné en première année).

Annexe 14

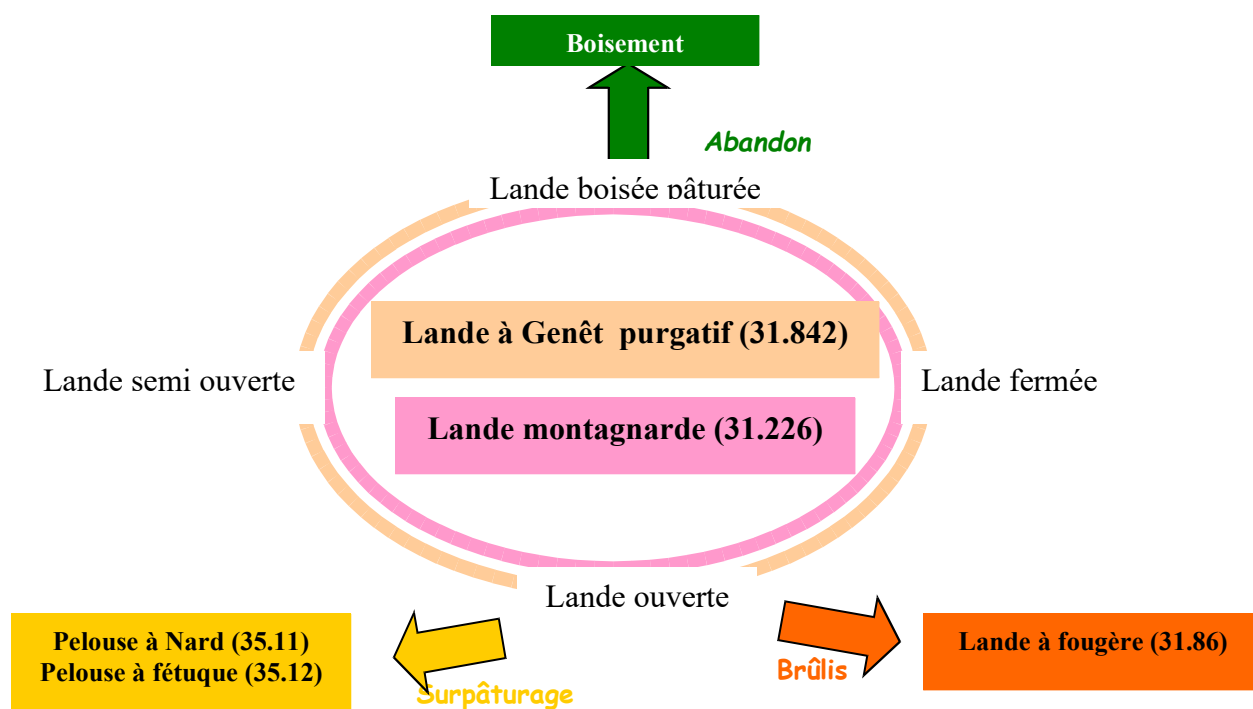
Il détaille le cahier des charges 19.3 :

A faire	A ne pas faire
Pression de pâturage très faible ou faible Planning de pâturage	Pas d'écobuage et brûlis, ni de travail du sol, ni de boisement, ni d'affouragement
Brûlage par tâches des refus ligneux autorisé (respect réglementation, conditions climatiques : sol gelé, vent faible) En plus : régression des ligneux (de 20% en 5 ans)	Pas d'épandage des fumiers à moins de 35 m des cours d'eau Pas d'épandage des fumiers et lisiers en période de forte pluviométrie, sur sol gorgé d'eau, gelé en profondeur ou fortement enneigé
Equipements pastoraux si nécessaires	

Indemnisation : * Selon pression de pâturage : 450F (très faible) à 650 (faible) F/ha/an
* régression des ligneux : 375F/ha/an
+ 20% (moutonniers ou zone de montagne)

Ces cahiers des charges vont-ils pouvoir maintenir les landes selon les préconisations du Document d'objectifs ?

Bruno COIC rappelle que l'objectif de restauration et de maintien des landes ne vise pas à figer telle parcelle dans tel ou tel type de landes. L'intérêt est de préserver les différents stades d'évolution des landes du plateau de Montselgues (environ 1000 ha) dans une vision dynamique : tous les stades entre la lande ouverte et la lande fermée en cours de boisement. L'objectif est d'éviter deux dérives principales : le boisement et le sur-pâturage ou sur-brûlis, selon le schéma ci-dessous.



Que pourrait apporter Natura 2000 (en plus des CTE) ?

Martine GRIVAUD indique que la DIREN et la DDAF 07 ont fait la demande pour que, dans les sites Natura 2000, soit supprimée la dégressivité. Sur d'autres sites Natura 2000, ce sont les aménagements préalables à la gestion agricole qui ont été pris en charge dans le cadre du Fond de Gestion des Espaces Naturels.

Annexe 14

D'autres avantages sont énumérés :

- une démarche collective,
- un appui technique (parcours techniques sur des zones sensibles, soutien administratif...),
- un suivi de la contractualisation.

Il est précisé qu'un suivi sera mis en place à deux niveaux :

- un contrôle du cahier des charges (c'est pourquoi ce dernier doit être parfaitement lisible non seulement pour l'exploitant, mais aussi pour le contrôleur),
- un suivi de l'évolution des milieux et des espèces (Philippe AYGLON insiste sur la restitution des résultats de ce suivi aux exploitants).

Les exploitants présents font part de leur souhait d'avoir un interlocuteur unique.

En ce qui concerne l'objectif de restauration et de maintien d'un réseau de tourbières connectées (connexion se fait par le passage de troupeaux), Bruno COIC indique que les landes situées entre les tourbières ne seront restaurées que si un entretien peut s'exercer ensuite. Deux exploitants pourraient être intéressés (ils pâturent déjà dans les secteurs concernés).

Il faudra définir avec eux :

- le niveau de maîtrise foncière à obtenir sur les parcelles concernées ;
- leur besoin de surface (suffira-t-il de modifier l'itinéraire technique pour entretenir des surfaces supplémentaires ? Faudra-t-il plus de bêtes ? Un autre éleveur ?...).

Julie COTTIER informe les personnes présentes sur la politique des Espaces Naturels Sensibles du département de l'Ardèche. Cette politique est financée par le Taxe des ENS sur les permis de construire. Le Département est déjà doté de 2 ENS : les Gorges de l'Ardèche et le massif des Monts Gerbier et Mézenc. En janvier 2001, l'Assemblée départementale a adopté 12 autres sites dont le plateau de Montselgues. La volonté était, dans le cadre de sa politique ENS, de travailler dans des sites de grande surface, prestigieux, caractéristiques de l'ensemble du département (répartition homogène) à promouvoir un développement harmonieux. Les communes concernées seront prochainement informées et consultées par le Conseil Général.

Dans le cadre de cette politique, le Conseil Général est susceptible de participer à des acquisitions, notamment en définissant des zones de préemption. Cette possibilité intéresse la commune et les participants. Frédéric PLANA informe les personnes présentes que le PNR est créé (J.O. du 11 avril), et qu'il a la possibilité de mettre en oeuvre une veille foncière sur certains secteurs.

Certains exploitants pourraient être intéressés par la réalisation de haies (non pas pour créer un paysage de bocage mais pour faciliter l'exploitation : coupe-vent...). Un cahier des charges CTE existe et leur permettra de réaliser ces haies.

Relevé de décisions :

- malgré les « tâtonnements » actuels sur l'application des CTE dans les sites Natura 2000, un travail sera entrepris de définition des besoins au cas par cas avec les agriculteurs intéressés afin de définir les surfaces et les cahiers des charges qui pourraient être concernés, quel niveau de maîtrise foncière... (ce travail pourrait être réalisé par la Chambre d'Agriculture),
- les actions à inscrire dans le document d'objectifs sont :
 - la mise en place d'une animation auprès des agriculteurs qui auront souscrit aux cahiers des charges préconisés dans le Document d'objectifs (appui technique, administratif...),
 - la mise en place d'un suivi (à la fois agricole et scientifique – espèces, milieux),
 - la réalisation d'actions pédagogiques auprès du public (adultes et enfants) afin de faire comprendre et de « montrer » Natura 2000 (lecture de paysage).

Document d'objectifs B8 « pelouses, landes, tourbières et forêts du plateau de Montselgues »

**COMPTE-RENDU de la réunion de travail du 11 avril 2001 à 14h30
en mairie de Ste Marguerite Lafigère**

Excusés :

Eric AYGLON,
Jacques DEGENEVE, CRPF,

Raymond DEJEAN, Parc National des Cévennes,
Alain LADET, FRAPNA,

Présents :

Roger BALME
René BEROUD
Dominique BRILLANT
Jeanne CHARAIX
Daniel CHARDES
Dominique CHARDES
Ludivine CHENAUX, DDAF
Marcel CLAVEL, Association de chasse
Bruno COIC, CREN
Jannine COLOMB
Julie COTTIER, Conseil Général 07
André DAMICO
Laurent DESCHANELS
Robert FABRE, Maire délégué de Thines
André FOURNIER, maire de Ste Marguerite

Martine GRIVAUD, DDAF
Mercédès GUEVARA, Chambre d'Agriculture
Agnès HOCQUET
Laurence JULLIAN, CREN
Jean-François LALFERT
Elie LOUCHE
Lily MASSON
Robert MICHEL
Michel NEZICK
André NOEL
M. et Mme NOEL Daniel et Dominique
M. et Mme PERRY
Frédéric PLANA, PNR des monts d'Ardèche
Georges ROUX
Lucien VEZOLLES

Rappels sur la mise en œuvre de Natura 2000

La directive européenne n° 92-43 du 21 mai 1992 dite "directive habitats" a pour objectif de maintenir la diversité biologique de l'Europe par une gestion adaptée des habitats naturels de la flore et de la faune sauvages.

Chaque état membre de l'union européenne a donc obligation de présenter une liste de sites susceptibles d'être reconnus d'importance communautaire (présence d'espèces ou d'habitats d'espèces figurant en annexe de la directive), avec, pour chacun d'eux, un document d'objectifs.

Le document d'objectifs est un document de planification ; il définit des priorités de conservation et prévoit, en concertation avec les propriétaires et les gestionnaires du site, les orientations qui permettront leur maintien dans un état de conservation favorable. Il comprend un inventaire (des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, et des activités humaines), des propositions d'actions, une évaluation financière sur 6 ans, et une cartographie (1/100 000^{ème}, 1/25 000^{ème}, et éventuellement à l'échelle cadastrale pour les secteurs à forts enjeux). Le document d'objectifs est financé à 100 % par l'Etat.

C'est à partir des diagnostics écologiques et socio-économiques que des propositions de gestion permettant le maintien dans un état de conservation favorable des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sont établies. Ces propositions sont affinées dans les groupes de travail, et soumises au comité de pilotage local pour validation.

En Ardèche :

- ♦ 19 sites ont été transmis par le préfet au Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, puis à la Commission Européenne, soit 17 735 ha (3,2 % du département).
- ♦ le comité de pilotage départemental Natura 2000 dans sa séance du 27 mai 1999 a entériné la démarche suivante :

Annexe 15

- a) chaque site a son comité de pilotage local,
- b) à la 1^{ère} réunion de ce comité de pilotage local, tous les membres du comité de pilotage départemental sont invités ainsi que les structures locales (communes, représentants des associations d'usagers, des syndicats agricoles...),
- c) à la 2^{ème} réunion du comité de pilotage local, seules les structures qui en auront fait la demande sont invitées plus les associations ou organismes locaux,
- d) des groupes de travail sont créés par site selon les besoins, soit par thème (foncier, milieux terrestres, activité de pleine nature...) soit géographique,
- e) le document d'objectifs est réalisé systématiquement par une commune ou un syndicat de commune, qui peut s'aider d'un ou plusieurs opérateurs. Pour le site B8, les communes de Malarce sur Thines et Ste Marguerite Lafigère ont confié la réalisation du Document d'objectifs à la commune de Montselgues qui est donc, pour l'Etat, maître d'ouvrage du Document d'objectifs. Le Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels, association loi 1901, est opérateur pour la réalisation du Document d'objectifs.

Le site B8 « pelouses, landes, tourbières et forêts du plateau de Montselgues »

La démarche qui avait été adoptée au 1^{er} Comité de Pilotage local était de réaliser les diagnostics écologiques et socio-économiques sur un périmètre d'étude (3500 ha) pour définir avec les propriétaires et les exploitants un périmètre de gestion.

Les inventaires réalisés sur la zone d'étude ont permis d'identifier :

• des habitats d'intérêt communautaires (directive habitats)

- * Milieux prairiaux et landes : Prairie de fauche montagnarde, Lande montagnarde à callune et genêts et Lande à genêt purgatif
- * Milieux forestiers : Hêtraie, Bois de bouleaux humides, Forêt de Chêne vert et Bois de châtaigniers
- * Milieux tourbeux : Tourbière de transition, Dépression tourbeuse à Rhynchospore blanc
- * Milieux rocheux Falaises siliceuses

• des espèces d'intérêt communautaires (directive habitats)

Chauves-souris	3 espèces
Insectes	3 espèces

La châtaigneraie est omni-présente sur les pentes Ouest, Sud et Est du site d'étude B8 (13,8% du site d'étude, soit 340 ha). Plusieurs types sont présents :

- * les vergers entretenus dans lesquels les arbres peuvent être âgés, mais des arbres jeunes ont été sélectionnés, les rejets de pieds sont éliminés, le sous-bois est dégagé et constitué d'un tapis d'herbe ras plus ou moins couvrant ;
- * les vergers semi-entretenus dans lesquels les arbres âgés présentent des troncs creux et de nombreuses infractuosités, les rejets sont peu ou pas éliminés, les genêts, la Callune, les ronces et la Fougère aigle sont présents çà et là ;
- * les anciens vergers abandonnés dans lesquels le sous-bois est dense avec des fourrés de gaulis de Châtaignier, d'autres essences (Chêne vert sur les pentes Sud, Hêtre ou Chêne pubescent ailleurs) ont pris place.
- * les taillis de Châtaigniers se rencontrent assez fréquemment, ils ont remplacé les vergers abandonnés (qu'ils aient été coupés ou non) ou ont gagné du terrain sur les pentes (jusqu'à 800 m) en l'absence d'occupations agricoles.

Le « Manuel d'interprétation – version EUR 15 » de 1997 indique « les forêts de châtaigniers : bois et plantations anciennes avec sous-bois semi-naturel, dominés par *Castanea sativa* » comme étant un milieu

Annexe 15

naturel inscrit à la Directive communautaire Habitats. Les fiches provisoires des cahiers des habitats forestiers réalisées par l'ONF en 1999-2000 indiquent un « intérêt essentiellement ethnologique, historique et paysager ».

Sur le site B8, le diagnostic écologique montre que les anciens vergers ont un intérêt faunistique et abritent des espèces de la Directive communautaire Habitats (insectes, chauves-souris qui trouvent leur nourriture et leur gîte dans les vieux arbres aux troncs creux). La problématique principale est que ces vieux arbres ont à peu près tous le même âge et que le renouvellement n'est pas forcément assuré.

Le Comité de pilotage du site B8 a validé en décembre 2000 les objectifs suivant :

- Restaurer et maintenir des prairies de fauche à végétation naturelle
- Restaurer et maintenir les différents types de landes (lande à Callune et Bruyère, et lande à Genêt purgatif)
- Restaurer et maintenir un réseau de tourbières connectées entre elles.
- Maintenir la végétation des pentes rocheuses
- Maintenir la hêtraie
- Maintenir la forêt de Chêne vert
- Restaurer et maintenir les différents types boisements dominés par le Châtaignier.

Les réunions des groupes de travail doivent permettre, avec les exploitants et les propriétaires, de décliner ces objectifs en actions de gestion, actions qui seront inscrites au document d'objectifs.

La mise en œuvre de ces actions passera, principalement, par la contractualisation volontaire des propriétaires et des gestionnaires concernés sur un cahier des charges.

Discussion

La discussion s'organise autour de 3 thèmes :

- l'état des lieux de la châtaigneraie à Thines et Ste Marguerite

Les questions et commentaires font apparaître les problèmes et les atouts suivants :

- il existe des personnes qui cherchent à entretenir les châtaigneraies (soit des propriétaires – retraités, résidents secondaires, soit des personnes qui cherchent à devenir exploitants, soit des pluri-actifs) ;
- il n'existe que peu d'agriculteurs (une étude de la Chambre d'Agriculture montre qu'à Ste Marguerite Lafigère, 20 ha sont récoltés par 5 à 6 personnes dont 3 sont exploitants agricoles) ;
- la mobilisation du foncier de façon durable est plus que difficile. Le foncier est le problème n°1 sur Ste Marguerite notamment (morcellement par successions). Dans le cadre de Natura 2000, il pourrait être mis en place une valorisation auprès des propriétaires pour libérer du foncier ;
- rares sont les secteurs où des arbres greffés subsistent (maladie et abandon) ;
- la culture de la châtaigne nécessite de l'eau. L'entretien des béalières existantes est donc d'intérêt collectif et primordial ;
- L'érosion des pentes, en particulier par l'eau, et du fait de l'abandon de l'entretien des accols, entraîne la modification du sol et donc de la végétation. Il est unanimement accepté que l'objectif du Document d'objectifs Natura 2000 n'est pas de restaurer l'ensemble des châtaigneraies qui étaient autrefois exploitées ;
- La châtaigneraie ne peut être exploitée que si les parcelles sont accessibles à des engins ;
- les anciens jardins, vignes ou vergers abandonnés pourraient être plantés en châtaigniers car il n'y en a pas eu depuis au moins 100 ans et les terrains sont indemnes de maladie.

- la démarche de travail

Annexe 15

La démarche proposée par le CREN est de travailler à un projet collectif de préservation d'un paysage et d'espèces animales par le maintien d'une activité.

Il ne s'agit pas de « sur-protection » mais de gestion de milieux.

La question de l'utilisation du brûlage et des nouvelles variétés est posée. Le CREN ne dispose pas de réponses toutes faites. La démarche consiste à se parler et s'écouter afin de trouver un mode de gestion et d'entretien qui intéresse les propriétaires, les récoltants et les exploitants de châtaigneraies et qui permette la préservation à long terme d'espèces.

Il est également précisé que le CREN ne sait pas tout, et que le projet à élaborer va reposer sur des hypothèses. Un suivi sera donc mis en place, avec les personnes intéressés, afin de vérifier si les hypothèses sont justes.

Le souhait est de travailler avec la Chambre d'Agriculture afin d'analyser au cas par cas les besoins des personnes intéressées.

- **la chênaie verte**

Il existe dans le site d'étude B8 des vieilles chênaies vertes dont il faudrait peut-être assurer le renouvellement. Le CREN précise que l'objectif « Maintenir la forêt de Chêne vert » n'amène pas de préconisations particulières car ce milieu est plutôt en extension et n'est pas menacé sur le site.

- **relevé de décisions**

- une autre réunion du groupe de travail aura lieu dans l'année afin de travailler plus précisément à un (des) cahier(s) des charges,
- la mise en place d'une animation foncière constituera la première action de la mise en œuvre du document d'objectifs,
- il sera nécessaire de travailler à des types de contrats différents (agricoles, non agricoles)

Annexe 18

Ministère de l'Agriculture
et de la Pêche
D.D.A.F. de l'Ardèche

CONTRAT TERRITORIAL D'EXPLOITATION

Périmètres : GC, EI, AE, VVM – 07

Cahier des charges n° 1806-C-..
Modifié le 22/03/01

Mesure-type : Gestion des zones humides (tourbières, zones à sphaignes, prairies humides)

RDR : mesure f_

Volet : environnemental et territorial

Territoire : liste des communes du plateau ardéchois annexée au cahier des charges

Objectifs de la mesure-type : préservation de zones humides en freinant leur altération par fermeture du milieu

Eligibilité : - zone humide d'intérêt hydrologique, hydrogéologique ou écologique (cf. inventaire)
- tourbières et zones à sphaignes surface minimale 1 000 m²
- zone périphérique d'une dimension maximale de 3 fois la tourbière
- la totalité des parcelles de l'exploitation (dont l'exploitant est sûr de disposer durant les 5 ans) situées dans le milieu remarquable doit être contractualisée

Enjeux : * site d'intérêt patrimonial majeur (eau et environnement)
* plan d'action gouvernemental

Cahier des charges :

♦ **Sur la tourbière** : * entretien par pâturage raisonné ou par la fauche (après le 15 juillet), mise en place de planning de pâturage prévisionnel, tenue d'un cahier de pâturage
* respect du taux de chargement préconisé dans le diagnostic avec faible chargement instantané sur la zone à sphaignes, de manière à ne pas déstructurer la tourbière (cf. planning et cahier de pâturage)
* pas de point d'abreuvement

♦ **Sur la tourbière et la prairie humide** :

* entretien par pâturage raisonné ou par la fauche (après le 15 juillet), mise en place de planning de pâturage prévisionnel, tenue d'un cahier de pâturage
* respect du taux de chargement préconisé dans le diagnostic
* interdiction de détruire les mottes à sphaignes ou à callunes
* pas d'apport extérieur : ni chaulage, ni fertilisants minéraux
* drainage interdit, entretien superficiel des "rigoles autorisées", 30 cm maximum
* boisement interdit
* traitement phytosanitaire interdit
* élimination manuelle des rejets

♦ **Sur la zone périphérique** :

* pas de fertilisation minérale
* fertilisation organique limitée à 20 tonnes de fumier paille par ha et par an
* entretien par pâturage raisonné ou par la fauche (après le 15 juillet) mise en place de planning de pâturage prévisionnel, tenue d'un cahier de pâturage
* respect du taux de chargement préconisé dans le diagnostic

Rémunération : * **Sur la tourbière** : plafond de 131,72 €/ha/an **1806-C-11**
* **Sur la prairie humide** : plafond de 156,41 €/ha/an **1806-C-21**
* **Sur la zone périphérique** : plafond de 118,91 €/ha/an **1806-C-31**

Le secteur du plateau ardéchois (cf. liste des communes annexée) étant retenu comme prioritaire, une majoration de 20 % est appliquée sur ce territoire. Incitation non cumulable (élevage ovin, Natura 2000)

Indicateur d'évaluation : ha zone humide gérée

Annexe 18

Pièces :

⇒ **constitutives du dossier** (à transmettre)

- déclaration annuelle de respect des engagements (années 2, 3, 4, 5)
- planning de pâturage
- diagnostic initial

⇒ **justificatives en cas de contrôle**

- carnet de pâturage, plans précisant les parcs et mentionnant les équipements pastoraux présents et envisagés
- pour la zone périphérique, cahier d'enregistrement de la fertilisation organique

Mesure-type : Entretien des vergers (oliviers, amandiers châtaigneraie) au-delà des nécessités liées à la production

RDR : mesure f

Volet : environnement et territorial

Territoire : département de l'Ardèche

Objectifs de la mesure-type : entretien des vergers au-delà des nécessités liées à la production

Éligibilité : - uniquement les parcelles portées en « verger de châtaigniers, oliviers ou amandiers » à la MSA ou changement de nature de culture demandé
- densité minimum de > 50 arbres/ha
- châtaigneraie : vergers productifs, critère minimum ICHN
- surface minimale de 0,5 ha

Enjeux : - maintien de paysages ouverts et entretenus
- valeur patrimoniale des vergers
- diversification des productions

Cahier des charges : dans l'intérêt paysager, l'entretien devra dépasser celui pratiqué habituellement pour la récolte

- ◆ **châtaigneraie** : - débroussaillage total de la parcelle
- élimination des rejets
- enlèvement des bois morts de la parcelle ou empilement dans la châtaigneraie
- soin des chancres
- récolte effective
- ◆ **autres vergers** : - enlèvement des bois morts
- fauche ou débroussaillage sous et autour des arbres
- récolte effective

Rémunération : plafond de 121,96 €/ha/an. Amortissement du matériel compris

Marge Natura 2000 + 20%

Indicateur d'évaluation : ha entretenu

Pièces : ⇒ **constitutive du dossier** (à transmettre)
✓ déclaration annuelle de respect des engagements (années 2, 3, 4 et 5)
✓ si nécessaire, demande de changement de nature de culture (voire éligibilité)

⇒ **justificatives en cas de contrôle**

châtaigneraie : bordereau de vente prouvant une récolte effective

Mesure-type : Entretien des murets et terrasses

RDR : mesure f

Volet : environnemental et territorial

Territoire : département de l'Ardèche

Objectifs de la mesure-type : préserver et mettre en valeur le patrimoine rural

Eligibilité :

- hauteur moyenne d'une terrasse de 1 à 2 m
- plafonné à 500 ml/ha
- minimum de 100 ml/ha sauf cas particulier à présenter en CDOA

Enjeux :

- intérêt paysager et patrimonial fort

Cahier des charges :

- ◆ le diagnostic devra expliciter l'état des murets pour justifier de l'action
- ◆ entretien des murets, débroussaillage de la végétation, recalage des pierres

Rémunération : plafond de 0,76 €/ml/an. Amortissement du matériel compris.

Marge Natura 2000 + 20%

Indicateur d'évaluation : ml remis en valeur

Pièce : ⇒ **constitutive du dossier** (à transmettre)

- ✓ déclaration annuelle de respect des engagements (années 2, 3, 4 et 5)

Mesure-type : Réhabilitation et/ou entretien des béalières

RDR : mesure f

Volet : environnemental et territorial

Territoire : Réhabilitation : Vallée de l'Eyrieux, territoire de Privas, territoire d'Aubenas, plateaux ardéchois et Ardèche méridionale tels que définis par la Chambre d'Agriculture (préfiguration des CTE en Ardèche) sur diagnostic, la CDOA pourra apprécier la contractualisation de cette mesure sur d'autres territoires

Entretien : Département de l'Ardèche

Objectifs : assurer la pérennité des béalières en fonctionnement et encourager la remise en état d'une partie du patrimoine "béalière" abandonnée et réhabilitable

Eligibilité : * seules les béalières ayant fait l'objet d'une reconnaissance de droit d'eau auprès de la police de l'eau à la DDAF
* afin de remettre en valeur l'ensemble d'un linéaire d'une béalière, la contractualisation de cette mesure-type pourra être conditionnée à l'adhésion de plusieurs contractants simultanément
* plafonné à 300 ml/ha

Enjeux : - régulation du régime hydrologique, limiter l'érosion
- intérêt paysager et patrimonial
- augmentation du rendement de la ressource fourragère, des châtaigneraies (irrigation gravitaire)
- intérêt sur la biodiversité

Cahier des charges : les travaux devront être réalisés selon les techniques traditionnelles

- ◆ Béalières dégradées (dont le fonctionnement hydraulique n'existe pas sur la totalité du linéaire) :
 - Réhabilitation : en année ① :
 - remise en état du linéaire, repiochage, consolidation des bords, consolidation des prises d'eau, curage des écluses
 - élimination des végétaux, réouverture des dérivations
 - Entretien années ②, ③, ④, ⑤ :
 - entretien du linéaire, repiochage et élimination des végétaux
 - prise d'eau, écluses, lucarnes : recalage des pierres, élimination des végétaux
- ◆ Béalières fonctionnelles : *entretien seul, années ①, ②, ③, ④, ⑤*
- ◆ respect des bonnes pratiques spécifiques à l'action :
 - pas d'épandage de fumier à moins de 35 m des cours d'eau
 - pas de stockage des fumiers au champ à moins de 35 m des cours d'eau
 - pas de rejets directs dans les cours d'eau des déjections animales et eaux blanches

Rémunération : * Béalières fonctionnelles : plafond de 1,26 €/ml/an 0612-A-10
* Béalières dégradées : **plafond de 1,46 €/ml/an** 0612-A-20

Marge Natura 2000 + 20%

Annexe 21

Indicateur d'évaluation : ml de béalière réhabilitée ou entretenue

Pièces : ⇒ **constitutives du dossier** (à transmettre)

- ✓ déclaration annuelle de respect des engagements (années 2, 3, 4 et 5)
- ✓ si réhabilitation : mémoire et photo permettant de témoigner de l'état initial et de justifier l'opportunité de la mise en œuvre de l'action (diagnostic d'exploitation)
- ✓ déclaration de la béalière au service de la police de l'eau